

TRANSMISSION

TERRITOIRES

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Service de la statistique et de la prospective

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

LE MONDE AGRICOLE EN TENDANCES

UN PORTRAIT SOCIAL PROSPECTIF DES AGRICULTEURS

POPULATION
ACTIVE
AGRICOLE

CONDITIONS
DE TRAVAIL

COMPÉTENCES



Pour citer ce rapport, merci d'utiliser la référence suivante :

Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.), *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs*, Centre d'études et de prospective, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2012.

Conception graphique Clémence Passot

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris 2012

ISBN : 978-2-11-008879-6

LE MONDE AGRICOLE EN TENDANCES

UN PORTRAIT SOCIAL PROSPECTIF DES AGRICULTEURS

Coordination

Mélanie Gambino, Julien Vert
(Centre d'études et de prospective, SSP, MAAPRAT)

Équipe projet

Bruno Hérault, Céline Laisney, Fabienne Portet
(Centre d'études et de prospective, SSP, MAAPRAT)

Groupe de travail

Philippe Boulet, Annie Colombani, Aurélie Darpeix, Franck Darty, Benoît Dedieu,
Sophie Devienne, Marc Dufumier, Bertrand Hervieu, Dominique Jacques-Jouvenot,
Tristan Klein, Annie Lamanthe, Christian Nicourt, Claire Quelin, Jacques Rémy, Hervé Savy.

REMERCIEMENTS

Le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité, et de l'Aménagement du Territoire tient à remercier les membres du groupe pour leur participation très active à cet exercice et pour leurs expertises en vue de la réalisation de ce rapport :

Philippe Boulet, Annie Colombani, Aurélie Darpeix, Franck Darty, Benoît Dedieu, Sophie Devienne, Marc Dufumier, Bertrand Hervieu, Dominique Jacques-Jouvenot, Tristan Klein, Annie Lamanthe, Christian Nicourt, Claire Quelin, Jacques Rémy, Hervé Savy.

Nous remercions également Jo Cadilhon, Guillaume Millot et Clément Villien, du Centre d'études et de prospective, pour leur contribution à la rédaction du rapport final et au traitement des données du recensement agricole de 2010.

Merci également à l'École nationale du Génie rural, des Eaux et Forêts, qui nous a apporté une aide précieuse en mettant ses locaux à disposition.

Nous remercions enfin tous les collègues du MAAPRAT et tous les partenaires externes qui ont été associés à cet exercice et ont permis sa réalisation.

INTRODUCTION

PAR BRUNO HÉRAULT, CHEF DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE.

On connaît très bien l'agriculture sous ses aspects techniques, économiques, politiques ou agronomiques. De nombreux travaux nous renseignent sur les transformations de la politique agricole commune (PAC), la volatilité des prix, l'instabilité des revenus, les filières, les systèmes de culture, le foncier, etc. Et l'on ne compte plus les publications analysant les nouveaux défis auxquels elle est confrontée : alimentation, développement durable, changement climatique, stagnation des rendements, rurbanisation ou nouvelle donne du commerce international.

En revanche, on connaît moins bien ceux qui travaillent, produisent et développent des activités agricoles pour en vivre. On étudie en détail les structures, la productivité des exploitations et la compétitivité du secteur, mais on discerne assez mal les hommes et les femmes qui, derrière les tracteurs, les hectares et les quintaux, peuplent le monde agricole. Les préjugés abondent, les stéréotypes se reproduisent et on continue de véhiculer des images, positives ou négatives, héritées d'un passé lointain ou de l'émission télévisée de la veille, qui n'ont rien à voir avec les conditions réelles d'exercice du métier.

C'est pour éclairer ce versant trop méconnu et analyser la figure présente et future des agricultrices et agriculteurs que le Centre d'études et de prospective (CEP), composante du Service de la statistique et de la prospective au sein du ministère de l'Agriculture, a souhaité, début 2011, engager le présent travail. Qui sont précisément les exploitants d'aujourd'hui ? Comment leur groupe socioprofessionnel a-t-il évolué dans le temps ? Quelles sont les tendances qui se prolongeront dans le futur ? Tenter de répondre à ces questions, c'est accroître nos connaissances sur les ressources humaines et le capital social, c'est donner toute son importance à la qualité et au nombre des hommes, dans une « économie de la connaissance » où les qualifications et les compétences sont aussi déterminantes que les conditions matérielles et financières.

L'AGRICULTURE CHANGE, LES AGRICULTEURS AUSSI

Quelques décennies de modernisation rapide, depuis la fin du dernier conflit mondial, ont profondément transformé l'agriculture de notre pays. C'est désormais une activité fortement mécanisée, très régulée par les pouvoirs publics et les organismes professionnels, inscrite dans des dispositifs de certification et de contrôle, disposant d'une protection sociale spécifique et intégrée dans le circuit des échanges économiques. L'agrandissement et la spécialisation des exploitations, l'intensification de l'usage du sol, l'utilisation croissante de processus de type industriel, l'élévation continue de la productivité physique du travail et la production font que, de toutes les activités économiques, l'agriculture est celle qui a connu la mutation la plus profonde (Daucé, 2003). Ses productions abondantes et diversifiées, fondées sur une mobilisation importante de capitaux, garantissent la production de masse des industries agroalimentaires.

Cette nouvelle agriculture a vu émerger de nouveaux agriculteurs. Les « paysans », dont la disparition fut anticipée par Henri Mendras au milieu des années 1960, ont cédé la place à des « agriculteurs-producteurs », des « exploitants » et des « entrepreneurs » obéissant moins aux lois de la nature qu'aux règles du marché et de la technique. La ferme, les terres et leur culture ne sont plus qu'un des aspects de l'activité agricole. Au quotidien, les « chefs d'exploitation » ont appris à accomplir des tâches nouvelles, diversifiées, et à utiliser des moyens adaptés (machines, Internet, informatique, GPS, comptabilité, instruments financiers, etc.). En se professionnalisant de plus en plus, il leur a fallu développer des compétences d'organisation, de gestion économique, commerciale, financière et humaine de l'exploitation. Ils ont recouru de manière croissante à des formations et à des conseils externes en matières fiscale et juridique. Ils ont pris en charge de manière croissante leur protection sociale et leur retraite. Certains ont

cherché des circuits plus directs de commercialisation. Plus récemment, face à la volatilité des prix des matières premières agricoles, certains ont repris la main sur la vente de leurs récoltes ou se sont formés aux marchés à terme. En bref, s'il s'agit toujours de travailler la terre et de pratiquer l'élevage, les domaines de compétences et les objectifs se sont considérablement élargis : produire, transformer, vendre, manager, investir, négocier, s'informer, gérer, etc.

Ces nouveaux agriculteurs s'affranchissent des frontières physiques et juridiques de leurs exploitations. La dimension collective de l'activité, en amont comme en aval de la production, se manifeste par des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), du partage de matériel, des assolements en commun, des réseaux d'expérimentation et d'échange de savoirs, des partenariats de commercialisation. De nouvelles formes sociétaires, plus flexibles et contractuelles, s'adaptent à ces réalités. Cette diversification des modes de coopération crée de nouveaux rapports à « l'extérieur » et modifie les conditions d'intégration de l'exploitation dans les filières. Elle accompagne un vaste mouvement de segmentation et de division du travail, de spécialisation des fonctions et des tâches, qui permet des échanges de services et aide chacun à faire face aux aléas. Si la production reste la finalité ultime de l'agriculteur, celle-ci ne peut aujourd'hui exister sans un tissu serré d'informations, de conseils, d'entraide et d'échanges, système complexe d'activités qui englobe l'exploitation comme l'exploitant.

Au-delà des innovations imposées par l'évolution du métier, les entrepreneurs agricoles sont soumis à de nouvelles normes et exigences véhiculées par la société : bien-être animal, qualité environnementale, sûreté alimentaire, consommation durable, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, loisirs et temps libre, etc. L'insertion du milieu rural dans un monde urbanisé, sa soumission aux médias et aux rythmes

des villes, modifient les représentations que les agriculteurs se font d'eux-mêmes, de leur activité, de leurs réussites et de leurs échecs. Alors qu'ils continuent mentalement à s'identifier aux valeurs des professions indépendantes, leurs modes de vie se rapprochent de plus en plus de ceux du reste de la population. Il en résulte de fortes tensions entre leur identité professionnelle et leurs aspirations sociales.

C'est l'ensemble de ces mutations que nous souhaitons inventorier en engageant ce travail. Pour autant, les changements à l'œuvre paraissent si nombreux qu'il fallait se donner des priorités. Nous avons choisi de centrer la réflexion sur la pratique du métier, sur les actes quotidiens liés au fonctionnement de l'exploitation, et sur les facteurs directement liés à ce fonctionnement : qualifications et compétences de l'agriculteur, formation initiale et continue, revenus, statuts juridiques, trajectoires professionnelles, emplois du temps, conditions de vie et de travail, santé, etc.

Plusieurs raisons ont guidé ce choix. Tout d'abord la conviction que ce métier reste l'un des plus atypiques et complexes que l'on puisse rencontrer dans l'ensemble de la population active, puisqu'il fait cohabiter des caractéristiques très immuables liées à la biologie, des savoir-faire accumulés avec le temps et des éléments d'une extrême modernité, et qu'il est confronté à des aléas particulièrement importants (climat, prix, revenus, etc.). La deuxième raison est que ce métier reste encore très familial, très imbriqué à la vie privée, et que les façons de travailler de l'exploitant nous en disent long sur ses manières d'agir, de penser et de sentir, sur son bien-être ou mal-être plus général, et donc sur l'attractivité ou non du secteur dans les prochaines années. Enfin, cette composante « métier » est fondamentale à approfondir pour un ministère comme le nôtre : ses politiques publiques concernent d'abord l'agriculteur au travail.

Se centrer sur les conditions d'exercice du métier excluait d'office d'autres aspects, certes intéressants, mais qu'il n'était pas possible d'inventorier. On ne trouvera donc rien, dans les pages suivantes, sur les pratiques culturelles des agriculteurs, sur leurs sentiments religieux, leurs activités syndicales, leurs loisirs et vacances, leurs conditions d'habitat, leur mobilité et moyens de transports, etc. Nous ne traiterons pas non plus de la consommation et des modes de vie, du rapport au mariage et à la famille, du vote et des systèmes de valeurs. On ne trouvera pas non plus d'analyse des grands déterminants socio-économiques de l'agriculture car l'approche est résolument centrée sur les individus. Ces éléments n'ont pas pour autant été évacués de la réflexion, ils ont été traités par d'autres, souvent fort bien, et pour certains déjà abordés dans des publications du CEP. Le présent document ne prétend pas donner une vision exhaustive du monde agricole.

Pas exhaustive non plus car nous avons pris le terme « agricole » au sens strict (productions végétales et animales), excluant de l'analyse les sylviculteurs et les pêcheurs, dont les problématiques professionnelles et les conditions de travail sont trop différentes. Dès le début, l'étude s'est limitée à l'espace métropolitain, les caractéristiques socio-économiques des départements d'outre-mer étant trop différentes. Enfin, notre souhait était de faire une monographie du cas français, enrichie par quelques parallèles avec des pays étrangers, mais sans procéder systématiquement à des comparaisons internationales. Il s'agissait de privilégier les variables et tendances internes à notre société, et non les influences ou convergences extérieures. Cet environnement international et les politiques européennes ont néanmoins été pris en compte, mais seulement en tant que données de contexte expliquant certaines évolutions françaises.

UNE ANALYSE DE TENDANCES

Il n'y a pas d'idée sans fait : l'interprétation des évolutions du monde agricole doit reposer sur des réalités objectives, sur des résultats quantifiés. Une bonne partie du travail préparatoire a donc consisté à identifier l'ensemble des statistiques disponibles (principalement INSEE, MSA, DARES, INSERM), à compiler les données, à les confronter lorsque c'était possible à des sources étrangères, puis à faire un bilan des grandes tendances à l'œuvre sur les dernières années ou dernières décennies, selon la longueur des séries disponibles. Ce panorama a permis de radiographier la catégorie socio-professionnelle « agriculteurs », de la comparer à d'autres groupes sociaux, de mettre en lumière leurs ressemblances et différences. Ce travail a profité de la sortie toute récente des premiers résultats du recensement agricole (RA) 2010, outil exhaustif et détaillé qui permet d'évaluer l'état de l'agriculture, mais aussi sa position et son évolution, en comparant les chiffres à ceux des recensements précédents. Le présent document a été actualisé avec les dernières données de ce recensement qui ont permis de confirmer et de préciser les tendances de long terme. En revanche, il ne prend pas en compte tous les enseignements qui pourront être tirés de ce RA.

Il n'y a pas de fait sans idée : les nombres ne sont rien sans une grille de lecture et un cadre d'intelligibilité. Un autre versant du travail préparatoire a donc résidé dans le repérage des principales études qualitatives disponibles. Réalisées par des sociologues, des anthropologues ou des géographes, elles sont assez peu nombreuses et leur nombre s'est encore réduit ces dernières années. Si l'on dispose de multiples références sur le monde du travail et le fonctionnement des entreprises, les travailleurs de la terre ont beaucoup moins attiré l'attention. Il existe néanmoins d'excellents chercheurs et de très bons travaux en sociologie et économie rurales : nous nous en sommes largement inspiré.

Le croisement des sources quantitatives et qualitatives est indispensable pour suivre l'évolution du métier d'agriculteur, et plus encore pour anticiper ce qu'il deviendra dans le futur. Le plus souvent, cette anticipation a débouché sur la formulation de scénarios contrastés. Plusieurs exercices de ce type ont été réalisés ou commandés, ces dernières années, par des chambres régionales d'agriculture (Aquitaine et Bretagne), l'Institut de l'élevage (avec Itavi et Arvalis Docks, 2007), le groupe BASF (2002), la DATAR (Lacombe et *al.*, 2002), les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture (Groupe de la Bussière, 2006). S'ils portent plus souvent sur l'agriculture française en général que sur les agriculteurs, le devenir de ceux-ci y est néanmoins abordé.

Il aurait été inutile de vouloir à notre tour construire des scénarios ; nous n'aurions pu que retomber sur les hypothèses déjà faites par les exercices antérieurs, sans réelle valeur ajoutée, si ce n'est l'apport de correctifs liés au temps qui s'est écoulé. D'autre part, compte tenu des difficultés rencontrées par les agriculteurs aujourd'hui, il nous semblait moins utile de montrer la diversité de leurs avenir possibles que de se concentrer sur leur devenir commun, afin de les aider et accompagner au mieux dans les prochaines années. Le choix de départ était donc clair : non pas formuler plusieurs scénarios, qui dispersent le regard et accroissent le sentiment d'incertitude, mais s'en tenir au scénario tendanciel central, qui délimite bien les enjeux futurs, alerte directement sur les problèmes et peut guider de façon plus stratégique l'action publique.

Le document que l'on va lire est donc le résultat d'une analyse de tendances. Il présente les transformations des conditions d'exercice du métier d'agriculteur sur le long terme, en partant des évolutions passées et de la situation présente pour en esquisser le prolongement tendanciel. En se fondant sur les changements déjà observés, il anticipe les changements en gestation qui se réaliseront au fil de l'eau, sauf rupture imprévisible. Il dégage le mouvement général, la dynamique

d'ensemble, au-delà des photographies instantanées qui nous aveuglent sur les vraies mutations. Une tendance, c'est une prédisposition à aller dans telle ou telle direction, c'est une propension de la réalité à suivre une voie clairement reconnaissable. C'est une orientation plus ou moins commune aux exploitants agricoles qui leur fait et fera vivre à peu près les mêmes choses au même moment.

Cette évolution, dans un même sens, n'est pas seulement donnée par les faits. Elle est aussi repérée et fabriquée par le regard que porte l'observateur, par les questions qu'il se pose, par les problématiques qu'il adopte et les catégories statistiques. Les réalités agricoles doivent être identifiées, comparées, hiérarchisées, pour que se dégage, de la masse des phénomènes, les courants dignes d'intérêt et porteurs d'avenir. Si les tendances sont réelles, elles sont aussi construites intellectuellement : « une tendance est un diagnostic théorique grâce auquel un sens est donné à un ensemble d'évolutions empiriques, décrites par des indicateurs relevant d'un même domaine sociétal » (Dirn et al., 1990, p. 19).

Pour affirmer que le travail agricole évolue dans telle ou telle direction, il faut des indicateurs, c'est-à-dire des éléments chiffrés permettant de mesurer l'évolution des variables retenues. Si les indicateurs concernant le monde agricole ne manquent pas, on se retrouve pourtant souvent face à des difficultés au moment de conclure sur le sens des évolutions. Trois raisons à cela. La première est que les indicateurs aujourd'hui disponibles ont été construits séparément, dans des intentions différentes, et qu'ils ne forment pas un ensemble cohérent. La deuxième est que ces indicateurs ne sont parfois que partiellement actualisés, parce que des enquêtes n'ont pas été répétées à l'identique ou parce que l'échantillon « agriculteurs » n'était pas représentatif. Enfin, ces indicateurs décrivent des réalités passées ou présentes mais jamais, par définition, les états futurs du métier d'agriculteur : ils sont plus des rétroviseurs que des longues-vues.

Le repérage et le croisement des tendances aurait pu être fait « en chambre », par l'équipe du CEP. Mais s'agissant d'une prospective publique animée par un service ministériel, il semblait plus judicieux de privilégier la réflexion collective, les échanges de savoirs et de points de vue, la discussion et la confrontation des idées. Un groupe de travail d'une douzaine d'experts a donc été constitué, d'origines, de disciplines et de sensibilités diverses, connaissant parfaitement les nombreuses facettes du travail agricole et capables de proposer des visions nuancées de ses évolutions (voir annexe 1). Lorsqu'il s'agit d'élaborer des scénarios, le groupe doit comporter à la fois des experts et des acteurs, et chercher à réunir l'ensemble des parties prenantes. En revanche, l'analyse de tendances réclame plutôt de faire appel à des chercheurs, observateurs et gestionnaires, qui portent un regard distancié sur les phénomènes étudiés. C'est ce profil qui a été privilégié.

Le groupe s'est réuni à huit reprises entre novembre 2010 et septembre 2011, sous le pilotage de l'équipe projet du CEP. Le cœur du travail a été constitué de séances thématiques dédiées chacune à l'un des aspects du sujet, abordé à la fois sous l'angle du passé, du présent et de l'avenir. Toutes les variables pertinentes par rapport à ce thème ont été présentées au groupe, assorties d'informations quantitatives et qualitatives, puis discutées en détail pour aboutir à un avis collectif « à dire d'experts ». Par delà la description des tendances, le groupe a aussi essayé, quand cela était possible, de les expliquer. Les deux dernières séances ont été consacrées à l'identification des inflexions possibles par rapport à la tendance centrale, à la formulation de pistes d'action publique et à l'examen du projet de rapport final. Le présent document est donc le fruit d'une élaboration collective et de la réelle implication des membres du groupe. Nous tenons à nouveau à les en remercier.

LE MONDE AGRICOLE EN TENDANCES

De séance en séance, nous avons fait appel à l'ensemble des sources disponibles pour décrire l'évolution des caractéristiques sociales, économiques, juridiques, professionnelles et humaines de la population active agricole. Au final, nous nous sommes retrouvés devant une masse assez considérable de résultats, de pertinence variable, d'inégale robustesse aussi. Nous n'avons retenu, en vue de cette publication, que les éléments les plus pertinents.

Le premier chapitre présente les grandes transformations démographiques, sociographiques et géographiques de l'activité agricole. Il débute par un rappel des définitions et catégories statistiques couramment utilisées pour les mesurer, puis passe en revue les tendances à l'œuvre en matière d'emploi, de salariat, de pyramide des âges, de féminisation du métier, etc. Le deuxième chapitre est consacré à l'évolution des contenus de l'activité : taille des structures, mécanisation des tâches, nouvelles contraintes environnementales, formation des revenus, etc. La composition du troisième chapitre suit la trajectoire des agriculteurs, depuis leur entrée dans l'activité jusqu'à leur sortie, en passant par les différentes modalités d'exercice du métier, avec en filigrane la question de la transmission des exploitations et des savoirs d'une génération à l'autre. Le chapitre suivant traite de la formation initiale et continue, du niveau de diplôme, des qualifications et compétences, des réseaux techniques et du conseil agricole. Le cinquième s'intéresse aux conditions physiques et mentales de travail, aux maladies et accidents professionnels, aux conséquences de l'imbrication toujours forte du métier dans la vie familiale. Enfin, la conclusion examine des incertitudes qui pourraient venir infléchir ces tendances de fond, puis propose quelques orientations pour l'action publique. Il s'agit bien d'orientations générales et non de propositions concrètes, conformément au statut de l'exercice et aux souhaits du

groupe : avec ce portrait social dynamique des agriculteurs et de leurs activités, nous souhaitons surtout attirer l'attention et décaler le regard plutôt qu'inciter à de prochaines décisions.

Ce document associe constamment le texte à des tableaux, cartes, schémas, graphiques, diagrammes, qui décrivent de façon imagée les évolutions en cours. « Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours », dit-on parfois. Nous avons suivi ce précepte en donnant toute leur place aux figures et en limitant, inversement, la taille des notices explicatives. Chaque sujet est traité sur une page ou une double page, qui constituent des fiches thématiques relativement autonomes. L'ensemble de ces fiches compose une sorte d'atlas, fait pour être lu en continu, mais que l'on peut aussi parcourir au gré de sa curiosité.

Dans les cinq chapitres thématiques n'ont été retenues que les tendances et variables liées entre elles. Il s'agit même souvent de tendances se renforçant les unes les autres et formant système. Les mutations secondaires, parce que trop sectorielles ou non cohérentes avec la ligne d'évolution générale, ont été laissées de côté. Nous ne parlons donc de « tendances » qu'à propos de changements du métier d'agriculteur suffisamment longs, massifs et interconnectés.

Ce travail comporte une dimension rétrospective : toute tendance s'enracine dans le passé et se prolonge jusqu'à nous. Certaines sont des tendances lourdes, observables depuis une ou plusieurs décennies, comme le vieillissement de la population agricole ou la réduction continue du nombre d'exploitations. D'autres sont des tendances émergentes, d'origine plus récente, mais néanmoins non conjoncturelles car liées à des évolutions systémiques qui commencent juste à déployer leurs effets, comme par exemple la prise en compte de l'environnement, la diversification des activités ou les installations hors cadre familial. Qu'elles soient anciennes ou neuves,

ces trajectoires passées sont parfois brouillées et difficiles à recomposer, par défaut de données ou par manque de témoignages. Nous ignorons certainement des tendances lourdes, par manque de séries longues ; inversement, nous exagérons peut-être des tendances émergentes, par crainte de « passer à côté » de phénomènes importants. Nous remontons dans certains cas loin en arrière, par exemple en suivant la baisse régulière du nombre de chefs d'exploitation depuis 1950. Dans d'autres cas, nous sommes contraints d'en rester aux intuitions de nos experts.

Ce travail comporte aussi une dimension prospective. Et là encore, la période de référence varie selon les sujets et les données. Si les projections démographiques, parmi les plus certaines, autorisent des sauts sur plusieurs décennies, les hypothèses relatives aux stratégies d'installation, à la formation permanente ou aux conditions de travail peuvent n'être faites qu'à plus court terme. Le portrait social se dégage parfois avec netteté, tant apparaissent pour l'avenir des continuités fortes, quantifiables *ex ante*. Il est d'autres fois plus flou, et l'on se contente alors d'indiquer le sens de l'évolution, toujours à dire d'experts.

Qu'il s'agisse d'analyser le passé, de comprendre le présent ou d'explorer le futur, nous faisons dans tous les cas primer le souci de *décrire* les phénomènes sur celui de les *expliquer*. Notre objectif principal est de présenter les évolutions à l'oeuvre, pas d'en trouver les causes et les facteurs. Un tel travail, complètement différent, aurait nécessité d'autres sources documentaires et une toute autre démarche d'ensemble. En revanche, lorsque certaines causes permettent de mieux comprendre les changements en cours, nous ne nous privons pas de les mentionner, mais sans chercher à être exhaustif et particulièrement précis. Sans chercher non plus à les comparer et hiérarchiser : le monde agricole est aujourd'hui comme hier le résultat de multiples interactions entre des variables

d'ordres différents (politique, économie, technique, social, culturel, juridique, etc.) et aucune lecture monofactorielle n'est satisfaisante.

Dans l'ensemble, nous avons une assez bonne vision des choses jusque vers 2025, c'est-à-dire pour les quinze prochaines années. Cette date est suffisamment proche pour être maîtrisable et suffisamment éloignée pour aider à s'affranchir des réalités actuelles, condition d'une analyse plus sereine. Cet horizon temporel est aussi en phase avec le futur mouvement massif de reprise des exploitations. En 2010, 42 % de l'ensemble des exploitants agricoles ont plus de 55 ans (Agreste SSP, recensement agricole). La question de leur remplacement va donc se poser rapidement. Les projets d'investissement des agriculteurs d'âge mûr préparent dès à présent les transmissions qui auront lieu dans quinze ans. Par ailleurs, les formes sociétaires permettent d'associer assez tôt les exploitants et les candidats à l'installation, pour aider ces derniers à maîtriser le système d'exploitation dans lequel ils auront à évoluer. Qui plus est, les jeunes actuellement formés pour devenir agriculteurs atteindront l'âge moyen d'installation (28 ans) à partir de 2025. Un horizon d'une quinzaine d'années serait trop limité pour une prospective de l'énergie, ou inversement trop lointain pour une prospective technologique. Il est en revanche bien adapté à une prospective sociale.

Nous espérons que cette lecture aidera à mieux faire connaître et comprendre le métier des agricultrices et agriculteurs, à en donner une image plus précise et moins figée. Notre souhait est qu'elle contribue à dépassionner certains débats publics, à rétablir quelques vérités et à engager des réflexions plus sereines, centrées sur les enjeux de fond. Comme pour tous les groupes sociaux ayant connu un destin similaire, c'est au moment où le nombre des exploitants diminue fortement que l'univers agricole se charge d'une valeur idéologique et symbolique toute nouvelle, mais aussi de tous les préjugés de l'air

du temps. Dans ce contexte, en revenir à ce que disent les chiffres est salutaire.

Nous pensons aussi que ce travail pourra intéresser tous ceux qui – acteurs publics, fonctionnaires, gestionnaires, professionnels, associatifs, observateurs – contribuent d’une manière ou d’une autre à la mise en œuvre des politiques agricoles et para-agricoles. Contrairement à une époque révolue, les mesures et dispositifs sont de moins en moins plaqués, selon une logique descendante et uniforme, sur l’ensemble des territoires et des exploitations. La mobilisation et la participation des exploitants contribuent de plus en plus à la co-construction de l’action publique et à l’efficacité de ses programmes. Les succès ou échecs d’une norme ou d’une consigne dépendent beaucoup des comportements adoptés par les agriculteurs, qui ne sont plus seulement des « administrés » passifs ou des « bénéficiaires », mais de véritables coacteurs et partenaires institutionnels. Des tendances identiques

sont perceptibles pour l’ensemble des politiques publiques, qu’elles concernent l’éducation, la santé, la précarité ou les problèmes urbains. Partout, les publics cibles deviennent partie prenante des politiques qui les concernent. Savoir ce que sont devenus et ce que deviendront les agriculteurs, anticiper leurs stratégies et manières de vivre est donc déterminant pour le pilotage des affaires publiques.

Enfin, puisse ce travail être utile aux agricultrices et agriculteurs eux-mêmes, en les invitant à s’extraire des contingences du présent et en favorisant l’émergence de représentations mobilisatrices sur le long terme. À un moment où beaucoup expriment une « perte de sens » face à des missions et un métier qui évoluent vite, l’ouverture prospective peut aider tous ceux qui souhaitent renouveler le fonctionnement des exploitations agricoles et, plus profondément, qui sont à la recherche de leur nouvelle identité.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
1. LA DÉMOGRAPHIE ET LA GÉOGRAPHIE DES AGRICULTEURS	16
1.1. Qu'est-ce qu'un agriculteur ?	18
1.2. La tendance à la baisse de la population active agricole	20
1.3. Le recours croissant à la main-d'œuvre salariée et extérieure	22
1.4. Les projections tendanciennes	24
1.5. Les répartitions géographiques	26
1.6. Le vieillissement	28
1.7. La place des femmes	30
1.8. L'image des agriculteurs	32
2. LES CONTENUS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE	34
2.1. La modernisation de l'agriculture française dans la deuxième moitié du XX ^e siècle	36
2.2. Les conséquences de cette révolution agricole : l'exemple des grandes cultures et de l'élevage bovin laitier	42
2.3. Les conséquences et perspectives d'évolution à 2025	44
2.4. La construction des revenus	46
2.5. Les limites environnementales, constats et tendances	48
2.6. Les limites environnementales, source possible de futures inflexions ?	52
2.7. La diversification des activités	54

3. LES ENTRÉES ET LES SORTIES DU MÉTIER	56
3.1. La diversification des profils des nouveaux agriculteurs depuis trente ans	58
3.2. Les dynamiques d'entrée dans le métier	62
3.3. Les modalités d'exercice du métier	64
3.4. Entre entrants et sortants : les transmissions d'exploitations	68
3.5. Les dynamiques de sortie	70
4. LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS	72
4.1. La progression du niveau de formation	74
4.2. L'élévation du niveau de formation des entrants dans le métier	76
4.3. Les élèves de l'enseignement agricole	78
4.4. La formation continue	80
4.5. L'accompagnement des agriculteurs	82
4.6. Quelle place pour le développement durable dans les compétences des agriculteurs ?	84
5. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SANTÉ	86
5.1. L'évolution des conditions de travail par rapport aux autres familles professionnelles	88
5.2. L'augmentation du travail prescrit	90
5.3. Les maladies et accidents professionnels	92
5.4. Le stress et les suicides	94
5.5. La santé et l'espérance de vie	96
5.6. L'agriculture et les nouveaux services	97
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	98
ANNEXES	106
Annexe 1. Liste des membres du groupe de travail	109
Annexe 2. Bibliographie	111

AGRICULTEUR

POPULATION
ACTIVE
AGRICOLE

MAIN-D'ŒUVRE
FAMILIALE

SALARIAT

GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS

EXTERNALISATION

LOCALISATION
DES ACTIVITÉS

VIEILLISSEMENT

PLACE
DES FEMMES

1. LA DÉMOGRAPHIE ET LA GÉOGRAPHIE DES AGRICULTEURS

Avant de présenter, dans les chapitres suivants, les grandes tendances qui pourraient structurer les manières de vivre et de travailler des agriculteurs dans les prochaines années, il nous faut pour commencer donner quelques points de repère sur les caractéristiques de leur groupe socioprofessionnel, sur ses dynamiques démographiques, ses évolutions géographiques et sa place dans la population active. Au-delà des images et représentations habituelles, héritées de la tradition paysanne et souvent véhiculées par les médias, comment définir de façon précise le statut de l'agriculteur aujourd'hui ? Quels critères adopter pour approcher au mieux, concrètement et statistiquement, le contenu réel de ses activités quotidiennes ? Qu'en sera-t-il demain de la place et du rôle des femmes ? Comment les activités seront-elles réparties sur le territoire national ? C'est à ces questions qu'entendent répondre les pages de ce premier chapitre, volontairement très descriptif, et dont l'esprit est plus *sociographique* que *sociologique*.

Si l'on prolonge les tendances les mieux installées – pour certaines depuis plusieurs décennies –, se dégage touche après

touche le portrait social des agriculteurs de demain. D'ici 2025, la baisse du nombre d'exploitations se poursuivrait à un rythme d'environ 3 % par an. La variété des situations socio-professionnelles actuelles irait en se réduisant, pour laisser place à deux modèles d'exploitation bien différenciés, avec d'un côté environ un tiers de petites fermes de 40 hectares (équivalent-blé) en moyenne et, de l'autre, environ deux tiers de grandes exploitations de 120 hectares en moyenne. Entre ces deux pôles, on trouverait certainement assez peu de situations intermédiaires, comme si les pressions économiques et techniques allaient radicaliser les stratégies d'adaptation des exploitants pour aboutir à deux types idéaux de fermes. La population active agricole se caractériserait par son vieillissement et par la poursuite de sa féminisation avec, dans une quinzaine d'années, un tiers de femmes chefs d'exploitation. Le recours au salariat devrait s'accroître et se diversifier. Enfin, la localisation des exploitations devrait faire apparaître une concentration forte dans le grand bassin parisien et le grand Ouest ainsi qu'une spécialisation accrue des zones de production.

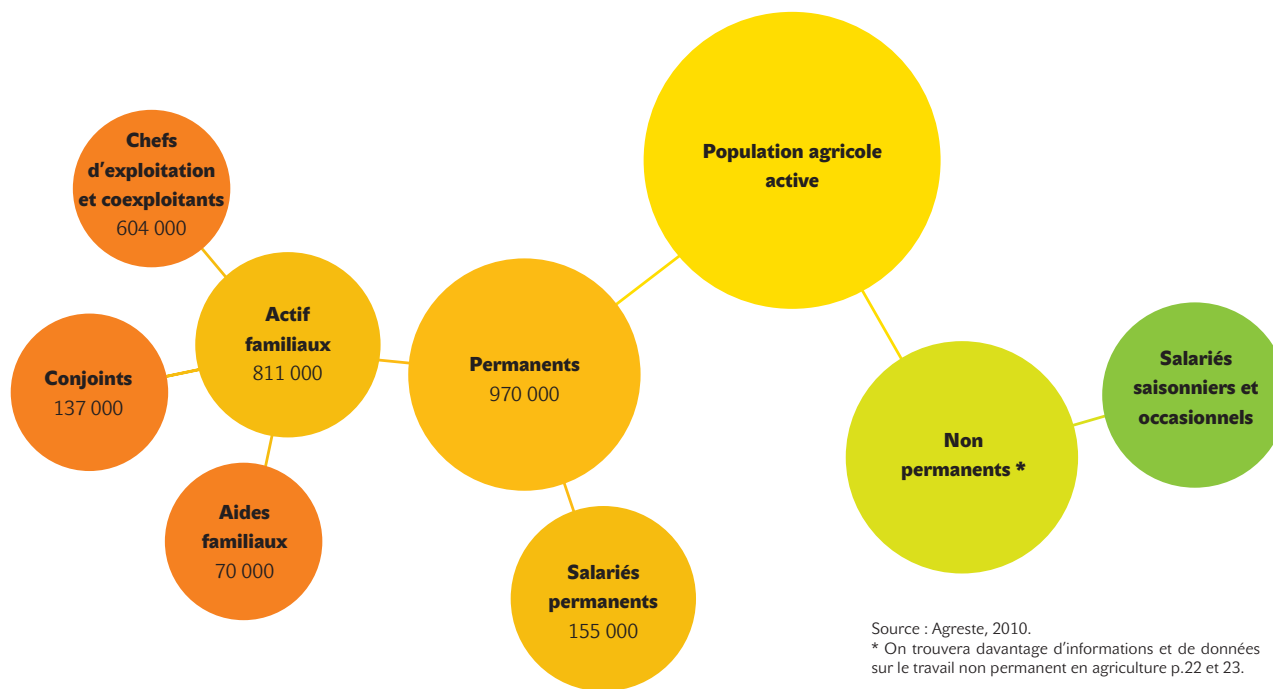
1.1. QU'EST-CE QU'UN AGRICULTEUR ?

L'emploi agricole ne se limite pas aux seuls chefs d'exploitation. Pour la statistique agricole (service de la statistique et de la prospective [SSP] du ministère en charge de l'Agriculture), la « population active agricole » comprend toutes les personnes travaillant à temps plein ou partiel sur une exploitation : chefs d'exploitation, conjoints, salariés, etc. (figure 1). En 2007, 1 020 000 personnes étaient dans ce cas. Les chiffres plus récents fournis par le recensement agricole de 2010 font maintenant état de 970 000 personnes.

D'autres sources statistiques existent sur les agriculteurs, du côté de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) (tableau 1). Elles ne retiennent pas les mêmes critères et périmètres, n'ont pas des enquêtes de même périodicité et n'aboutissent donc pas aux mêmes résultats (encadré 1). Au-delà de ces questions de méthode, la société change toujours plus vite que les outils construits pour l'observer, d'où des décalages entre les réalités vécues par les agriculteurs et les quantités statistiques qui en rendent compte.

Les données sont également tributaires de l'évolution des catégories juridiques, des nouvelles normes administratives et des statuts émergents : ainsi, la catégorie de coexploitant n'existait pas avant les années 1970, puis elle a souvent été incluse dans une catégorie plus générale regroupant chefs d'exploitation et

Figure n° 1
Les périmètres de la statistique agricole



coexploitants, noyant ainsi la hausse du nombre de coexploitants dans la baisse plus générale de cette catégorie.

De la même façon, les définitions des « exploitations agricoles » ne recouvrent pas les mêmes périmètres. Pour la statistique agricole, c'est une unité économique et de production qui répond simultanément aux trois conditions suivantes :

- elle crée des produits agricoles ;
- elle est soumise à une gestion courante indépendante ;
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension, exprimée par l'un des trois critères suivants :
 - avoir une surface agricole utile (SAU) supérieure ou égale à 1 hectare,
 - sinon, posséder une superficie en cultures spécialisées supérieure ou égale à 0,2 hectare,

• sinon, présenter une activité suffisante de production agricole estimée en nombre d'animaux, en surface de production ou en volume de production (par exemple plus de 5 chèvres ou 15 ares de fraises).

Dans l'ensemble de ce document, nous prenons donc en compte les exploitations professionnelles comme les non professionnelles, à l'exception des très petites exploitations (figure 2). Une « exploitation agricole professionnelle », au

sens de la statistique agricole, est une exploitation d'une taille économique supérieure ou égale à 12 hectares équivalent-blé (soit 8 unités de dimension économique [UDE]) et occupant au moins l'équivalent d'une personne exerçant à trois quarts de temps. À partir de 2010, la distinction « exploitation professionnelle » et « non professionnelle » est remplacée par une répartition en « petites », « moyennes » et « grandes exploitations ».

Figure n° 2
De qui parlons-nous ?



Le périmètre retenu :
« Toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole »

Source : Agreste

Tableau n° 1
Les principales données existant sur les populations agricoles

ORGANISME	INTITULÉ	PÉRIODICITÉ	ANNÉES DISPONIBLES
Statistique agricole	Recensement agricole	10 ans	1955, 1970, 1979, 1988, 2000, 2010
	Enquête Structure	3 ans	1963, 1993, 1997, 2000, 2005, 2007
INSEE	Enquête Emploi	Annuelle / Trimestrielle	1950-2002 / 2003-2009
	Recensement de la population	7 ans	1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999
MSA	Résultats nationaux	Annuelle	Depuis 1975

Encadré n° 1
LES DIVERSES SOURCES STATISTIQUES

Le ministère de l'Agriculture, grâce aux enquêtes Structure et au recensement agricole, fournit des informations sur les producteurs et les activités des exploitations. Les données de son service de la statistique et de la prospective sont décennales et exhaustives pour les recensements ; elles sont triennales pour les enquêtes Structure et reposent sur un échantillon (77 800 exploitations pour la dernière en 2007). Toutes ces enquêtes permettent de cerner les évolutions à moyen et long termes. À noter que le champ des enquêtes du SSP exclut la pêche, l'aquaculture, la chasse, la sylviculture, les marais salants, les exploitations de bois, les services à l'agriculture, etc.

L'INSEE recense les personnes (y compris conjoints et aides familiaux) déclarant exercer une profession principale agricole. Les ouvriers agricoles sont regroupés avec la PCS Ouvriers. Le secteur agricole pour l'INSEE comprend la sylviculture et la pêche.

La MSA, seule productrice de données annuelles sur la population agricole, mobilise des informations sur ses cotisants et bénéficiaires, qui peuvent être des salariés, des inactifs (retraités et invalides), des exploitants, conjoints ou aides familiaux. Le champ de la MSA est le plus large, car il comprend la pêche, l'aquaculture, les exploitations forestières, les entreprises de services (ETA, CUMA), les paysagistes, les centres équestres, le secteur de la coopération, etc.

Ces trois organismes s'appuient donc sur des définitions et des périmètres statistiques différents, et leurs enquêtes n'ont pas la même périodicité.

1.2. LA TENDANCE À LA BAISSÉ DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

Quelles que soient les sources statistiques, une même tendance à la baisse de l'emploi agricole s'observe (figure 3). Corollaire du développement industriel, de l'exode rural et de la modernisation de l'agriculture, cette baisse est depuis longtemps amorcée : la population active agricole est passée de 8,3 millions en 1896 à 7,4 millions en 1946 (Coutin, 1949). Elle s'est accélérée à partir des années 1950 et 1960 quand, par l'intermédiaire de plans de modernisation, l'État et les organisations professionnelles agricoles ont favorisé la motorisation, la mécanisation, l'utilisation d'engrais et d'aliments pour le bétail. En 1967 déjà, dans *La fin des paysans*, Henri Mendras faisait ce constat radical : « En une génération, la France a vu disparaître une civilisation millénaire constitutive d'elle-même. » La population active agricole représentait, en 2008, 3 % de la population active totale contre 8 % en 1980 (source Agreste). Aucun secteur de l'économie n'a connu

une baisse aussi rapide et aussi forte. La baisse du volume de travail s'est toutefois ralentie ces dix dernières années (- 21 % entre 2000 et 2010 contre - 34 % entre 1988 et 2000).

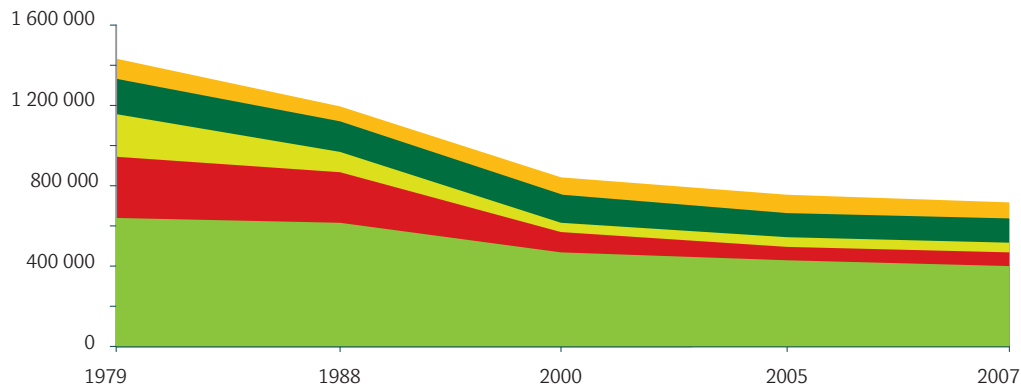
Le phénomène s'observe, selon des rythmes et calendriers différents, dans tous les pays développés. Ainsi, l'Union européenne a vu disparaître le quart de l'emploi agricole entre 2000 et 2009, et jusqu'à 30 % dans les nouveaux États membres comme la Bulgarie, la République tchèque, la Pologne et la Roumanie (Eurostat, 2010).

En France comme à l'échelle internationale, la principale cause de cette baisse réside dans les immenses gains de productivité réalisés. Entre 1946 et 1974, la production agricole a pratiquement doublé alors que la superficie cultivée a diminué de 1 %. D'autres facteurs explicatifs sont la dénatalité agricole et l'attrance des fils et filles

d'agriculteurs pour d'autres métiers. L'accès difficile au foncier ainsi qu'aux capitaux a également limité les nouvelles installations. Enfin, l'incertitude liée aux revenus agricoles, l'évolution des politiques publiques et l'ouverture des marchés ont également joué un rôle. Cette tendance de long terme s'explique aussi pour partie par une redéfinition statistique du périmètre de l'activité agricole.

D'ailleurs, toutes les catégories formant l'emploi agricole n'ont pas connu la même évolution. La part de l'externalisation de travaux agricoles et du salariat a en effet progressé. C'est pourquoi nous devons aussi observer de plus près ces catégories avant de projeter le nombre d'agriculteurs à l'horizon 2025.

Figure n° 3
Les UTA dans les exploitations dites « professionnelles »



UTA : unité de travail annuel. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

- Salariés saisonniers
 - Salariés permanents non familiaux
 - Autres actifs familiaux
 - Conjoints non coexploitants
 - Chefs d'exploitation et coexploitants
- Sources : Agreste, recensements agricoles et enquêtes Structure

Encadré n° 2
**L'INSCRIPTION DE LA BAISSÉ
 DÉMOGRAPHIQUE DANS L'ESPACE**

Dès les années 1970 se développe en milieu rural un processus de rurbanisation, c'est-à-dire une déconcentration de la population urbaine vers l'espace rural proche : un éparpillement de la ville (Bauer et Roux, 1976). Ce mouvement n'est cependant pas propre à cette époque. Il n'est que d'observer, durant les siècles passés, l'extension géographique des pôles urbains, et au premier chef la capitale et ses banlieues.

Cette rurbanisation modifie le sens attribué à l'espace rural et les façons d'y vivre. Les agriculteurs utilisent un territoire qui est désormais considéré par d'autres populations comme un espace public partagé. C'est un paysage, envers de l'urbain et du travail : un espace récréatif (Pujol et Dron, 1998). Cette publicisation de l'espace est porteuse de tensions et de conflits d'usage (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002). Les manifestations du travail agricole peuvent y être considérées désormais comme dérangeantes, voire incongrues.

Minorité issue d'une majorité, les agriculteurs perdent peu à peu le monopole de la mise en valeur d'un espace rural qui tend à disparaître dans une urbanité généralisée et dont les modalités de gestion sont en mutation (Hervieu et Viard, 2001). Ces évolutions, tant numériques que symboliques et sociales, constituent des tendances lourdes qui continueront à produire leurs effets et sont essentielles pour penser le devenir du monde agricole.

1.3. LE RECOURS CROISSANT À LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE ET EXTÉRIÈRE

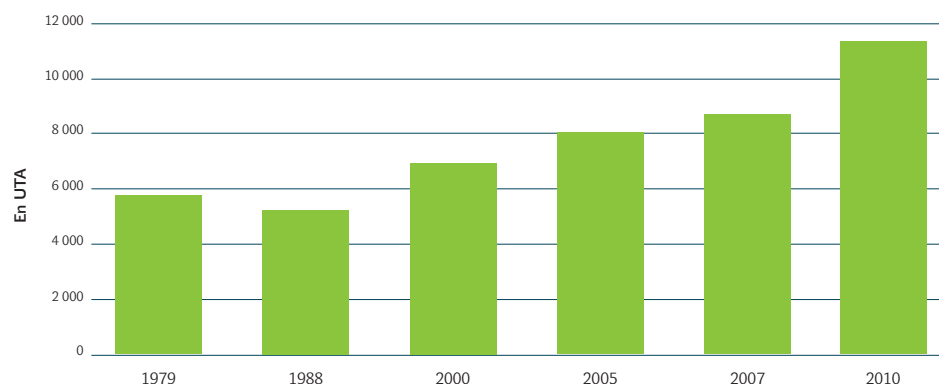
Si les tendances des dernières décennies montrent une diminution régulière du nombre de chefs d'exploitation, on a en revanche vu augmenter le recours à la main-d'œuvre des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) (figure 4). En 2010, les CUMA et ETA représentent 2 % des unités de travail annuel (UTA) totales de l'ensemble des exploitations, contre 0,4 % en 1979 (Agreste). Cette externalisation du travail agricole varie beaucoup selon les spécialisations : en 2007, elle était plus fréquente dans les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux), où les ETA et CUMA représentent 20 % des UTA, dans les vins de qualité (18 %) ou encore en bovins lait (13 %).

L'augmentation du salariat (permanent et saisonnier), quant à elle, paraît depuis les années 1980 corrélée avec la baisse de la main-d'œuvre familiale, même si ce n'est pas le seul facteur de sa progression. Les conjoints non coexploitants et les autres aides familiaux, qui représentaient près de 30 % des UTA en 1988, n'en cumulent plus que 15 % en 2005 en 12 % en 2010. Les conjoints d'agriculteurs et d'agricultrices travaillent en effet de plus en plus hors de l'exploitation : en 2007, 35 % des conjoints d'exploitants agricoles de plus de 50 ans déclaraient ne jamais travailler sur l'exploitation, tandis que ce taux passe à 75 % pour les conjoints de moins de 30 ans.

Le salariat saisonnier a pris une place croissante dans l'ensemble du travail agricole, passant

Figure n° 4

Le recours aux ETA et CUMA dans les exploitations agricoles



Sources : Agreste, recensements agricoles et enquêtes Structure

Encadré n° 3 LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Le groupement d'employeurs (GE) permet aux entreprises le constituant d'employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. Les motifs qui peuvent conduire les chefs de petites exploitations à se grouper pour embaucher sous CDI ou CDD un ou plusieurs salariés sont divers. Il peut s'agir d'utiliser à tour de rôle, au cours de l'année, un salarié pour effectuer des travaux saisonniers décalés dans le temps (taille d'arbres, de vignes, récolte de légumes, moissons, récolte de fruits, vendanges). Les entreprises peuvent ainsi profiter des compétences

de professionnels qu'elles n'auraient pas les moyens d'embaucher à temps plein.

Dans l'agriculture, le nombre de GE a augmenté de près de 14 % entre 2002 et 2009 pour atteindre environ 3 700. Le nombre de leurs salariés, mesuré en équivalents temps plein, a quant à lui plus que doublé sur la même période. Il est de près de 17 900 en 2009. La hausse observée est liée à la mise en place de mesures d'aides à l'emploi spécifiques destinées aux groupements d'employeurs, au travers de la dernière loi d'orientation agricole. Ils bénéficient en effet d'un statut social et fiscal avantageux.

Source : MSA, 2010a

de 5,6 % des UTA en 1988 à 12,3 % en 2005 et 10,5 % en 2010, avec là encore des différences selon les spécialisations : le secteur des fruits et légumes ou la viticulture y ont fréquemment recours, alors que c'est très rarement le cas dans la filière bovins (viande et lait). Parallèlement, les salariés permanents sont passés de 9,9 % des UTA en 1988 à 17 % en 2010.

Selon le travail de Darpeix (2010) sur le secteur des fruits et légumes, les tendances à la croissance de la taille des exploitations, à la concentration et à la spécialisation augmentent également la demande de travail salarié. La spécialisation renforcerait la saisonnalité : alors que la diversification en agriculture permet généralement d'étaler le volume de travail sur l'année, la spécialisation le concentre sur certaines périodes courtes. L'activité de conditionnement et le développement de productions sous signe de qualité seraient aussi à l'origine d'une augmentation des besoins de main-d'œuvre salariée. Enfin, l'accroissement de la concurrence et la pression sur les coûts conduisent les exploitations à rechercher une main-d'œuvre flexible, fiable et bon marché. Les politiques publiques ont également contribué au phénomène par des exonérations de charges qui ont diminué le travail non déclaré et permis d'améliorer la compétitivité des filières.

Bien sûr, les catégories « chefs d'exploitation » et « salariés » ne sont pas étanches, beaucoup d'exploitants s'installant après avoir été salariés pendant quelque temps. Inversement, certains salariés sont d'anciens exploitants en situation d'échec. Par ailleurs, le développement des groupements d'employeurs recompose les rapports entre les salariés et leurs différents « patrons ». En parallèle, on observe que le travail en commun, qui est une pratique ancienne en agricul-

ture, se maintient et se réinvente. Qu'il s'agisse d'assolements mutuels, de CUMA ou de gros groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) non familiaux, cette mutualisation du travail agricole répond à une volonté de faire des économies d'échelle, de s'adapter à une spécialisation croissante des compétences et de réduire la pénibilité du travail (astreintes notamment). Des outils juridiques se développent pour accompagner ces nouvelles formes de travail en commun : convention, société par actions, groupement d'intérêt économique (GIE)...

Toutes ces tendances sont bien installées, elles renvoient à des régulations fondamentales de la vie économique et à des arbitrages répétés, faits par les exploitants, sur la base de considérations rationnelles. L'externalisation et la salarisation pourraient donc, dans l'hypothèse de la prolongation de ces tendances, se poursuivre et s'accroître dans les prochaines années. Le déve-

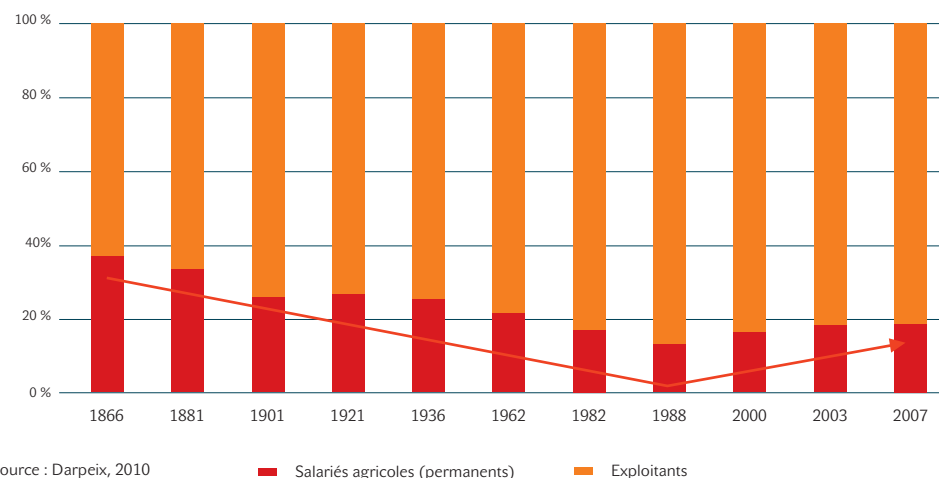
loppement des exploitations de grande taille, à lui seul, fait que la place du salariat devrait encore se renforcer, que ce soit au sein de l'exploitation (l'exploitant étant l'employeur) ou par l'externalisation (ETA et CUMA).

Allons-nous pour autant retourner à la situation qui prévalait au XIX^e siècle, quand le salariat représentait 50 % de la population active agricole ?

L'agriculture française a longtemps été considérée comme une agriculture exclusivement « familiale », le salariat souffrant d'une relative « invisibilité » (Darpeix, 2010). Si cette situation évolue, la place future du salariat en agriculture dépendra de nombreux facteurs, dont le devenir du secteur Fruits et légumes (où sont concentrés de nombreux salariés), les gains de productivité, l'externalisation de certains travaux agricoles ou la régulation de l'immigration temporaire.

Figure n° 5

Le poids des travailleurs salariés permanents (effectifs)



Source : Darpeix, 2010

■ Salariés agricoles (permanents) ■ Exploitants

1.4. LES PROJECTIONS TENDANCIELLES

Plusieurs exercices de prévision ont tenté de modéliser le nombre futur d'agriculteurs, à un horizon généralement d'une dizaine d'années. Basés sur la prolongation de tendances, ils n'ont pas tous les mêmes objectifs et portent sur des périmètres différents : les chefs d'exploitation ou les exploitations elles-mêmes, ou plus largement l'ensemble de la famille professionnelle « agriculteurs, sylviculteurs » par exemple. Ces projections s'accordent cependant sur la poursuite de la tendance à la baisse, à un rythme qui varie de 1,7 % à 3,3 % par an selon les exercices (tableau 2).

Ces simulations mettent en évidence deux facteurs explicatifs :

- le nombre de départs à la retraite, qui dépend des effectifs par classe d'âge ainsi que des mesures concernant la retraite (possibilité ou non de départ anticipé par exemple) ;
- l'évolution de la surface moyenne à l'installation et la disponibilité du foncier.

Dans une étude réalisée par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) en 2009, François Lefebvre formule trois scénarios. Dans le premier, qu'il considère être « le plus probable » (figure 6), la SAU moyenne à l'installation augmente progressivement et le nombre des chefs d'exploitation diminue d'environ 10 000 chaque année pour atteindre 320 000 en 2020. Le deuxième scénario, qualifié de « plus favorable », table sur une hausse des hectares disponibles

pour l'installation et une croissance limitée de la SAU moyenne, ce qui amène à 365 000 chefs d'exploitation en 2020. Le troisième scénario, « moins favorable », prévoit lui une hausse de la SAU moyenne à l'installation plus forte, une baisse des installations et un nombre d'exploitants tombant autour de 300 000. Cette dernière prévision part du principe qu'il n'y a pas de « crise de vocation » et que les candidats à l'installation ne manquent pas, le problème principal résidant dans le manque de surfaces disponibles.

Les projections de l'Institut de l'élevage (Perrot) concernant les éleveurs bovins laitiers arrivent à des conclusions similaires et montrent l'importance d'une politique d'installation volontariste, qui peut faire varier à long terme le nombre d'exploitations dans ce secteur. Celui-ci pourrait en effet passer de 78 000 actuellement à 20 000 en 2035 en l'absence de toute relance de l'installation, ou à 30 000 avec maintien de 1 200 installations par an.

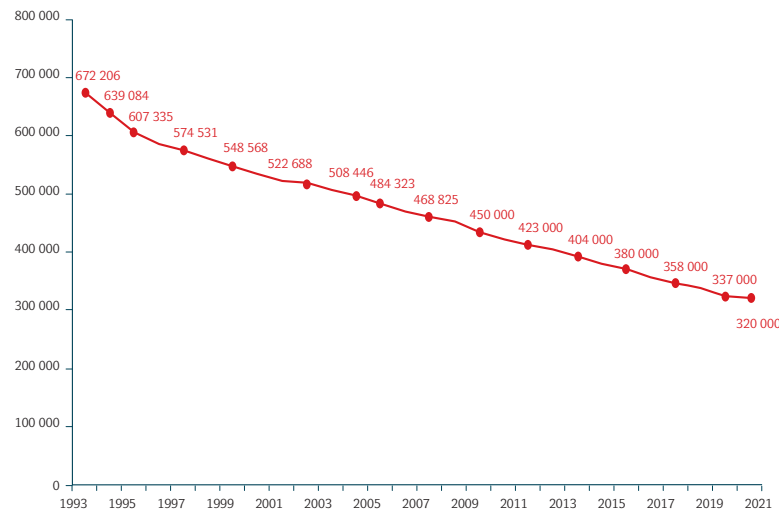
D'autres travaux ont tenté d'évaluer les effets d'autres variables, comme par exemple l'impact des différentes politiques agricoles sur l'emploi, et notamment les effets de la réforme de la politique agricole commune (PAC) après 2013 (*Scenar 2020-II*, Nowicki, Goba *et al.*, 2009).

Certains modes de production ou de valorisation semblent plus intensifs en emploi et leur plus ou moins grand développement aura un impact sur l'ensemble de la population active agricole. Selon une publication récente de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) (Sautereau *et*

al., 2011) consacrée à l'arboriculture fruitière biologique, le passage à l'agriculture biologique (AB) génère du travail supplémentaire pour l'exploitant : 3,5 unités de travail humain (permanents et salariés) pour 1 000 tonnes produites en AB contre 2,5 en agriculture conventionnelle. La transformation à la ferme et la vente directe suscitent également une réinternalisation de la main-d'œuvre, auparavant comptabilisée dans d'autres secteurs (industrie et commerce). S'ils se diffusaient davantage, ces modes de production pourraient en partie enrayer le déclin de l'emploi agricole.

Figure n° 6

La baisse continue du nombre de chefs d'exploitation



Source : Lefebvre, CNASEA, données MSA, 2009

Tableau n° 2

Une synthèse des prévisions démographiques

	DATE DE LA PROJECTION	OBJECTIFS	CHAMP	PÉRIODE	SOURCES DONNÉES	MÉTHODE	POINT DE DÉPART	RÉSULTATS	VARIATION ANNUELLE MOYENNE
CCMSA/ DERS	2 ^e trimestre 2011	Préparation de la commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2011, commission de compensation démographique entre les régimes de Sécurité sociale	Chefs d'exploitation à titre principal ou exclusif. Cotisants MSA (y compris paysagistes, entreprises de travaux agricoles et forestiers, etc.)	2002-2020	MSA	Modèle démographique	2002 : 573 115	2020 : 415 326	- 1,7 %
INRA (UMR1302 SMART), Rennes Laurent Piet	Février 2011	Impact des politiques publiques sur le nombre et la taille des exploitations	Exploitations professionnelles	2007-2020	RICA	Chaînes de Markov stationnaires	2007 : 326 000	2020 : - projection médiane : 258 680 (modèle estimé sur 1981-2007) - projection basse : 256 070 (modèle estimé sur 1985-2007) - projection haute : 262 220 (modèle estimé sur 1994-2007)	Projection médiane : - 1,8 % Projection basse : - 1,9 % Projection haute : - 1,7 %
CNASEA François Lefebvre	2009	Réactualisation de travaux lancés par J.-F. Ruas	Chefs d'exploitation au sens MSA	2006-2020	MSA	Modèle par composante avec estimation des installations par le foncier	2006 : 468 825	2020 : - projection centrale : 320 000 - variante haute : 365 000 - variante basse : 300 000	- 2,7 % - 1,8 % - 3,1 %
CAS-DARES	2007	Prévoir les besoins de recrutement consécutifs aux départs à la retraite des générations nombreuses du <i>baby-boom</i>	Famille professionnelle «Agriculteurs, sylviculteurs» (NB : manque maraîchers, agrégés avec jardiniers)	2005-2015	Enquêtes Emploi INSEE	En se basant sur des séries longues depuis 1982, ainsi que sur les tensions entre offres et demandes d'emploi enregistrées par l'ANPE, des hypothèses tendancielle de croissance ont été établies pour 18 domaines professionnels	2005 : 522 000	2015 : 475 000	- 0,9 %
Institut de l'élevage, département Economie Christophe Perrot	2009	Analyser et prévoir l'évolution de la restructuration dans le secteur laitier français	Exploitations laitières (toutes OTEX). Analyse similaire en cours pour les exploitations bovins viande	1990-2035	Enquêtes Structure de 1988 à 2007	Modèle démographique par composante sur la période 1990-2035 par pas de 5 ans. Avec effet de 2 hypothèses d'installation : stabilisation en nombre au niveau actuel (1 200) vs reconduction du taux actuel de remplacement des départs (1 sur 5)	2005 : 97 000	2035 : 20 000 2035 : 30 000	- 5,2 % - 3,8 %
Institut de l'élevage, département Economie Christophe Perrot	2009	Intégrer les principaux déterminants de la pérennité de la production laitière dans les exploitations. Analyser et prévoir les dynamiques régionales de plus en plus contrastées	Exploitations laitières (toutes OTEX). Analyse similaire en cours pour les exploitations bovins viande	2007-2014	Enquêtes Structure de 1988 à 2007	Régression logistique sur les années 2000 et 2007 basée sur différents facteurs (âge et successeur connu, main-d'œuvre, système, taille, localisation) à partir de laquelle sont construits un scénario tendanciel et des scénarios alternatifs (faisant intervenir la volatilité des prix, des réformes de la PAC, etc.)	2007 : 88 000	2014 : scénario tendanciel : 68 000 2014 : scénario bas : 54 000	- 3,6 % - 6,7 %

1.5. LES RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUES

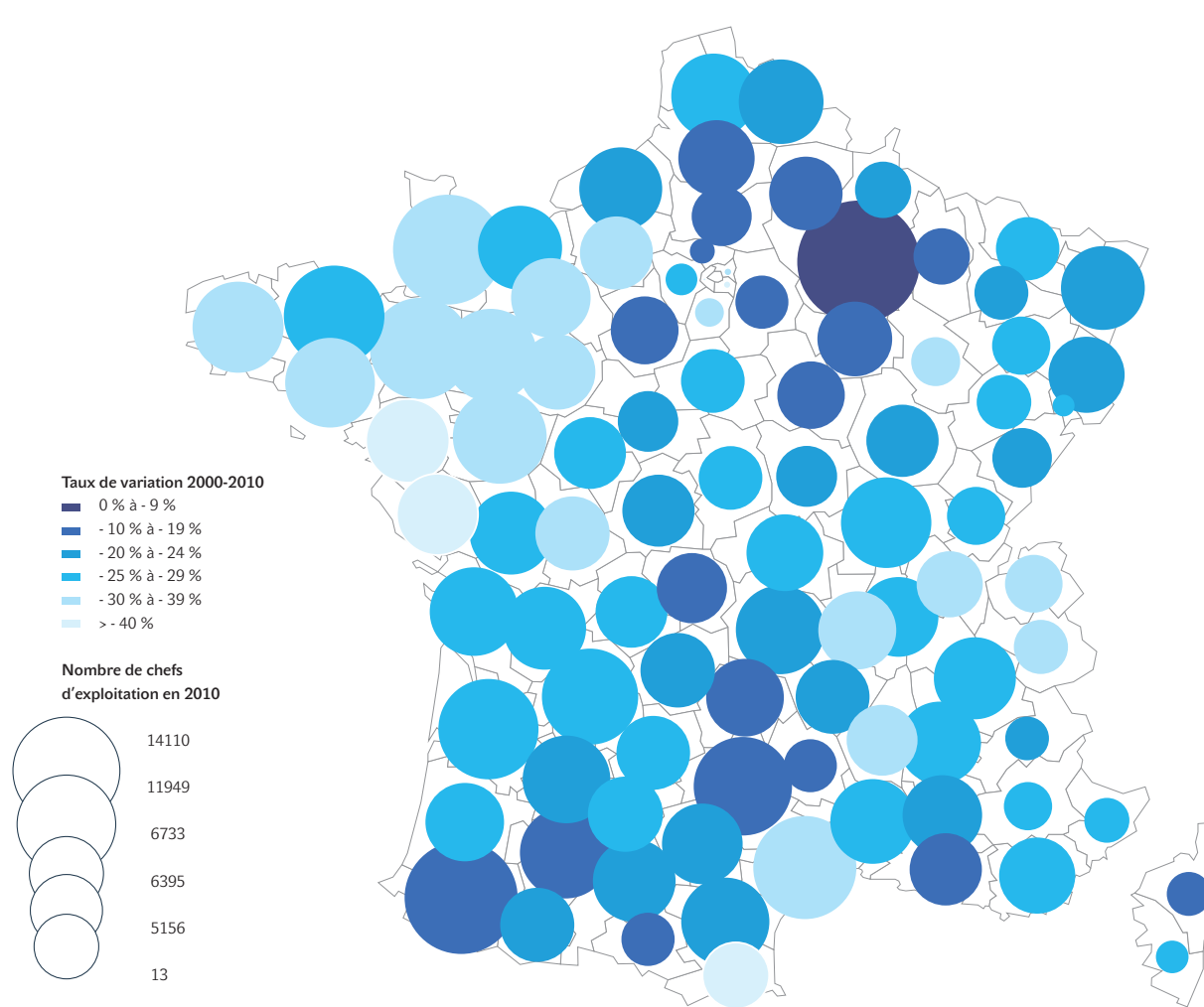
Les tendances passées mettent en évidence une concentration des chefs d'exploitation et des coexploitants dans des bassins de production spécialisés. Les régions de l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne) ont dorénavant un poids conséquent. Dans les années 2000, le Sud-Ouest (Midi-Pyrénées en particulier) a rassemblé une part croissante de chefs d'exploitation et de coexploitants. Une des conséquences de cette concentration est la surreprésentation des agriculteurs dans la population active de l'Ouest de la France (carte 2).

Cette distribution géographique s'explique par le poids des structures et l'importance du type de production. Elle pourrait être modifiée à l'avenir par des changements de politiques agricoles (impacts de la fin des quotas laitiers sur les régions productrices de lait, entre autres), par une libéralisation plus poussée des échanges ou encore par des délocalisations touchant certaines productions.

Les aides régionales, dont le rôle est de plus en plus important (Gambino, 2009), pourraient aussi demain limiter ou au contraire accentuer des contrastes territoriaux (voir chapitre 3). Peut-être verra-t-on les jeunes agriculteurs choisir leur région d'installation en fonction des différentes subventions et avantages qu'ils y trouvent. L'agrégation de choix individuels faits en fonction des opportunités offertes ici ou là engendrera alors des mobilités géographiques peut-être difficiles à maîtriser.

Carte n° 1

Nombre de chefs d'exploitation en 2010 et taux de variation 2000-2010



Source : recensement agricole

Une réforme de la PAC faisant davantage varier les aides selon les types de territoire (montage, zones à handicaps naturels, etc.), option envisagée par la Commission européenne dans sa communication sur la PAC à l'horizon 2020, pourrait également avoir des conséquences directes sur les stratégies des exploitants, et donc sur la répartition géographique des activités agricoles.

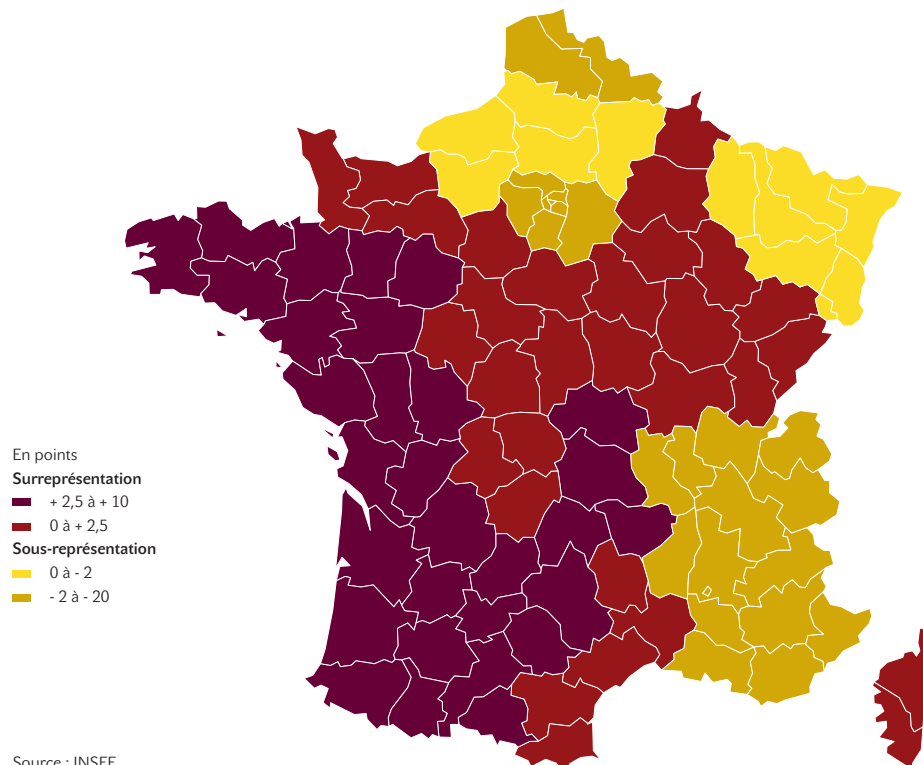
En deçà des grands équilibres et déséquilibres économiques du territoire national, des reconfi-

gurations de la production agricole pourraient aussi intervenir à des échelles plus locales, au niveau des bassins de vie et d'emploi. L'agriculture périurbaine pourrait ainsi se développer, sous l'effet des politiques volontaristes de certaines villes et de réseaux de distribution (encadré 4). L'augmentation de la part des produits « de proximité » dans l'approvisionnement des cantines scolaires va d'ores et déjà dans le sens d'un maintien, voire d'une meilleure répartition de l'agriculture sur l'ensemble du territoire.

C'est un des objectifs du Programme national pour l'alimentation (PNA), lancé en septembre 2010, dont l'action n° 6 consiste à développer les circuits courts, avec notamment la modification du code des marchés publics pour donner la priorité à ces produits dans la restauration collective.

Carte n° 2

Davantage d'agriculteurs dans l'Ouest en 2007



Source : INSEE

Encadré n° 4 L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

L'agglomération de Nantes Métropole mène depuis une dizaine d'années une politique volontariste de défense de l'agriculture périurbaine. Le PLU garantit que les terres agricoles (16 000 hectares sur les 52 000 de l'agglomération) ne changeront pas d'affectation pendant au moins vingt ans. La mesure vise à décourager la spéculation foncière de propriétaires qui laissent leurs terres en friche dans l'espoir qu'elles deviennent constructibles. La seule manière pour eux de les valoriser est désormais de les vendre ou les louer à un agriculteur. Des aides permettent de favoriser la remise en culture. Nantes Métropole a également soutenu la création de deux lieux permanents de vente directe et une série d'événements visant à promouvoir les circuits courts. Selon Jean-Pierre Legendre, vice-président de Nantes Métropole, ces efforts ont contribué à endiguer la baisse du nombre d'exploitations.

Du côté du Grand Lyon a été présenté récemment un projet de valorisation et d'extension de la zone maraîchère sur les communes de Décines et Vaulx-en-Velin, en lien avec la chambre d'agriculture et la SAFER. L'idée est de permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer avec des garanties sur la durée. Pour les accompagner, il est envisagé de mettre à leur disposition l'équivalent de pépinières d'entreprises. En juillet 2011, le conseil du Grand Lyon a demandé au préfet la création d'une zone agricole protégée.

Dans l'aire urbaine de Marseille, le pays d'Aubagne résiste à la pression urbaine. L'agglomération a modernisé les réseaux d'irrigation qui ont permis de fertiliser 300 hectares de plaine périurbaine avec un prix de l'eau garanti sur douze ans. Elle a aussi créé une marque collective (Les Jardins du Pays d'Aubagne) pour faire la promotion des récoltes du terroir sur les marchés et dans les grandes surfaces de la région. Enfin, la maîtrise foncière a permis à de jeunes agriculteurs de s'installer sur des terrains réservés qui leur sont rétrocédés avec un prêt à taux zéro sur dix ans. Au total, l'agglomération a ainsi sauvé de la spéculation immobilière plus de 870 hectares et dénombre 112 exploitations professionnelles en maraîchage, arboriculture et horticulture, soit une filière riche d'un millier d'emplois directs ou induits.

1.6. LE VIEILLISSEMENT

La population agricole vieillit. La part des chefs d'exploitation et coexploitants de plus de 60 ans est passée de 15,2 % en 1988 (MAAP - SCEES, 2010, p. 38) à 20 % en 2010, tandis que celle des moins de 35 ans tombait de 19 % à 12 %. En conséquence, la pyramide des âges s'est rétrécie à la base et élargie au sommet (figure 7).

Les prévisions démographiques réalisables sur la base d'une hypothèse de prolongement des tendances tablent sur la poursuite de ce vieillissement et un décalage du gros des effectifs vers la tranche des 55 ans et plus (figure 8).

Selon les prévisions de l'INSEE (figure 9), l'agriculture est, après l'énergie, le secteur qui perdra le plus d'effectifs d'ici 2020. Ce vieillissement structurel est inscrit dans la démographie, mais son ampleur future dépendra en partie de la politique d'installation, comme le montre le travail mené par l'Institut de l'élevage sur le groupe spécifique des éleveurs laitiers (figure 10). S'il est quasiment acquis que plus de la moitié des chefs d'exploitation laitière auront plus de 50 ans en 2015, la part de cette tranche d'âge pourra encore augmenter à l'avenir, ou bien diminuer, selon qu'une poli-

tique volontariste d'entrée dans le métier sera ou non menée.

La poursuite du mouvement de vieillissement des exploitants et coexploitants posera des problèmes de reprise des exploitations dans certains secteurs. Des conséquences sont également à attendre en termes de conditions de travail et de santé (voir chapitre 5).

Figure n° 7

Pyramide des âges des exploitants et coexploitants 2010/2000

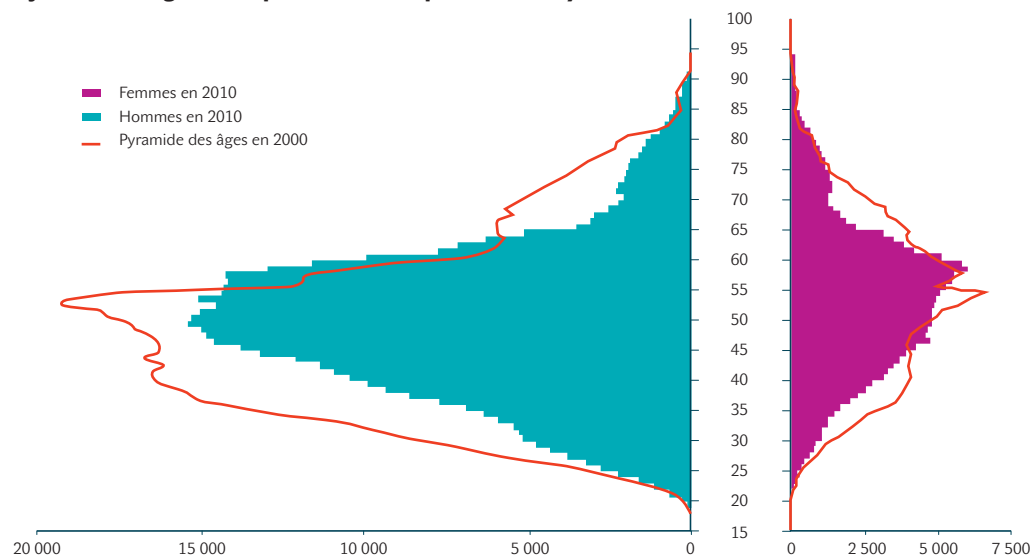
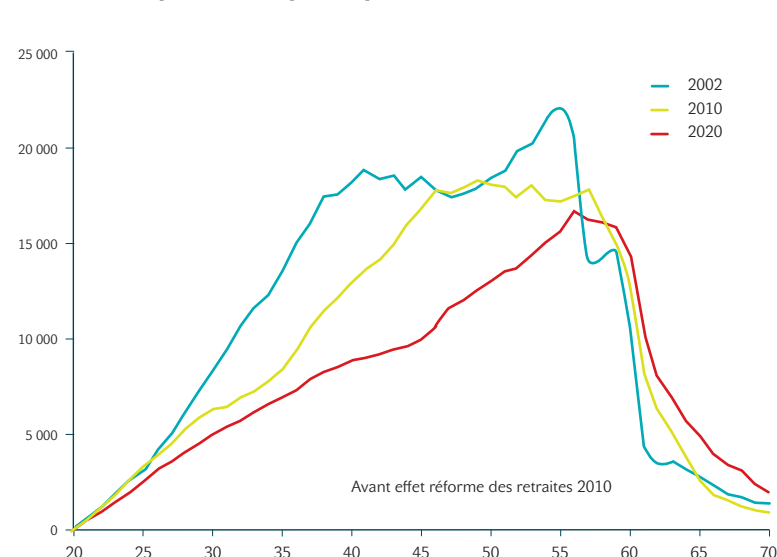
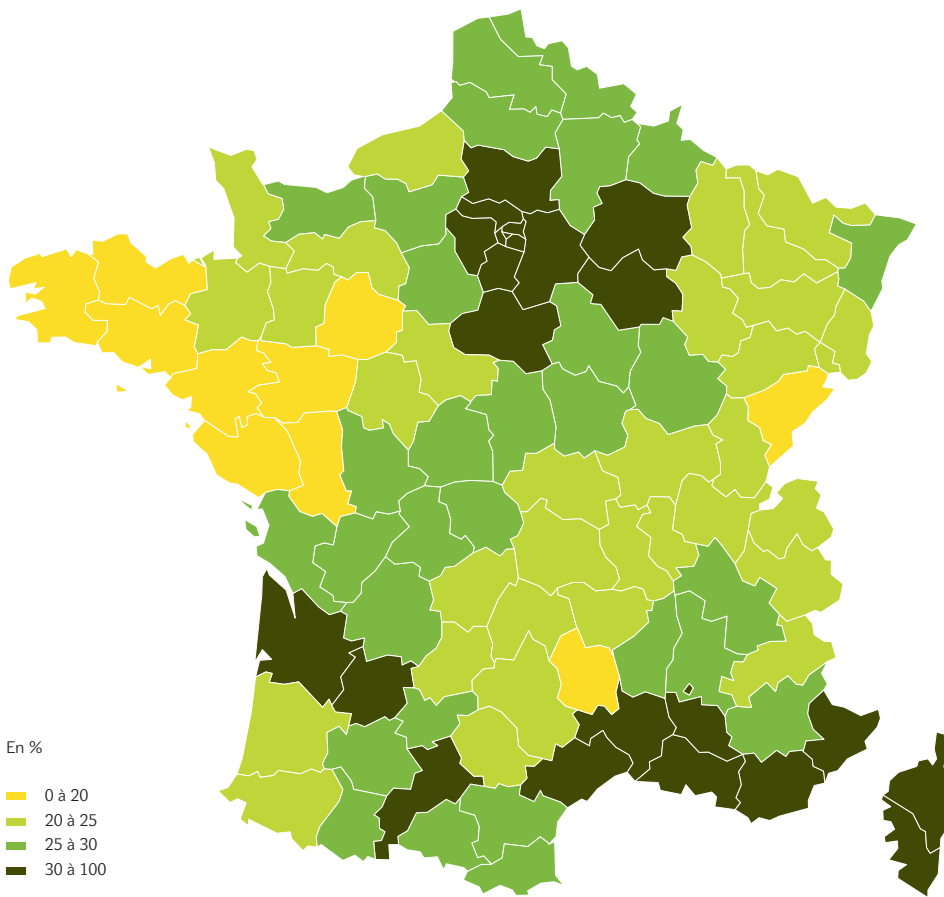


Figure n° 8

Des chefs d'exploitation de plus en plus vieux



Carte n° 3
Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans

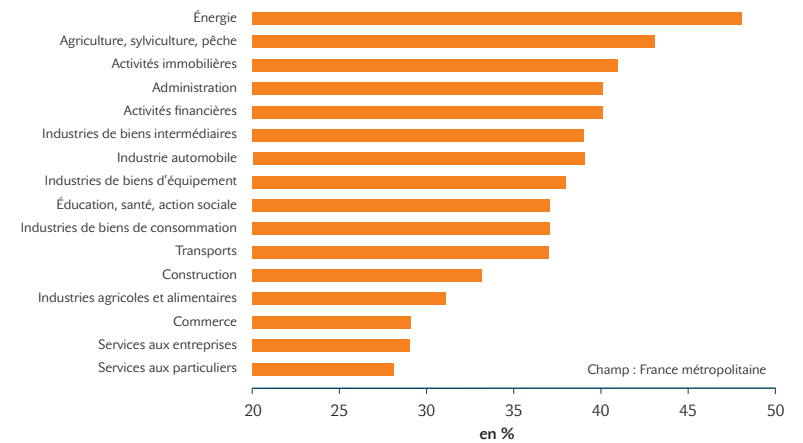


En %
 0 à 20
 20 à 25
 25 à 30
 30 à 100

Moyenne France 26 % en 2007

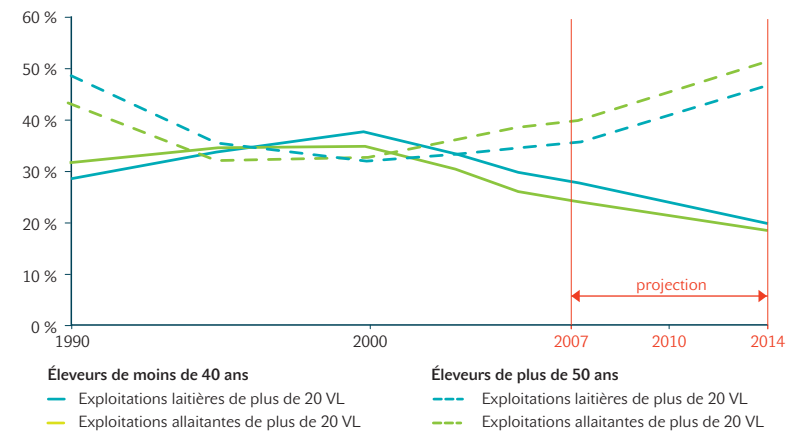
Sources : GraphAgri, enquête Structure 2007

Figure n° 9
Le taux de retrait par secteur d'activité



NB : taux de retrait = part d'actifs en emploi en 2005 qui auront définitivement quitté le marché du travail en 2020. Elle est établie à partir des taux de retrait observés par le passé dans les enquêtes Emploi annuelles de 1993 à 2002, et ne tient donc pas compte de l'impact des diverses réformes des retraites intervenues à partir de 2003.
 Source : INSEE

Figure n° 10
L'évolution du pourcentage des éleveurs de moins de 40 ans et de plus de 50 ans



Sources : Agreste, enquêtes Structure. Traitement : Institut de l'élevage

1.7. LA PLACE DES FEMMES

La proportion de femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes augmente, passant de 12 % en 1988 à 27 % en 2010. Cela correspond en partie au fait que les femmes succèdent plus souvent à leur mari lorsque celui-ci part à la retraite, ce qui explique que la part des femmes soit de 30 % dans la tranche des 60 ans et plus en 2010.

Ces chiffres reflètent également l'évolution des statuts : les femmes sont ainsi passées du statut d'aide familiale au statut de coexploitant (loi d'orientation agricole de 1980). De même, le statut de conjoint collaborateur, fixé par la loi de 1999, a remplacé celui de conjoint participant aux travaux.

Il reste que de plus en plus de jeunes femmes s'installent en individuel. En 2009, 22 % des jeunes agriculteurs (JA) aidés étaient des femmes (ADASEA) et celles-ci représenteraient une part encore plus grande des installations non aidées : entre 40 % et 45 % (Lefebvre, 2009).

Selon la MSA, en 2009, les activités principales des exploitations pilotées par des femmes étaient l'élevage bovins lait (19 %), les cultures céréalières et industrielles (15 %), les cultures et élevages non spécialisés, la polyculture-polyélevage (13 %) (figure 12).

Les femmes chefs d'exploitation exploitent une surface agricole utile moyenne significativement moins importante que celle exploitée par les chefs d'exploitation masculins : 38 hectares contre 52 (MSA, 2009).

Tableau n° 3

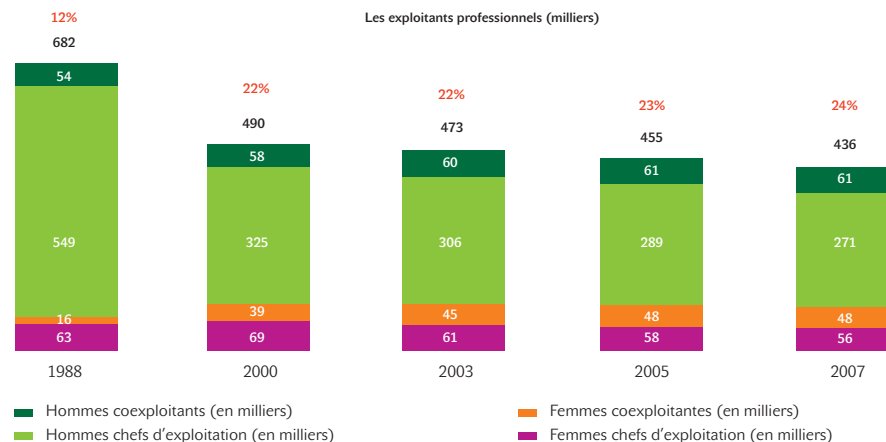
Récapitulatif du nombre de femmes dans l'agriculture en 2010

Source : MSA

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	NOMBRE
Femmes chefs d'exploitation	119 730
Conjointes d'exploitant	41 326
Femmes salariées de la production agricole	387 229

Figure n° 11

La place croissante des femmes parmi les exploitants et coexploitantes (1988-2007)



Sources : Agreste, enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007, recensements agricoles 1988 et 2000

Encadré n° 5

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES FEMMES QUI SOUHAITENT S'INSTALLER

« Des disparités entre les hommes et les femmes s'observent au niveau de leur formation en agriculture, de leur mode d'entrée dans la profession agricole et dans leur carrière professionnelle.

Dans les faits, les jeunes femmes connaissent une stagnation plus longue que les jeunes hommes dans le statut d'aide familiale. De plus, elles héritent rarement du patrimoine foncier familial.

Bien que le marché du foncier soit relativement ouvert aux femmes, il reste néanmoins plus accessible aux hommes et la préférence des propriétaires fonciers et des cédants va vers des acquéreurs masculins.

L'accès aux prêts bancaires n'est pas non plus chose aisée pour les femmes, d'autant plus qu'elles manquent de ressources (absence de bien foncier, de fonds propres, etc.). L'effort à fournir pour convaincre les

banquiers est important car ces derniers émettent souvent des réserves sur la viabilité et la pérennité des projets d'installation. Ainsi, les femmes doivent user de stratégies diverses pour obtenir les crédits nécessaires aux frais de leur installation : caution des beaux-parents, emprunt des matériels agricoles auprès des coopératives, CUMA, etc.

Malgré cela, les femmes qui créent leur propre entreprise agricole impulsent de nouvelles dynamiques qui sont porteuses d'autonomie et d'indépendance. Leurs comportements s'inscrivent en rupture par rapport aux formes les plus stéréotypées des rapports de genre en agriculture. Ils ouvrent les voies à une potentielle égalité entre les hommes et les femmes. »

Source : Dahache, 2008

Encadré n° 6
FEMMES ET AGRICULTURE EN EUROPE

« En Allemagne, de nombreuses organisations issues d'initiatives institutionnelles (au niveau fédéral et régional), sociales ou locales ont été créées. Elles travaillent sur la formation initiale et continue, les possibilités de création d'activités indépendantes, l'accès aux nouvelles technologies de l'information, les infrastructures et l'amélioration des conditions de vie sur un plan économique, social et juridique.

En Espagne, où l'égalité hommes/femmes est un enjeu majeur de la société, avec un ministère dédié, l'activité agricole féminine est promue par différentes actions ciblées comme des mesures d'appui spécifiques pour les

subventions possibles en matière de contrats pour les assurances agricoles, ou encore des critères particuliers pour le barème d'attribution de quotas, mais aussi des aides particulières en cas de renouvellement de machines agricoles.

En Italie, le ministère de l'agriculture a créé en 1997 l'ONIFLA, un observatoire national sur l'entrepreneuriat et le travail féminin. Les organisations syndicales agricoles ont elles-mêmes des structures internes qui s'intéressent au travail féminin dans l'agriculture. »

Source : DGTPE, 2009

Dans le salariat agricole, la part des femmes augmente aussi (un quart en 2007 contre 16 % en 1988). Elles sont surtout présentes dans la viticulture et l'élevage.

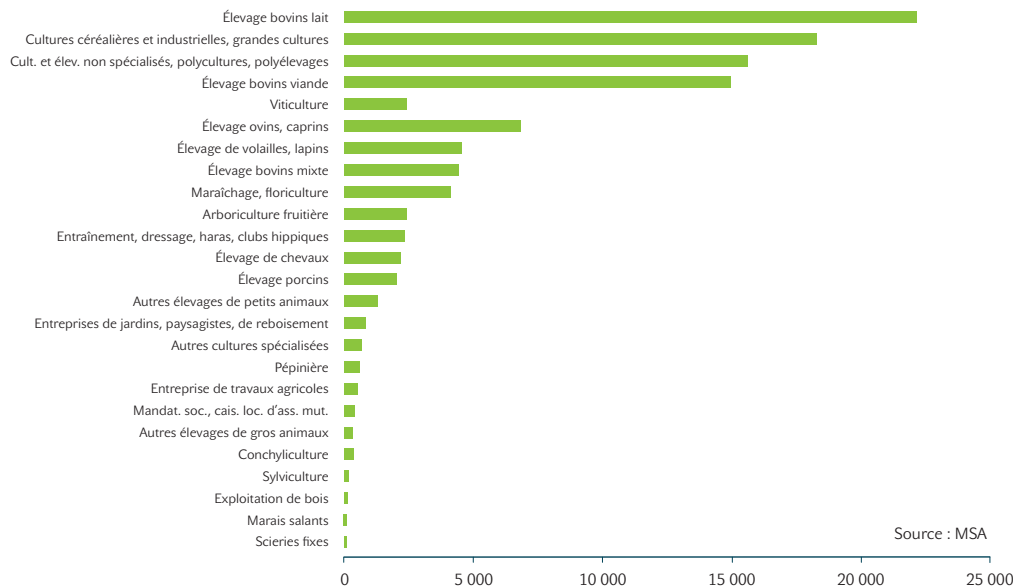
Aux femmes chefs d'exploitation, coexploitantes et salariées agricoles, il faut ajouter les conjointes d'exploitant, dont 22 % (soit 44 300) sont actives sur l'exploitation (MSA).

Au total, selon les données de la MSA, 550 000 femmes travaillaient en 2010 dans l'agriculture (tableau 3).

La féminisation va de pair avec la diversification des activités : accueil à la ferme, transformation, vente directe, etc. En la matière, la France connaît des évolutions similaires à celles d'autres pays. Ainsi, en Italie, le développement de l'agrotourisme s'est traduit par une féminisation forte de l'agriculture : 35 % des exploitations agrotouristiques étaient dirigées par des femmes en 2007.

Figure n° 12

La répartition des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise selon la catégorie de risque ATEXA en 2009



La progression des filles dans les effectifs des formations agricoles laisse penser que cette féminisation se poursuivra dans les années à venir. Dans les filières de production, les filles sont passées de 9,4 % en 1979 à 37,3 % en 2008, mais elles restent concentrées dans la production canine et la filière cheval, et sont souvent encouragées, lors des processus d'orientation, à s'inscrire dans les filières de services (Dahache, 2010).

Si François Lefebvre du CNASEA (Lefebvre, 2009) anticipe une part des femmes en hausse pour atteindre un tiers des chefs d'exploitation à l'horizon 2020, les prévisions de la MSA tablent sur une part stable ou en baisse, du fait de la diminution des transferts entre époux au moment des départs à la retraite.

Parmi les conséquences de la féminisation de l'emploi agricole, on peut citer le recours plus important à la main-d'œuvre extérieure, à la mécanisation, aux services de remplacement, corollaires d'un autre rapport au travail qui laisse plus de place à la vie familiale (Dahache, 2010).

1.8. L'IMAGE DES AGRICULTEURS

Comment les agriculteurs se perçoivent-ils eux-mêmes ? Comment se transforment les représentations que la société se fait de leur groupe social ? Pour répondre à ces questions, nous disposons de divers sondages et enquêtes, reposant le plus souvent sur des techniques déclaratives, dont la précision et la portée des résultats est donc à relativiser, mais qui nous donnent au moins un aperçu de la subjectivité des acteurs et des images entourant le métier d'agriculteur.

Les agriculteurs par eux-mêmes

L'attachement à l'identité professionnelle reste particulièrement marquée chez les agriculteurs. Ils sont ceux qui, avec les cadres, citent le plus souvent leur métier pour se définir (respectivement 69 % et 71 %), alors que ce n'est le cas que de 44 % des ouvriers. Ils sont également parmi les professions qui accordent le plus d'importance à leur travail (INSEE, enquête *Histoire de vie*, 2003).

Cette forte identité s'appuie sur des représentations collectives partagées. À la question « Pourquoi avez-vous choisi la profession d'agriculteur ? », une majorité de jeunes interrogés répond : « Parce que c'est un métier où l'on se sent libre » et beaucoup considèrent que la liberté et l'initiative sont les valeurs qui les différencient le plus des autres jeunes qui débutent dans la vie professionnelle (Purseigle, 2004).

Selon une enquête conduite auprès de 300 chefs d'exploitation dans l'Eure (Institut de l'élevage, 2004), les agriculteurs sont en majorité contents de leur métier (52 %), les plus satisfaits étant les moins de 35 ans (81 %), les personnes ayant effectué des études supérieures (70 %) et celles possédant plus de 150 hectares (63 %). Une majorité (52 %) encouragerait ses enfants dans la voie de l'agriculture (66 % chez les moins de 35 ans).

Cela étant, les agriculteurs sont aussi très conscients de leurs difficultés et des contraintes qui pèsent sur eux. Dans le même sondage, 92 % sont d'accord avec l'affirmation : « On est de plus en plus étranglé par des contraintes non justifiées », et 79 % avec : « On a de plus en plus de travail et de stress ».

La façon dont ils se représentent leur travail varie en fonction de l'histoire personnelle et de la spécialisation choisie. L'Institut de l'élevage, sur la

Encadré n° 7

TROIS IDENTITÉS PROFESSIONNELLES EN DÉBAT

Sur la base d'une étude réalisée en Bourgogne chez des éleveurs de bovin viande

Le pôle « tradition » renvoie à l'élevage tel qu'il est pratiqué en référence à une conception familiale, une gestion en bon père de famille (priviliégiant le long terme), ancrée dans le système agraire local, tant pour les ressources que pour les normes techniques. La référence aux valeurs du passé est forte.

Le pôle « modernité » s'est développé dans le cadre du processus d'intensification technique et du travail. Il s'agit de mobiliser les ressources les plus opportunes, d'où qu'elles viennent, et sur la base de normes techniques d'efficacité construites par la recherche.

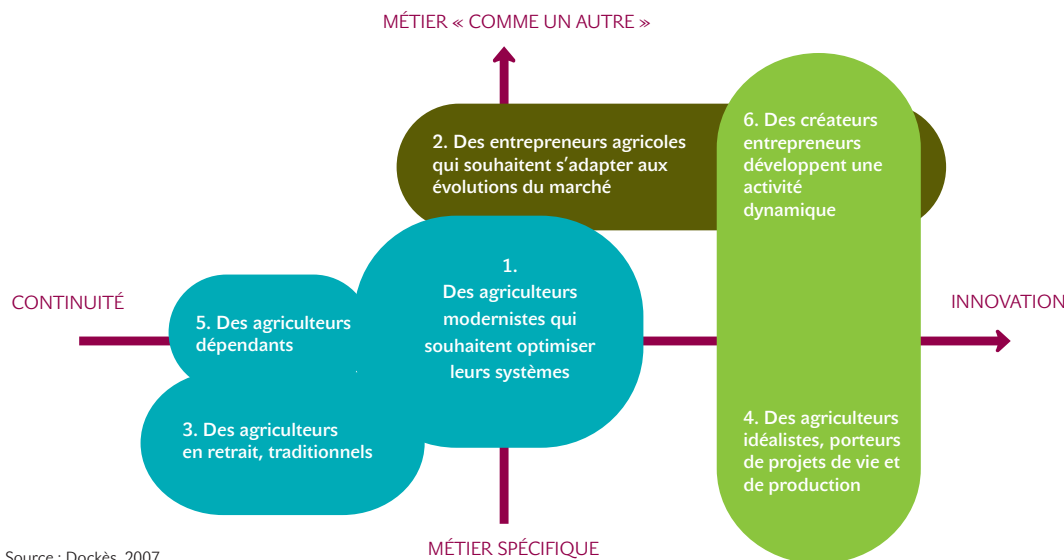
Cette modernité inclut une capacité à s'adapter vue comme une optimisation du système (sur le plan économique) tenant compte des changements du jeu de contraintes (subventions, marchés, réglementations).

Le pôle « alternatif » se définit en opposition au pôle « modernité », avec des emprunts au pôle « tradition » pour construire des systèmes s'appuyant sur des fonctionnements naturels, avec des liens multiples au territoire (ressources, produits). Les normes sont définies par chacun dans son milieu.

Source : Lemery, 2003

Figure n° 13

Les six profils d'agriculteurs



Source : Dockès, 2007

base d'entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs des régions Rhône-Alpes et Bretagne, a ainsi défini six profils, présents en proportion variable sur l'ensemble du territoire et des filières agricoles. De même, trois identités professionnelles ont pu être dégagées chez les éleveurs bovin viande en Bourgogne (encadré 7).

Les agriculteurs vus par le reste de la société

Les agriculteurs conservent une image favorable selon le baromètre IFOP pour *Dimanche Ouest-France* 2011 : pour plus des trois quarts des Français, ils sont des personnes en qui les consommateurs peuvent avoir confiance. Ils représentent par ailleurs une profession moderne (77 %), et dans un contexte de forte concurrence, ils sont compétitifs pour une majorité de personnes interrogées (61 %).

Les agriculteurs sont perçus comme étant respectueux de la santé des Français par près des deux tiers des personnes sondées. De même, 55 % pensent que l'agriculture française est respectueuse de l'environnement.

En revanche, une majorité de Français estime que les agriculteurs sont assistés (52 %), même si seuls 21 % les jugent égoïstes. Enfin, ils sont parfois perçus comme violents (19 %), ceci pouvant s'expliquer par la médiation de différentes opérations « coup de poing ».

Le lien particulier entre les Français et leurs agriculteurs est donc toujours vivace. Ce constat est confirmé par le questionnaire Global Net Survey (GNS) de janvier 2010 sur « Les Français et le monde agricole ». À la question : « Quelle opinion avez-vous des agriculteurs et des éleveurs français ? », 24,1 % des personnes interrogées répondent « très bonne », 67 % « assez bonne », 8 % « assez mauvaise » et 0,9 % « très mauvaise ».

Cependant, dans l'enquête *Dimanche Ouest-France*, seuls 15 % estiment que les métiers d'agriculteur et d'éleveur sont des métiers enviables, et 14 % qu'ils sont justement rémunérés. Sur cette question de la rémunération, 74 % des Français, d'après un sondage Eurobaromètre, sont favorables à ce que l'Union européenne (UE) verse de l'argent aux agriculteurs pour les aider à stabiliser leurs revenus et 73 % souhaitent que dans les dix prochaines années, l'aide financière de l'UE aux agriculteurs reste identique ou augmente (seuls 16 % souhaitent qu'elle diminue).

Si les Français se sentent proches des agriculteurs pris dans leur ensemble, certains, les éleveurs notamment, peuvent être pris pour cibles à l'occasion des épandages de lisier ou lors des enquêtes publiques. Comme d'autres populations qui subissent des pressions au travail, leur identité en est d'autant fragilisée (de Gasparo *et al.*, 2006).

Comment cette image peut-elle évoluer à l'avenir ? Va-t-elle se détériorer sous l'effet d'un nouveau scandale sanitaire du type « vache folle » par exemple ? Peut-elle s'améliorer du fait de l'engouement croissant pour les produits sous signes de qualité, « locaux » ou « du terroir » ? Des études sont actuellement menées pour savoir comment les nouvelles demandes adressées par la société à l'agriculture, et qui se traduisent par des contacts directs entre consommateurs et agriculteurs (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne [AMAP], tourisme à la ferme, journées portes ouvertes, etc.), modifient les représentations forgées de part et d'autre.

Encadré n° 8 PAYSANS, AGRICULTEURS, CHEFS D'EXPLOITATION : LA CONFUSION DES IMAGES

« À la recherche de leurs propres définitions et langages, l'agriculture et les agriculteurs éprouvent de grandes difficultés à se nommer. "Paysan" le temps d'un salon ou d'une manifestation, "agriculteur" sur l'exploitation, "chef d'entreprise" sur les scènes politiques, le personnel agricole peine à se trouver des qualificatifs. [...] La confusion des images [...] témoigne d'une profession ayant du mal à dépasser le modèle modernisateur qui l'avait jadis consacrée comme l'un des symboles de la France d'après-guerre. »

Source : Hervieu et Purseigle, 2007

CONSOMMATIONS
INTERMÉDIAIRES

PRODUCTIVITÉ
DU CAPITAL

ÉCOLOGIE

SPÉCIALISATION

MÉCANISATION

PRODUCTIVITÉ
DU TRAVAIL

AGRANDISSEMENT

SIMPLIFICATION
DES TÂCHES

IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT

2. LES CONTENUS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

En prolongeant les tendances en cours, on ne compterait plus, en 2025, qu'environ 200 000 exploitations professionnelles, de 120 hectares en moyenne. La taille des structures continuerait en effet à augmenter régulièrement, notamment avec la croissance forte du nombre des grandes exploitations (de 100 à 300 hectares). Ceci viserait à s'adapter à un environnement économique concurrentiel en cherchant à augmenter la productivité du travail : agriculture de précision, fort usage des intrants, téléguidage des machines, automatisation de la traite et du tri des animaux, technologies de l'information, etc. La mécanisation des tâches accentuerait le mouvement de spécialisation. Le capital fixe par actif serait de plus en plus important. Les gains de productivité du travail pourraient se poursuivre à un rythme soutenu. À cela s'ajouterait une réduction régulière de la valeur ajoutée créée en agriculture en mon-

naie constante, d'où une restructuration indispensable pour maintenir le revenu et une simplification accrue du travail : rotations très courtes, faible diversité des assolements, systèmes fourragers de plus en plus axés sur le maïs, etc.

Dans ce contexte, les limites environnementales se feraient de plus en plus sentir : stagnation des rendements, pression qualitative et quantitative sur l'eau, érosion de la biodiversité, etc. La diversification des exploitations se développerait légèrement, 26 % d'entre elles ayant diversifié leur activité (+ 1 % en moyenne tous les 7 ans). Les stratégies des agriculteurs seraient très hétérogènes et plus clivées : agrandissement ou diversification, spécialisation ou pluriactivité, intégration ou recherche de niches...

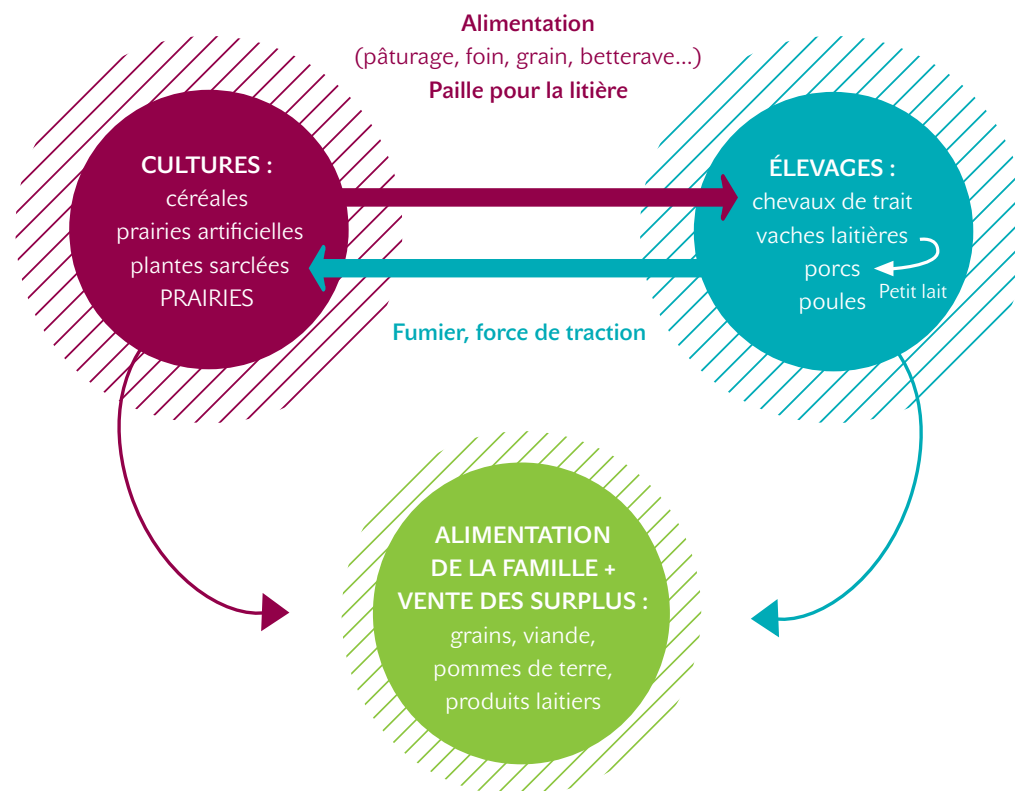
2.1. LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XX^E SIÈCLE

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la majorité des exploitations françaises était basée sur un système intégrant plusieurs cultures et plusieurs types d'élevage, dont les produits et sous-produits étaient presque intégralement réutilisés ou autoconsommés par la famille (figure 1). Seuls les surplus étaient vendus. Les rotations de cultures permettaient de piloter la fertilité du sol tout en limitant l'effet des prédateurs et maladies. Les produits des cultures servaient d'alimentation aux hommes et aux bêtes. Le bétail était utilisé surtout pour sa force de traction et son fumier, qui apportait la matière organique aux cultures. L'exploitation reposait encore beaucoup sur le travail manuel et les enfants dans les familles d'agriculteurs étaient nombreux.

En réaction à la pénurie alimentaire de la guerre et dans l'immédiat après-guerre, les politiques publiques ont engagé un mouvement de modernisation de l'agriculture française. De nouvelles lois ont contribué à la transformation de l'agriculture, de l'enseignement agricole, des instituts de recherches agronomiques et vétérinaires, du crédit et de l'assurance agricoles, et ont sécurisé les baux agricoles. Toutes ces avancées ont été favorables aux investissements et à la forte mobilisation des exploitants, les objectifs étant d'assurer l'autonomie du pays puis d'exporter. Le tissu syndical et associatif a appuyé cette tendance au productivisme, à commencer par la Jeunesse

Figure n° 1

Le système de polyculture-polyélevage avant 1950



agricole chrétienne (JAC). Enfin, la modernisation concomitante des structures coopératives et des entreprises de transformation ou de distribution a également contribué à déclencher ce que Mazoyer et Roudart (1998) ont appelé la « deuxième révolution agricole des temps modernes ».

Cette modernisation de l'agriculture a suivi un modèle déjà engagé aux États-Unis depuis le début du xx^e siècle. La *motorisation* de la culture attelée a vu le nombre, mais surtout la puissance des tracteurs augmenter et remplacer chevaux et bœufs. Si le nombre total de tracteurs est aujourd'hui stable en France (figure 2), les immatriculations de tracteurs de plus en plus puissants continuent de progresser, permettant ainsi à un actif seul de cultiver une surface accrue. La *mécanisation* de l'agriculture a également contribué à diminuer le nombre d'actifs sur les exploitations françaises. Charrues multisocs, herses, semoirs, moissonneuses-batteuses, etc. : voilà autant de nouveaux équipements qui ont rendu inutile la main-d'œuvre nombreuse des familles d'antan. Le même phénomène a touché l'élevage avec la mécanisation de l'alimentation, de la récolte des œufs, de la traite du lait, etc. Le recours croissant aux intrants issus de la chimie moderne (engrais, pesticides, antibiotiques) a permis d'augmenter la productivité des systèmes de culture et de production animale. La période 1970-1990 a ainsi vu un essor de la fertilisation azotée (figure 3) qui a contribué à faire de la France un exportateur majeur de blé, en réponse aux aspirations poli-

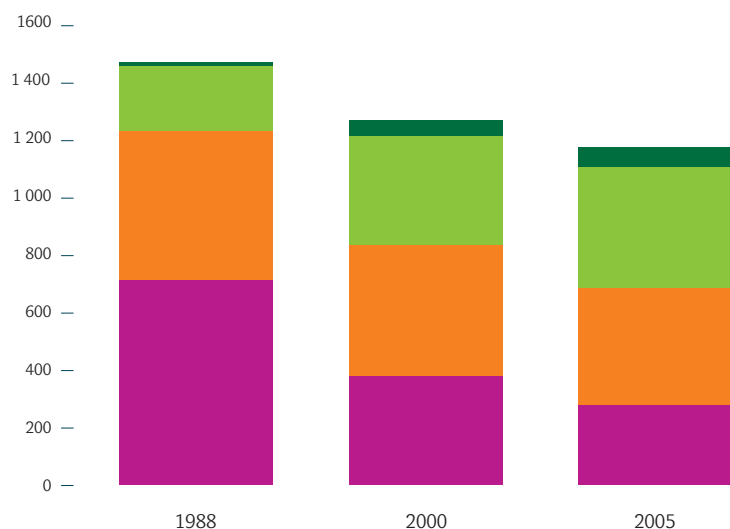
tiques et sociales de l'après-guerre. Les progrès de la chimie ont également permis une utilisation croissante et de plus en plus efficace des produits phytosanitaires pour protéger les cultures et les sols, et des produits vétérinaires pour protéger les animaux d'élevage. Enfin, avec la sélection accrue des plantes, on a proposé aux agriculteurs des variétés très productives capables de valoriser les hauts niveaux d'intrants prescrits par le conseil agricole. Un processus identique de sélection a

abouti à la spécialisation de l'élevage bovin français (Vissac, 2002).

L'effet démultiplicateur de ces éléments de modernisation a entraîné l'évolution des structures de production : les systèmes d'exploitation ont ainsi pu atteindre des niveaux de productivité de plus en plus élevés par actif et par unité de surface. La figure 4 montre bien cette évolution, où chaque étape de la mécanisation et de la motorisation des systèmes d'élevage de porc,

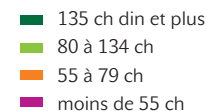
Figure n° 2

La légère baisse du nombre de tracteurs et l'augmentation de la puissance



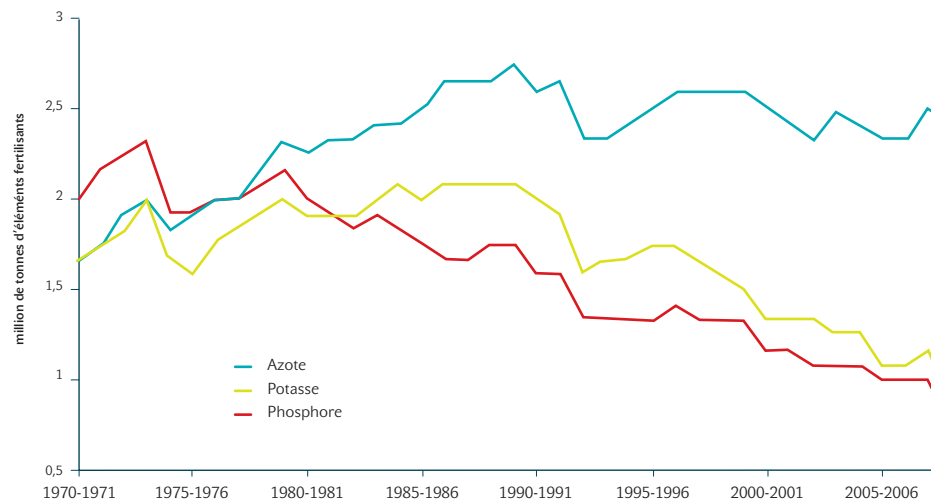
La quasi-totalité des exploitations étant maintenant mécanisée, les progrès se mesurent à l'augmentation de la puissance des machines, à la fréquence de leur renouvellement et à la complexité des tâches réalisées. Si le nombre de tracteurs diminue peu depuis vingt ans, la puissance des machines a beaucoup augmenté. Ainsi, entre 1988 et 2005, le nombre de tracteurs de plus de 135 chevaux a été multiplié par six.

Source : Agreste



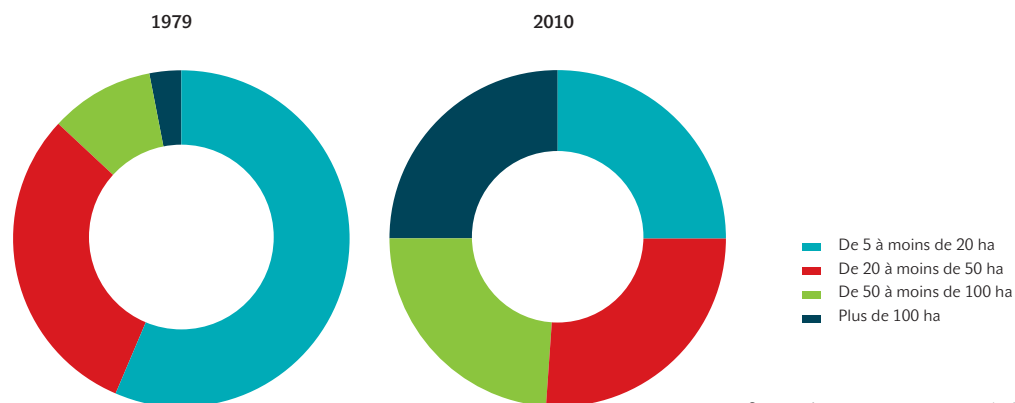
de lait et de grande culture a permis de gagner en productivité par travailleur et par hectare. La conséquence de ces évolutions est une agriculture française de moins en moins utilisatrice de main-d'œuvre, ce qui a permis aux populations rurales d'alimenter le marché de l'emploi et la croissance industrielle des Trente Glorieuses (voir chapitre 1). Cependant, cette agriculture moderne a aussi nécessité plus d'investissements, en capitaux et en intrants. Beaucoup d'exploitations n'ont pu suivre le mouvement et ont disparu, les terres étant reprises par celles qui restaient, d'où la tendance à l'accroissement de la taille des exploitations (figure 5). Ce vaste mouvement de modernisation s'est traduit par une spécialisation géographique de l'agriculture, avec la transformation de régions entières pour utiliser au mieux le potentiel agronomique de leur sol et de leur climat : les grandes cultures en Picardie ou dans le bassin parisien dont les systèmes de rotation se sont simplifiés (encadré 1) ; l'élevage breton ou normand ; l'arboriculture et la vigne dans les régions ensoleillées. Par défaut, les petites exploitations diversifiées n'ont pu se maintenir que dans les régions à plus faible potentiel (massifs montagneux et autres zones défavorisées).

Figure n° 3
La livraison d'engrais à la culture



Source : Agreste

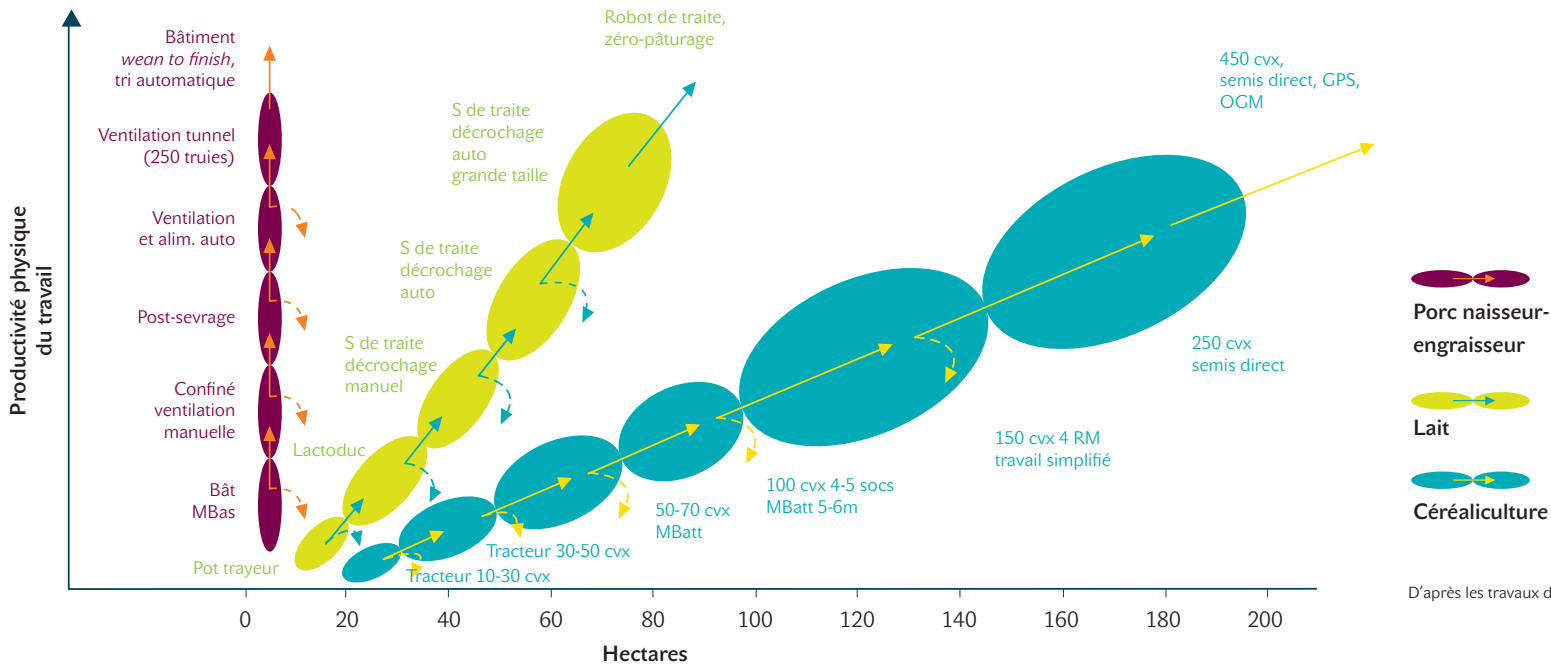
Figure n° 5
L'accroissement de la taille des exploitations



Source : Agreste, recensements agricoles

Figure n° 4

Des systèmes de production de plus en plus spécialisés



D'après les travaux de Sophie Devienne.

Pour chaque production depuis les années 1950, des systèmes de production de plus en plus performants se sont successivement développés, reposant sur un niveau d'équipement et de consommation d'intrants toujours plus important et sur une organisation permettant de simplifier le travail. Ce développement a permis de sans cesse repousser la superficie ou le nombre d'animaux maximum qu'un actif peut prendre en charge.

À chaque étape, seules les exploitations les plus grandes, les mieux équipées, disposent d'une capacité d'investissement suffisante pour adopter ces systèmes les plus productifs, et cherchent dans

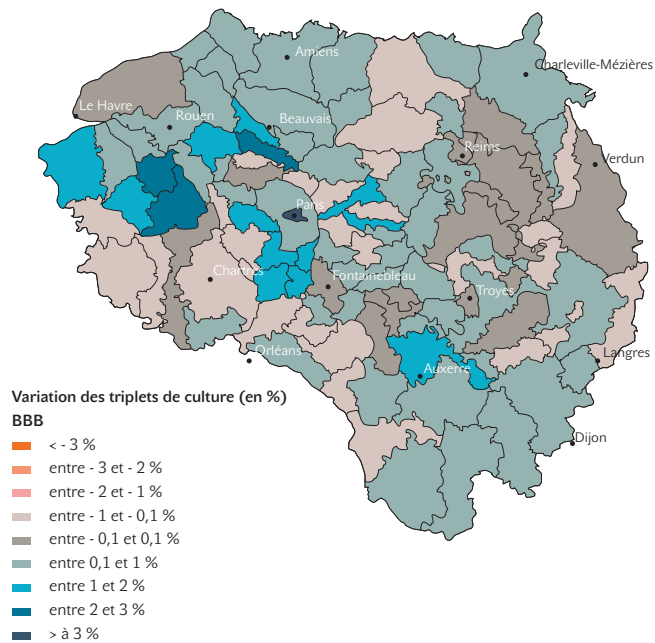
le même temps à agrandir leur superficie ou leur troupeau afin de rentabiliser leurs investissements. Ce mouvement d'agrandissement est rendu possible par la disparition des exploitations les plus petites et les moins bien équipées. Les gains de productivité réalisés par les exploitations qui se développent se traduisent par une baisse des prix à la production, et donc par la diminution de la valeur ajoutée et du revenu dégagé par les exploitations qui ne parviennent pas à suivre le mouvement. Celles-ci voient finalement leur revenu devenir inférieur à un seuil que l'on peut qualifier de seuil de renouvellement ou de coût d'opportunité du

travail, qui correspond à ce qu'un actif peut espérer gagner sur le marché du travail : dans ce cas, lors du changement de génération, le plus souvent l'exploitant n'a pas de successeur et les terres sont reprises par des exploitations qui disposent de la capacité d'investissement nécessaire. Ce mouvement d'élimination progressive des exploitations les moins bien équipées et les moins productives se poursuit, conséquence de l'augmentation continue de la productivité du travail dans les exploitations qui ont les moyens de franchir les étapes successives de ce développement. Il touche des exploitations de plus en plus grandes,

qui ont réalisé les premières étapes de ce développement mais qui n'ont pas eu les moyens de le poursuivre, et aboutit à la concentration de la production dans un nombre toujours plus restreint d'exploitations mettant en œuvre des systèmes de plus en plus performants en termes de superficie ou de nombre d'animaux par actif. Aujourd'hui, les perspectives offertes par la nouvelle révolution agricole basée sur les techniques de l'information et de la communication laissent présager une poursuite rapide de ce mouvement.

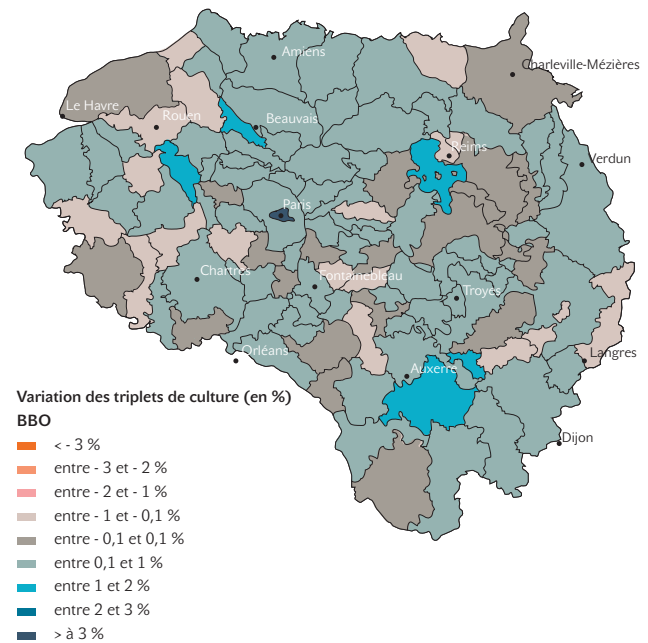
Encadré n° 1
LA SIMPLIFICATION DES ROTATIONS, L'EXEMPLE DU BASSIN PARISIEN

blé / blé / blé



Les cartes présentent l'évolution de la proportion de triplets de culture dans les terres labourables du bassin de la Seine entre les périodes 1992-1995 et 2006-2009 à partir de l'enquête Teruti.

blé / blé / orge

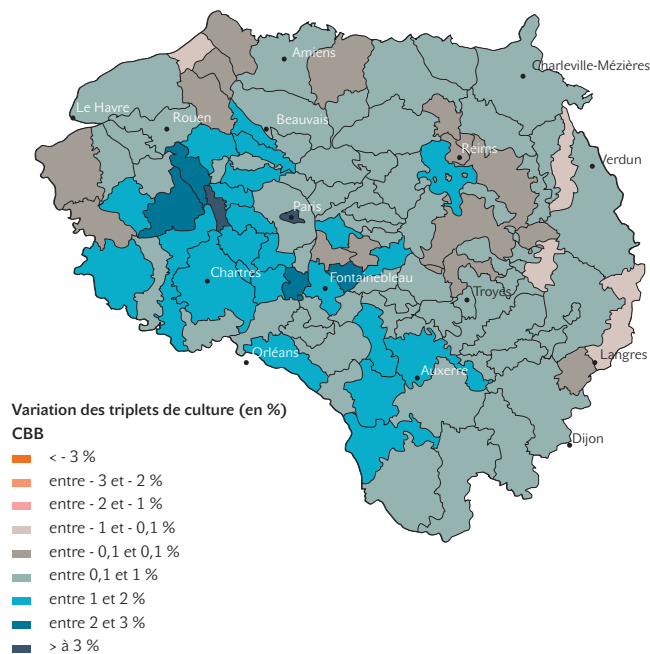


On constate la simplification et le raccourcissement des successions culturales, notamment par la progression de la rotation colza/blé/blé dans l'ouest du bassin (Beauce) et

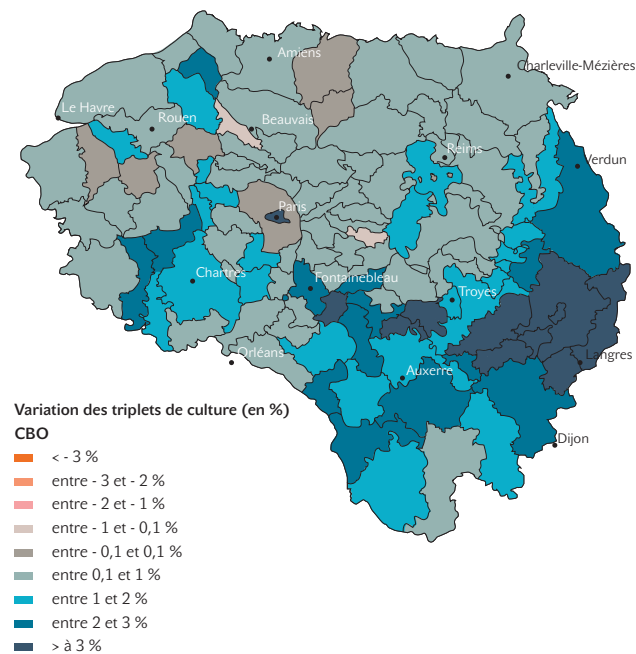
le développement de la monoculture de blé au nord-ouest.

Source : Schott *et al.*, 2010

colza / blé / blé



colza / blé / orge



2.2. LES CONSÉQUENCES DE CETTE RÉVOLUTION AGRICOLE : L'EXEMPLE DES GRANDES CULTURES ET DE L'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER

Le paradigme technique qui se déploie est basé sur la forte mobilisation des technologies et de l'énergie. Il vise la maîtrise des écosystèmes par leur artificialisation dans une seule finalité productive. La spécialisation de l'agriculture est combinée à une augmentation de la productivité du travail et de la production. En grandes cultures, la superficie qu'un agriculteur peut exploiter seul a augmenté régulièrement au cours des cinquante dernières années. Cette tendance se poursuit aujourd'hui avec des équipements plus performants (puissance et largeur de travail) et un nombre d'opérations culturales qui diminue. Les évolutions techniques et génétiques permettent d'envisager, dans les prochaines années, une simplification accrue du travail.

Les itinéraires techniques se sont également simplifiés et les rotations raccourcies grâce à l'utilisation des herbicides : les surfaces en herbe se sont réduites, les légumineuses et les plantes sarclées fourragères ont été abandonnées. La gestion des adventices et des maladies se fait de plus en plus par les seuls produits phytosanitaires.

Les rendements par hectare ont ainsi augmenté régulièrement au cours de la deuxième moitié du ^{xx}e siècle grâce aux intrants, à l'irrigation et à l'amélioration variétale. En 2006, le désherbage chimique est pratiqué sur 98 % des surfaces de grandes cultures. Les traitements fongicides sont appliqués sur 68 % de ces surfaces et les insecticides sur 36 %. La combinaison de ces différents éléments augmente la productivité du travail,

mais repose sur un capital fixe de plus en plus important par actif et sur un recours accru aux consommations intermédiaires.

Dans les systèmes d'élevage bovin laitier, on observe la même tendance à l'augmentation de la productivité et de la taille des structures. La collecte de lait en France est ainsi stable depuis le début des années 1990 (autour de 22 à 23 milliards de litres) alors que le nombre de producteurs a été divisé par 2,5 sur la période. Les nouveaux bâtiments d'élevage ont diminué le temps de travail consacré à l'affouragement et à la manutention des déjections. Avec les nouvelles installations et robots, la traite n'est plus un facteur limitant du nombre d'animaux par actif. Grâce à la sélection génétique et au recours au mélange maïs-soja, la production laitière par

vache a considérablement augmenté. Cette spécialisation a été rendue possible par la « révolution fourragère » des années 1950 et 1960 et par le développement de la culture du maïs pour l'ensilage, lié à l'augmentation des troupeaux et à la diminution du pâturage.

L'accroissement de la productivité du travail à travers l'augmentation du nombre de vaches laitières par actif et l'augmentation de la production par vache laitière sont les mécanismes qui ont conditionné la spécialisation de ce système de production. Comme en grandes cultures, l'accroissement de la productivité du travail repose sur un capital fixe par actif de plus en plus important et sur un recours croissant aux consommations intermédiaires (complémentation protéique en particulier).

Figure n° 7

L'évolution du rendement du blé en France

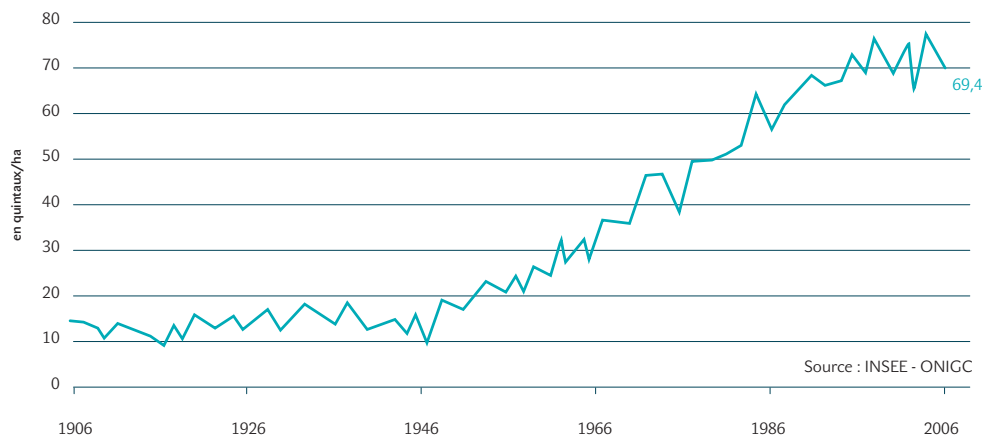
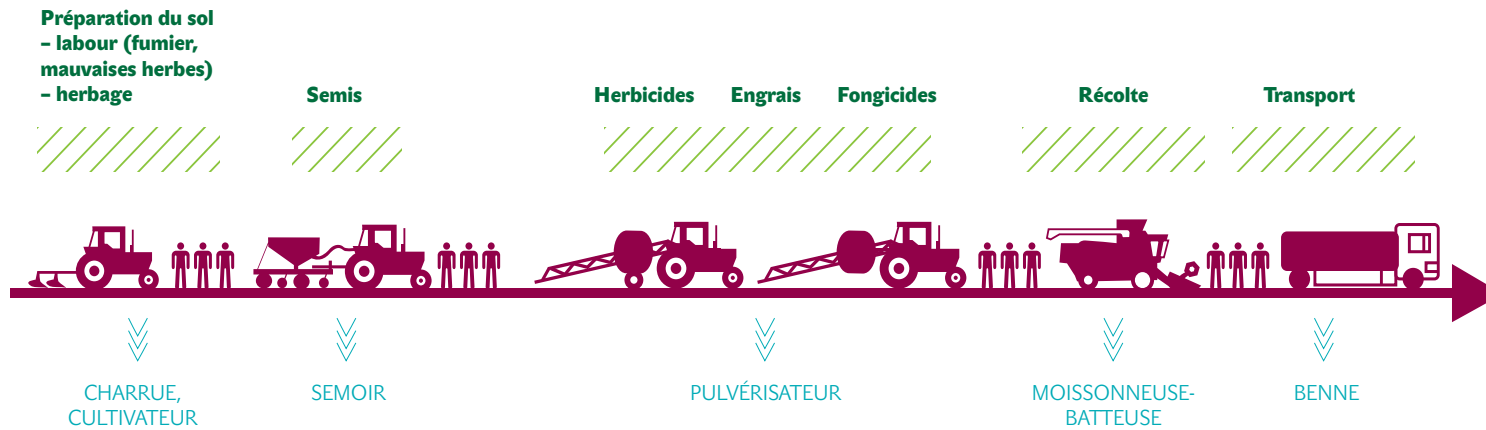


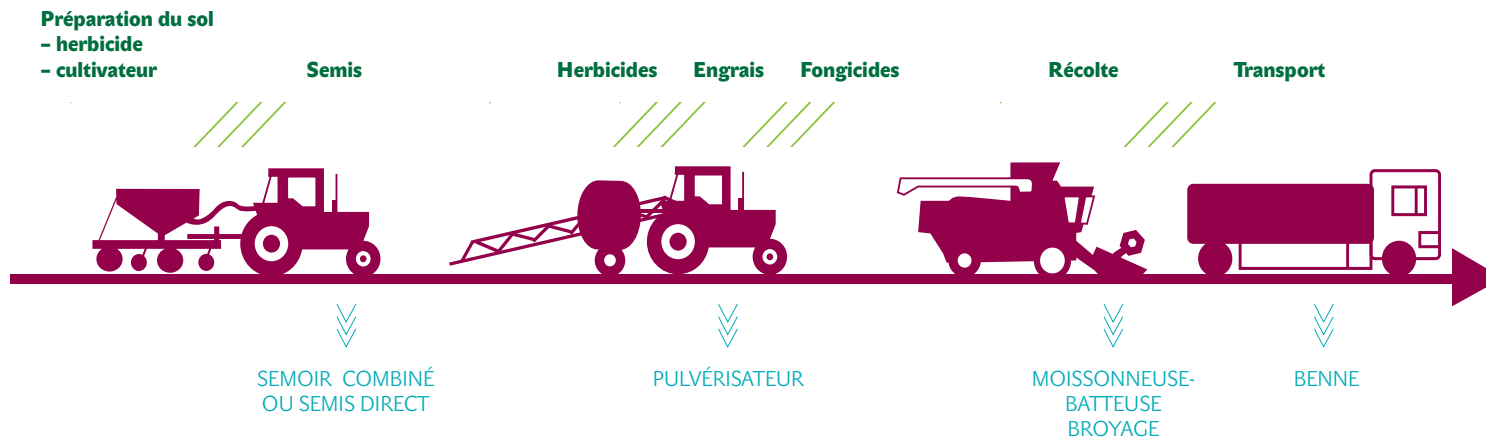
Figure n° 6

La simplification du travail en grandes cultures

Motorisation et auto-mécanisation à partir des années 1960



Aujourd'hui : travail simplifié ou semis direct, diminution du nombre de passages



////// TEMPS DE PASSAGE

2.3. LES CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION À 2025

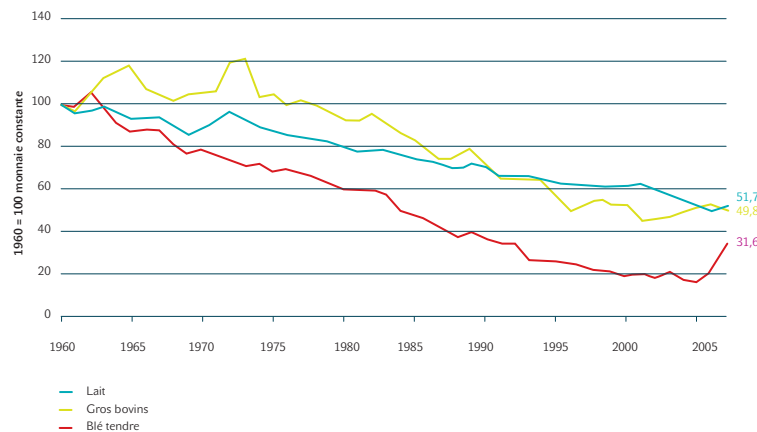
La production agricole a triplé depuis 1949 et la productivité du travail a augmenté (+ 4,4 % par an en moyenne) plus rapidement que dans tous les autres secteurs de l'économie. On constate en outre une baisse de la pénibilité du travail avec de nouveaux éléments de confort. Si le temps libéré peut permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, il est cependant encore beaucoup consacré à l'exploitation : démarches administratives, suivi des marchés et activités professionnelles dans le domaine agricole, etc. Ce temps libéré est moins consacré qu'auparavant à l'engagement syndical ou politique ainsi qu'à la formation continue.

On note une baisse rapide des prix à la production (figure 8) alors que le prix des consommations intermédiaires et des équipements baisse moins vite, créant une tension sur le revenu agricole. Cela s'accompagne d'une forte baisse de la population agricole active. Elle a été divisée par trois entre 1950 et 1995. Les données de comptabilité nationale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, comparaisons intersectorielles) offrent un aperçu de l'évolution de la productivité en agriculture, avec un indicateur relativement simple, la productivité apparente brute du travail, rapport entre la valeur ajoutée brute de la

branche agricole en volume (corrigée de l'inflation) et le nombre d'unités de travail annuel (UTA), donné en indice. Cette approche ne permet toutefois pas de s'affranchir totalement de brusques mouvements de variation de prix des produits (par exemple en 2007) ou des consommations intermédiaires. Le taux de croissance annuel moyen de l'indice de productivité sur la période est de 4,5 %, mais avec de fortes variations (figure 9). On constate enfin une baisse de la valeur ajoutée de l'agriculture en monnaie constante depuis les années 1970. La quantité de richesse produite par les agriculteurs est en baisse si on parle de produit en valeur

Figure n° 8

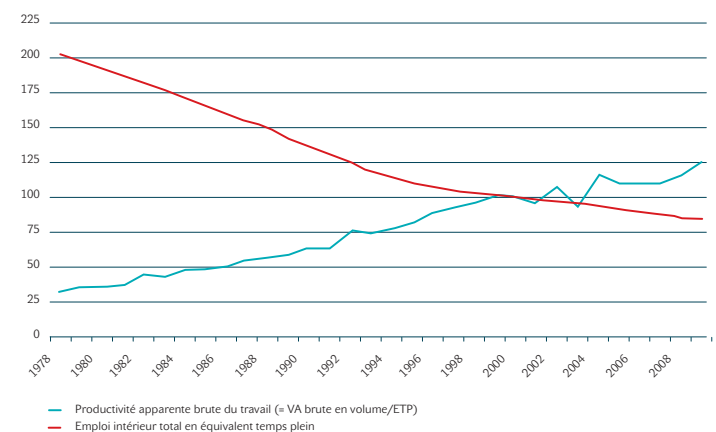
Les prix à la production en 2007 (base 100 en 1960)



Source : INSEE

Figure n° 9

L'évolution de la productivité apparente et emploi intérieur total de la branche agricole (base 100 en 2000)



Source : INSEE (comptes nationaux)

(figure 10). Cette baisse s'explique notamment par une diminution du prix des consommations intermédiaires moins rapide que celle des prix agricoles, un transfert de valeur ajoutée vers les filières d'aval et les agrofournisseurs.

Pour les quinze prochaines années, de probables perspectives d'évolution sont à signaler. Après la mécanisation, c'est l'informatisation qui transformera les processus de production, de gestion et de commercialisation. Les équipements en grandes cultures seront encore plus performants, à condition que les exploitants puissent maintenir un niveau d'investissement élevé. Les agriculteurs américains utilisent déjà des tracteurs de 560 chevaux avec des semoirs de 48 rangs qui permettent de faire 40 hectares par heure. Le téléguidage des tracteurs et les systèmes de traitement par GPS permettent de cultiver de 600 à 800 hectares/actif tout en diminuant la pénibilité du travail. En France, la taille des structures constituera probablement un frein au développement de tels équipements. Les agriculteurs pourraient s'adapter à cette situation par des formes d'organisation du travail innovantes, conduisant à un très fort développement des entreprises de travaux agricoles et des formes de travail collaboratif (assolements en commun, coopératives d'utilisation du matériel agricole [CUMA], etc.). Le recours à des prestataires de services en agriculture existe depuis les années 1990, mais pourrait se développer très fortement, allant jusqu'à des formes d'« agriculture par délégation ». En élevage aussi, des perspectives d'évolution exist-

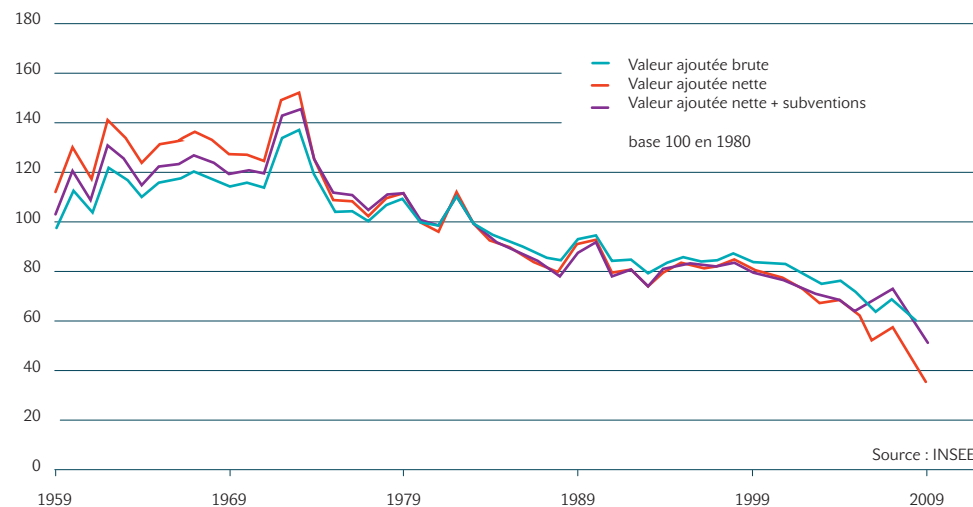
tent, en particulier avec l'usage de l'informatique (machines à traire), pour aller vers des « élevages de précision ».

Plusieurs paramètres pourraient infléchir cette tendance dominante, comme une plus forte prise en compte de l'environnement et du bien-être animal, une grave crise sanitaire, une plus forte recherche de valeur ajoutée ou la nécessité d'améliorer la résilience face aux aléas. Une telle inflexion serait difficile à négocier pour des agriculteurs dont le travail s'est considérablement spécialisé et standardisé. Elle imposerait en effet de s'appuyer bien davantage sur les

processus biologiques et de faire de l'environnement un facteur à part entière du système de production, plutôt que de compter sur une artificialisation toujours croissante et un fort recours aux intrants. Une telle inflexion ferait appel à des compétences nouvelles en matière de conception du système de production, d'observation de l'environnement et de prise de décision. La formation initiale ou continue aurait alors un rôle majeur à jouer pour initier et accompagner ces changements (voir chapitre 4).

Figure n° 10

La valeur ajoutée de l'agriculture depuis 1970 (base 100 en 1980)



2.4. LA CONSTRUCTION DES REVENUS

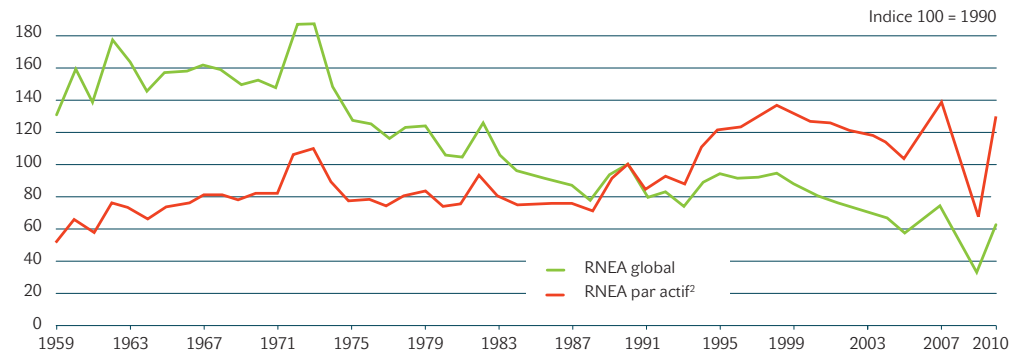
Il est très difficile de comparer les revenus de l'activité agricole à ceux des autres ménages, les revenus des actifs agricoles non salariés connaissant des évolutions très variables d'une année à l'autre (+ 20 % en 2006/2007, - 22 % en 2007/2008, - 32 % en 2008/2009 pour l'ensemble des exploitations professionnelles, Agreste), contrairement aux revenus des autres catégories qui évoluent lentement mais progressivement. En ce qui concerne les ménages, la mesure du niveau de vie, qui est un meilleur indicateur pour estimer les disparités sociales, révèle un niveau de vie inférieur au niveau moyen, mais cependant en « rattrapage », en tout cas jusqu'en 2007 (des données plus récentes montreraient probablement un infléchissement de cette tendance). Mais ce rattrapage apparent cache des diversités de situation importantes. De plus, le taux de pauvreté des agriculteurs reste très supérieur à la moyenne : 24 % contre 13 % en 2006, et l'écart tend à s'accroître (INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux). Cependant, il faut rappeler que ce calcul de la pauvreté, basé sur des flux de revenus, ne tient pas compte du patrimoine important dont disposent les exploitants agricoles.

Les gains de productivité, depuis cinquante ans, ont fait des agriculteurs un groupe professionnel très performant, mais ont également entraîné sur la période une diminution régulière des prix des productions. Cette forte baisse des prix agricoles a également été entretenue par un environnement économique de plus en plus ouvert et les choix de politiques agricoles et commerciales. Elle a pour corollaire la très forte restructuration qu'a connue le secteur. Sur cette période, la tendance

générale est en effet à une diminution du revenu net d'entreprise agricole (RNEA) global (figure 11). Il a baissé en termes réels de 56 % entre 1960 et 2004, cette baisse intervenant surtout depuis 1973. Néanmoins, le revenu moyen par actif non

salarié dans l'agriculture a progressé sur la même période de 88 %, car le nombre d'actifs non salariés a diminué de trois quarts depuis 1960. Avec la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992, des subventions sont mises

Figure n° 11
L'évolution du revenu net d'entreprise agricole en termes réels¹

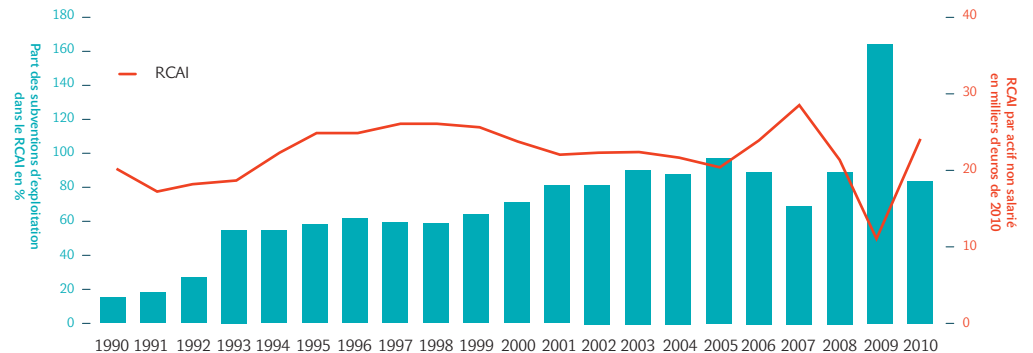


1. En termes réels : déflaté par l'indice de prix du PIB.

2. Actifs : actifs non salariés, exprimés en équivalents temps plein.

Source : Comptes de l'agriculture

Figure n° 12
L'évolution du revenu agricole et de la part des subventions dans le revenu



Sources : Comptes de l'agriculture et RICA

en place pour compenser la baisse des prix de la production. Les aides directes reçues par les agriculteurs en France métropolitaine (exploitations professionnelles et non professionnelles) s'élevaient en 2009 à 9,6 milliards d'euros. L'ensemble du soutien public à l'agriculture représente 13 900 euros par actif en moyenne en 2009. Ces aides sont de plus en plus découplées de la production mais restent liées à des références historiques, conduisant à une répartition très inégale. Ainsi, les 16 % d'exploitations les moins favorisées perçoivent moins de 1 000 euros, tandis que les 20 % d'exploitations les plus favorisées dans la distribution des aides se partagent 57 % du montant total. Si l'on retient l'ensemble des aides directes reçues par les agriculteurs et pas seulement celles du premier pilier de la PAC, 20 % des agriculteurs reçoivent 47 % de l'ensemble des aides directes. Les aides du deuxième pilier ont ainsi un effet redistributif, par la compensation de handicaps naturels ou les aides agro-environnementales.

Le fort poids des aides publiques dans le revenu agricole (figure 12) est mal vécu par les agriculteurs. Il est peu compatible avec deux préceptes qui servaient de cadre à l'exercice du métier d'agriculteur depuis la Seconde Guerre mondiale et qui semblent en voie d'érosion : la liberté dans la pratique professionnelle et la responsabilité vis-à-vis d'un monde qu'il convenait de nourrir. De nombreux agriculteurs considèrent que les fondements de leur identité professionnelle sont en danger et souhaiteraient « se passer des aides pourvu que le prix de leur produit reflète la valeur de leur travail » (Purseigle, 2005). À l'avenir, cette aspiration pourrait se traduire par une évolution des pratiques et des systèmes de production vers davantage de création de valeur ajoutée, à l'image de certains systèmes herbagers (encadré 2).

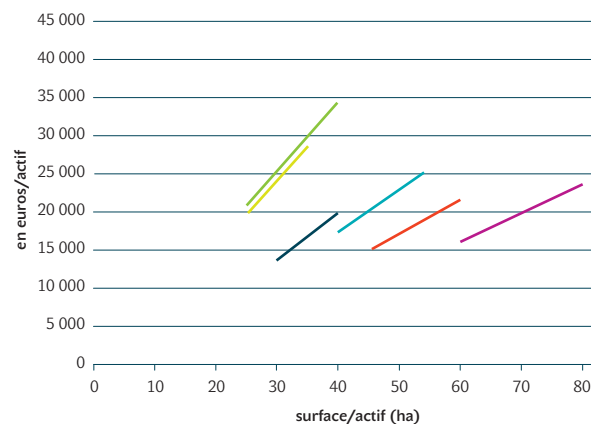
Encadré n° 2 L'EXEMPLE DES SYSTÈMES HERBAGERS

Depuis 1990, des éleveurs du bocage vendéen ont mis en œuvre des systèmes bovins herbagers, inspirés de l'exemple d'André Pochon, et reposant largement sur la pâture de prairies temporaires d'association graminées-légumineuses. Adaptés par des groupes d'éleveurs aux spécificités pédoclimatiques de la région, ces systèmes innovants privilégient la création de valeur ajoutée en réduisant fortement les consommations et s'inscrivent à contre-courant du modèle de développement agricole prédominant de la région, reposant sur l'accroissement de la productivité du travail grâce à l'augmentation de la production par hectare et de la surface exploitée par actif. Ces systèmes bovins herbagers qui permettent d'atteindre un niveau de production relativement

élevé, tout en réalisant des économies majeures sur les consommations intermédiaires et les immobilisations de capital fixe, dégagent une valeur ajoutée par hectare et par actif élevée pour un prix à la production semblable. Ils offrent un revenu brut par actif similaire pour des gammes de superficie inférieures ou équivalentes, malgré un niveau de soutien plus faible (d'un facteur deux à trois). Il s'agit donc bien de systèmes intensifs, non pas sur le plan de la production mais sur celui de la richesse créée par unité de surface, qui témoignent que le recours à la prairie et au pâturage n'est pas nécessairement synonyme d'extensivité. En s'appuyant sur les méthodes d'évaluation de projet (comparaison entre un scénario herbager et un scénario témoin), les passages en système herbager ont été évalués du point de vue des agriculteurs, puis de la collectivité nationale, en tenant compte de l'effet de ces changements de pratiques sur l'ensemble

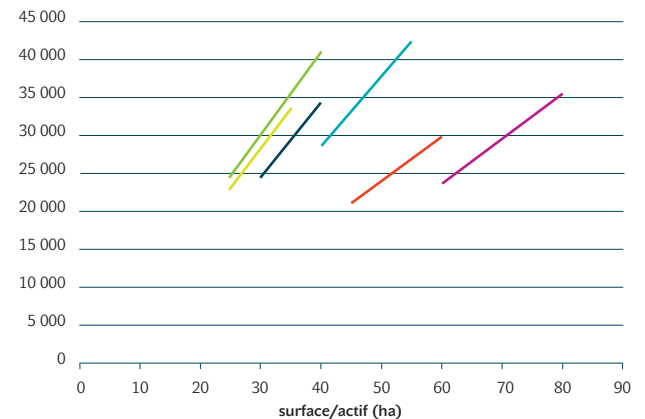
des agents économiques concernés (amont et aval). La mesure du différentiel entre les deux scénarios montre qu'entre 1990 et 2009, ces systèmes herbagers ont participé à l'accroissement du revenu national net et permis le maintien de 50 % d'emplois agricoles supplémentaires, tout en rémunérant davantage la main-d'œuvre, tous secteurs d'activité confondus. Leur développement a également conduit à des réductions drastiques de l'usage d'intrants potentiellement polluants et/ou consommateurs d'énergie fossile (ammonitrate, pesticides, carburant). Financièrement favorables pour les éleveurs, ces systèmes herbagers contribuent également à rendre le métier d'agriculteur plus attractif, grâce à une réduction de la charge de travail des éleveurs et en laissant une plus grande place au travail d'observation, plutôt qu'à des tâches jugées souvent répétitives et moins stimulantes.

Des systèmes herbagers laitiers intensifs en termes de richesse créée (nord Vendée)



- 60 à 100 ha - neuf mois pâturage - 6 000 à 7 000 L
- 40 à 60 ha - neuf mois pâturage - 7 000 à 8 000 L
- 60 à 90 ha - zéro pâturage - 9 000 à 10 000 L
- 120 à 180 ha - pâturage printemps silo ouvert - 8 000 à 9 000 L
- 90 à 120 ha - pâturage printemps silo fermé - 7 000 à 8 000 L
- 180 à 300 ha - pâturage printemps - 8 000 à 9 000 L

Des gammes de revenu similaires sur de petites surfaces pour des systèmes herbagers laitiers moins subventionnés (nord Vendée)



Valeur ajoutée nette par actif en fonction de la surface par actif
Source : Garambois, 2011

2.5. LES LIMITES ENVIRONNEMENTALES, CONSTATS ET TENDANCES

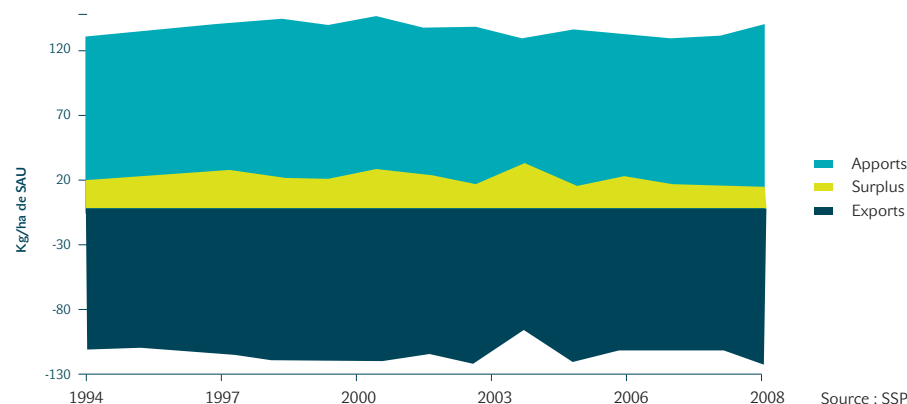
L'uniformisation des techniques et la recherche d'économies d'échelle par l'agrandissement ont contribué à l'essor d'un modèle d'agriculture visant une « maîtrise du milieu » croissante. Selon une logique d'optimisation sectorielle, on a constamment cherché à réduire les interactions entre les espèces végétales cultivées, les animaux élevés et leur environnement. La production agricole s'est alors de plus en plus détachée des territoires, les élevages « hors sol » de volailles et de porcs constituant l'illustration la plus évidente de cette évolution. L'activité agricole est assimilée à un processus technique permettant de transformer des intrants (minéraux, énergie, protéines) en produits (aliments, matières premières), sur un lieu donné.

Cependant, par son utilisation du « vivant » et son inscription dans un territoire, l'activité agricole entretient nécessairement des relations avec les milieux naturels : ponction de ressources, restitution de certains composants, etc. Elle s'intègre donc pleinement dans un flux ininterrompu de processus cycliques naturels : eau, carbone, azote, etc. Mais le modèle technique linéaire qui s'est développé en agriculture n'a pas pris en compte l'ensemble de ces interactions et il a de fait conduit à d'importants effets sur l'environnement.

Tout d'abord, l'apport massif d'énergie et d'azote dans les systèmes de production a entraîné des rejets excédant les capacités d'assimilation du milieu naturel. Il en est ainsi des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole et de la pollution des eaux par les nitrates (cartes 1 et 2). Le surplus azoté, soit la différence entre la quantité apportée (par les engrais) et exportée (par les cultures), est en légère baisse en France de 1994 à 2008, avec une moyenne de 24 kg/ha de surface agricole utile (SAU) sur cette période

(figure 13). Mais les variations régionales sont importantes (carte 3), entraînant localement des taux durablement élevés de nitrates dans les masses d'eaux. Ensuite, l'utilisation massive de certaines ressources, comme l'eau, a entraîné une diminution de leur disponibilité. La qualité des sols s'est globalement détériorée (baisse du taux de matière organique, disparition de la micro et macrofaune) et l'extension continue des terres arables, depuis les années 1950, a contribué à l'augmentation du risque d'érosion.

Figure n° 13
Le solde national du bilan azoté (1994-2008)

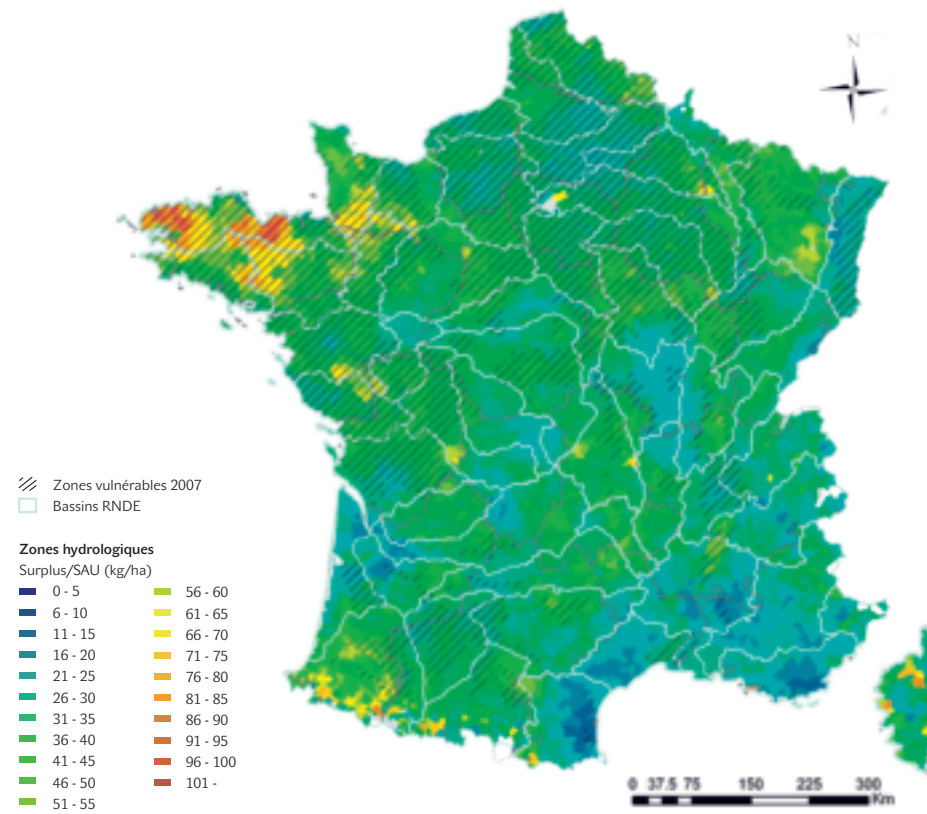


La simplification des assolements (voir carte n°3), l'agrandissement des parcelles et le raccourcissement des rotations ont conduit à une uniformisation des paysages et à une forte réduction de la diversité des habitats. L'abandon de certaines variétés cultivées et races élevées peut aussi constituer une menace pour les ressources génétiques disponibles pour l'agriculture. Quant à la biodiversité sauvage, elle a fortement diminué, y compris les populations d'espèces auxiliaires des cultures comme les abeilles et autres pollinisateurs.

Ces impacts environnementaux apparaissent aujourd'hui comme une limite forte aux pratiques agricoles intensives. Si des premiers efforts ont été réalisés, le travail des agriculteurs devra encore évoluer en profondeur pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

Carte n° 1

Le bilan azoté (kg d'azote/ha) en France en 2006

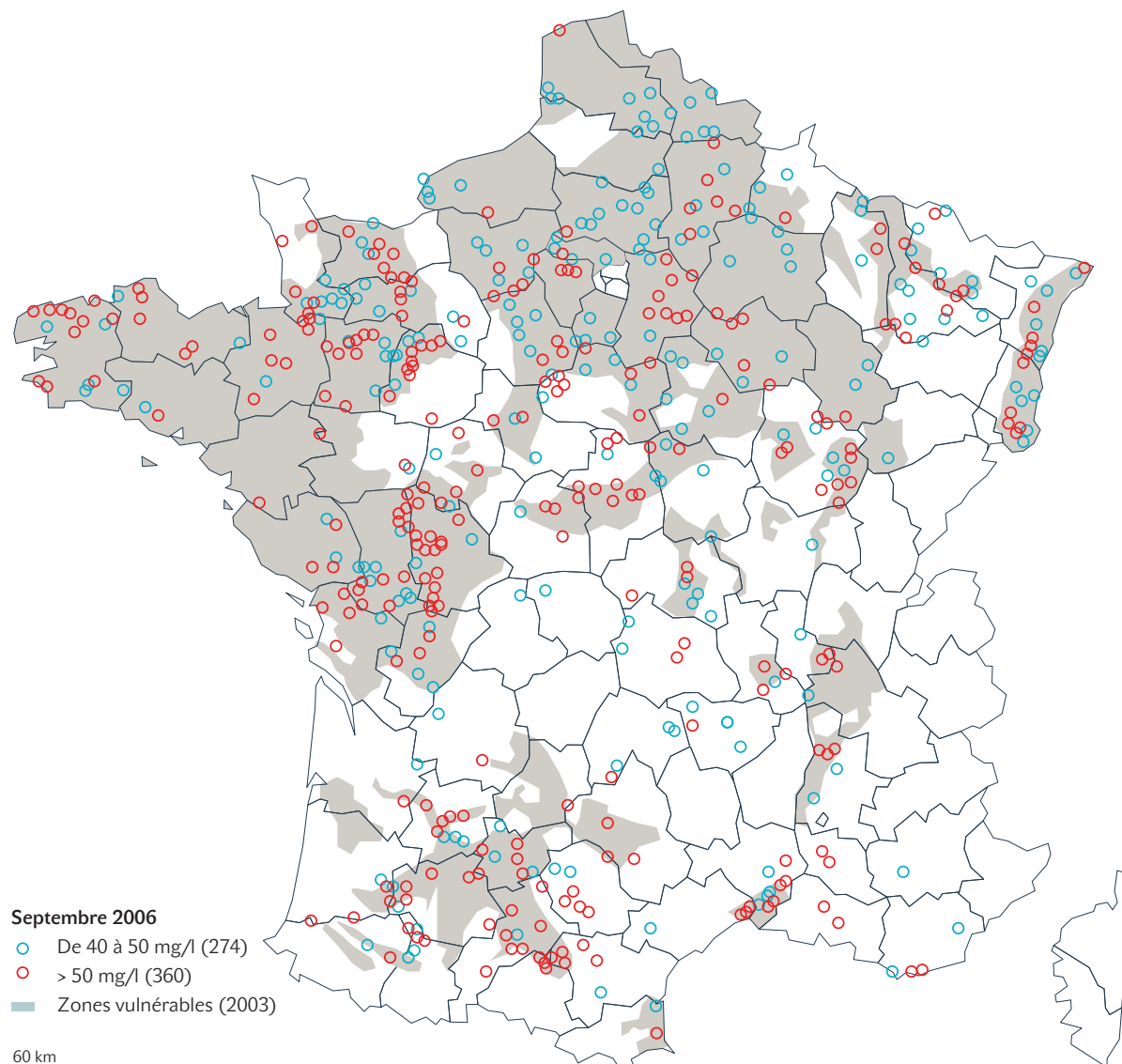


Source : NOPOLU

Carte n° 2

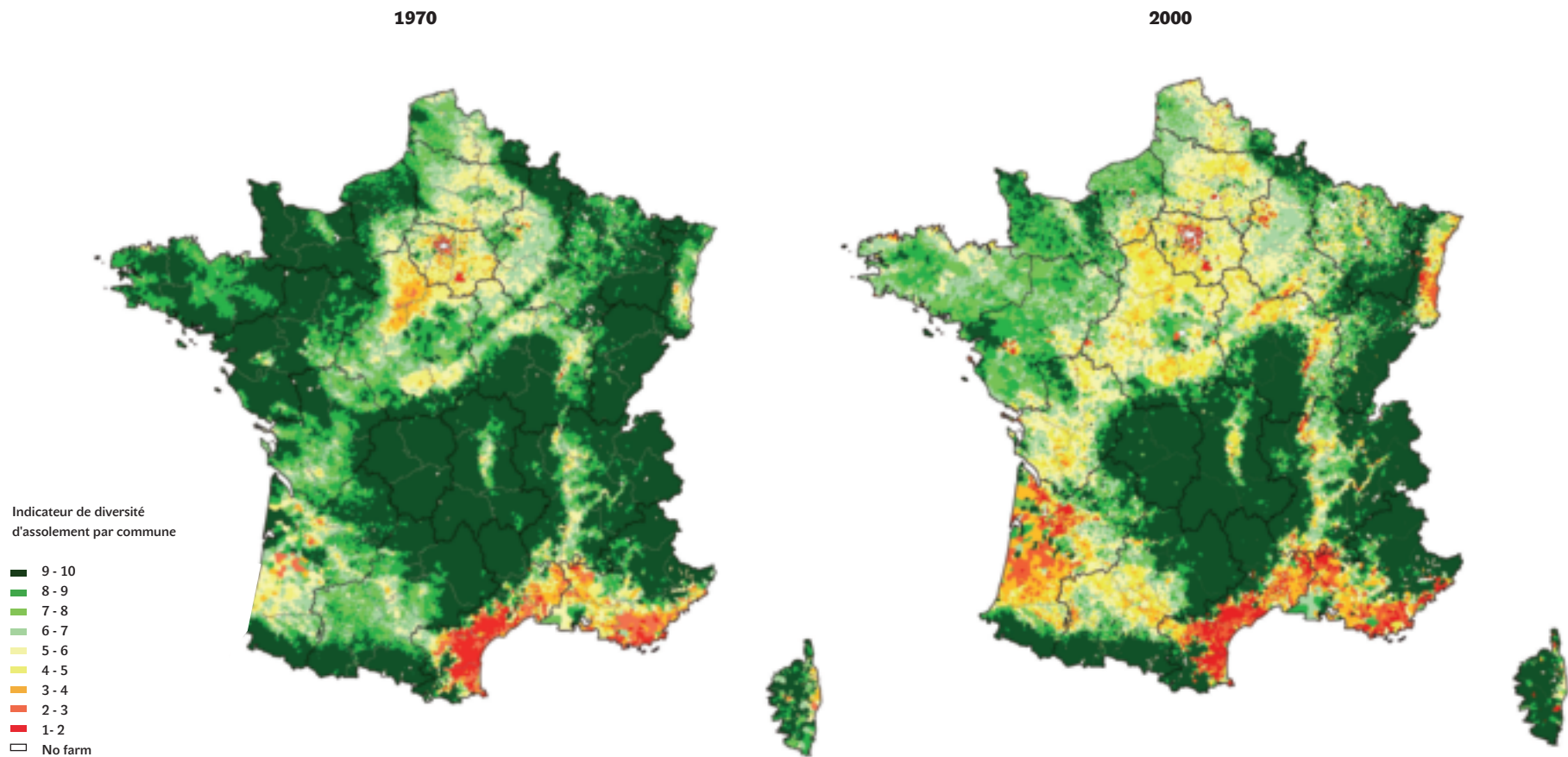
**La campagne 2004-2005 de surveillance
de la teneur en nitrates des eaux.
Localisation des points de contrôle des eaux
souterraines dépassant 40 mg de nitrates/l**

Sources : données Agences de l'eau, DIREN et DRASS.
Carte réalisée par l'OIEau



Carte n° 3
**Diversité d'assolement et proportion
de prairies permanentes en 1970 et 2000**

Source : SolAgro, à partir du recensement agricole



2.6. LES LIMITES ENVIRONNEMENTALES, SOURCE POSSIBLE DE FUTURES INFLEXIONS ?

Le constat avéré des impacts de l'agriculture sur l'environnement (voir sous-chapitre 2.5) pourrait être le déclencheur de changements importants dans le travail et les pratiques des exploitants. Des réseaux d'agriculteurs témoignent déjà de ces nouvelles pratiques et représentent une alternative vers une agriculture plus durable. Cela passe par la promotion d'une agriculture multifonctionnelle, plus à même d'intégrer les interactions avec l'environnement. En réaction à des problèmes environnementaux locaux, des initiatives collectives ont aussi proposé aux agriculteurs des modèles alternatifs (réseau agriculture durable, agriculture biologique, techniques alternatives au labour, etc.). S'inspirant parfois de ces expériences innovantes, la prise en compte de l'environnement dans la réglementation a renforcé sa légitimité dans les politiques agricoles qui constituent, par un jeu de contraintes et d'incitations (encadré 3), un vecteur important de changement des pratiques des agriculteurs. Leurs choix peuvent également être influencés par les attentes croissantes de la société envers une agriculture assurant des services environnementaux et fournissant des biens publics. Cette tendance se traduit concrètement par l'augmentation de la demande envers des produits plus respectueux de l'environnement

et prenant mieux en compte le bien-être animal. Tout cela pourrait conduire demain à privilégier des modèles d'exploitations durables, des exploitations plus résilientes et plus facilement transmissibles, capables de remplir une fonction économique de production de biens et de services, une fonction sociale d'occupation du territoire, d'animation du monde rural et de transmission d'un patrimoine culturel spécifique,

et enfin une fonction écologique de gestion de l'environnement et d'entretien de l'espace rural (Landais, 1998).

Cette transition, plus ou moins poussée, se manifeste déjà par des changements significatifs dans les pratiques et les modes de production des agriculteurs. Parmi ceux que l'on qualifie parfois de « conventionnels », on recense un recours croissant à des pratiques visant à réduire l'im-

Encadré n° 3 LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Pour inciter les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, des soutiens leur sont accordés dans le cadre du Programme de développement rural hexagonal (PDRH), autrement appelé « deuxième pilier » de la PAC. Les mesures agro-environnementales (MAE) définissent des pratiques que les exploitants s'engagent volontairement à respecter dans le cadre d'un contrat d'une durée de cinq ans. Ils touchent en retour une rémunération permettant de compenser les pertes de revenus et coûts induits par la mise en œuvre d'engagements contractualisés.

Les MAE couvrent un large spectre de pratiques

agricoles, comme le soutien à la gestion extensive des prairies, l'aide à la limitation de l'utilisation de fertilisants et de pesticides ou encore l'aide à la conversion à l'agriculture biologique. Cette dernière a concerné, de 2007 à fin 2009, environ 2 600 exploitations couvrant une superficie de 125 000 hectares. Comme l'ensemble de la PAC, ces mesures évolueront suite à la réforme qui entrera en application en 2014.

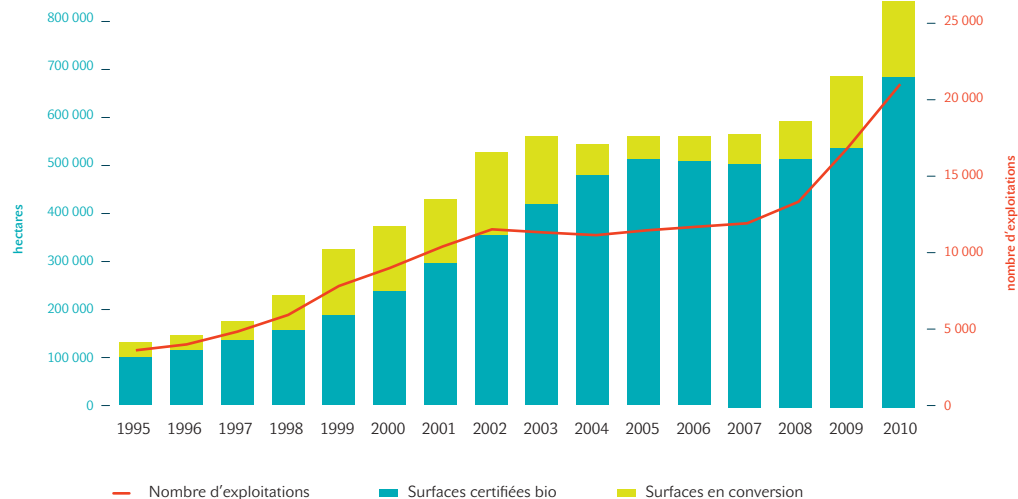
pact environnemental de la production agricole, sans toutefois remettre en cause les itinéraires techniques « de référence ». De 2000 à 2005, les surfaces couvertes en hiver par des cultures intermédiaires, permettant ainsi de limiter le lessivage des nitrates, ont pratiquement quadruplé pour atteindre environ 1,1 million d'hectares (MEEDDM, 2008). L'absence de labour, limitant ainsi les perturbations du sol, concernait en 2006 un tiers des surfaces en grandes cultures

(MAAPRAT-SSP, 2010). D'autres exploitants feront le choix d'une transition plus approfondie vers une agriculture durable en conduisant un changement global de leur système d'exploitation. Celui-ci serait alors plus économe en intrants, plus autonome et valoriserait mieux les interactions entre les ateliers culture et élevage notamment. Ces systèmes sont plus complexes et s'appuient sur des compétences en agronomie et en écologie. Ils pourraient assurer une plus

grande résilience face à l'incertitude croissante qui caractérise le secteur agricole. Le mode de production biologique constitue un profond changement du métier, des pratiques et des compétences des agriculteurs qui s'y engagent, avec des bénéfices environnementaux majeurs. Il attire aujourd'hui un nombre croissant de producteurs (figure 14) et pourrait constituer un laboratoire pour des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Figure n° 14

L'évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique



Source : Agence Bio

L'agriculture biologique représentait fin 2008 4,3 % de la SAU européenne (UE 27). L'Autriche est le pays qui consacre la plus grande part de sa surface agricole à la bio (17,4 %) devant la Suède (11 %), la France arrivant en 21^e position. Bien que les surfaces en agriculture biologique représentent actuellement moins de 3 % de la SAU en France, elles sont en constante progression depuis 1995. Le dé plafonnement des aides de la PAC versées par exploitation a permis une extension de 15 % de ces surfaces en 2009. Cette tendance devrait d'ailleurs être soutenue à plus long terme par le marché des produits issus de l'agriculture biologique, dont la croissance annuelle est de 10 % depuis dix ans. Ce dernier point illustre sans doute le poids qu'aura la demande des consommateurs dans la transition vers une agriculture durable. Mais le rôle d'animation joué par les réseaux de professionnels et la nature du soutien apporté par les instruments de politiques publiques seront également déterminants.

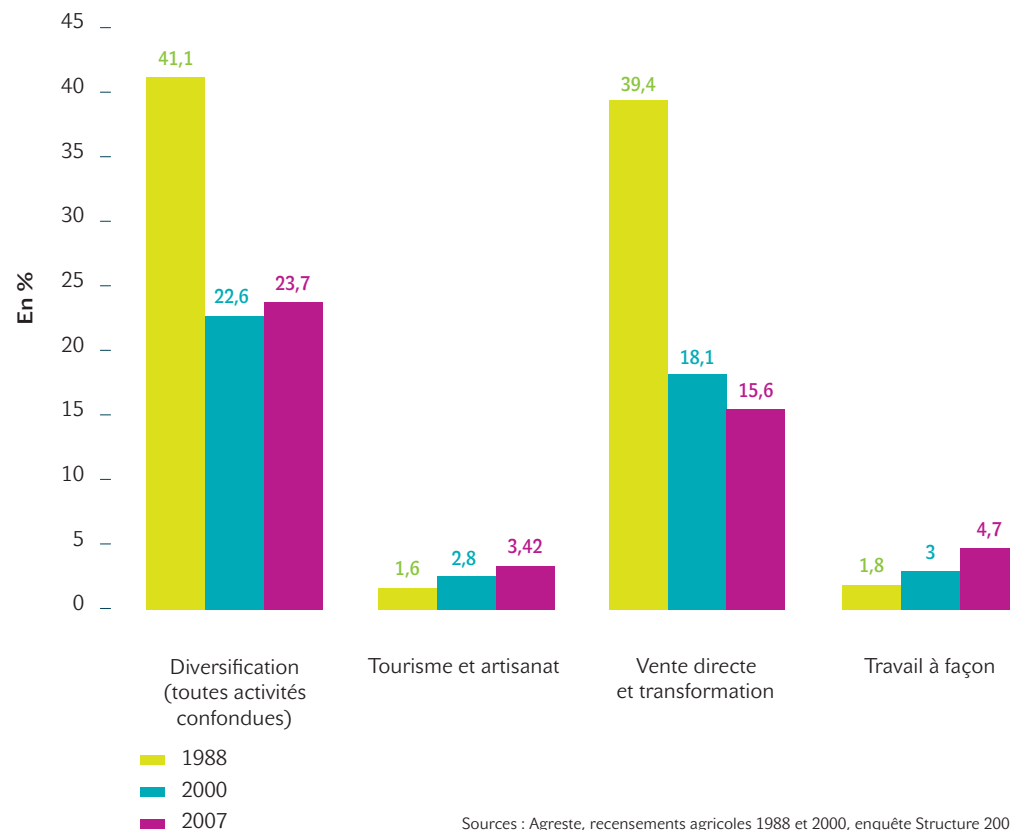
2.7. LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

Les agriculteurs cherchent de plus en plus à diversifier leurs activités, et ce en accord avec l'élargissement progressif de la définition juridique des activités agricoles. Sont réputées « agricoles » toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Ces activités agricoles, par relation, comprennent les activités de transformation, de commercialisation des produits végétaux et animaux de l'exploitation (activités dans le prolongement de l'acte de production) ainsi que les activités de service et d'accueil à la ferme (activités ayant pour support l'exploitation). Depuis la loi sur le développement des territoires ruraux (2005), cette notion incorpore les activités équestres. Avec la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, cette définition intègre également les cultures marines et la production d'énergie. Cette nouvelle rédaction donne un fondement légal à l'activité de production d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles.

Figure n° 15

La diversification des activités, un léger regain

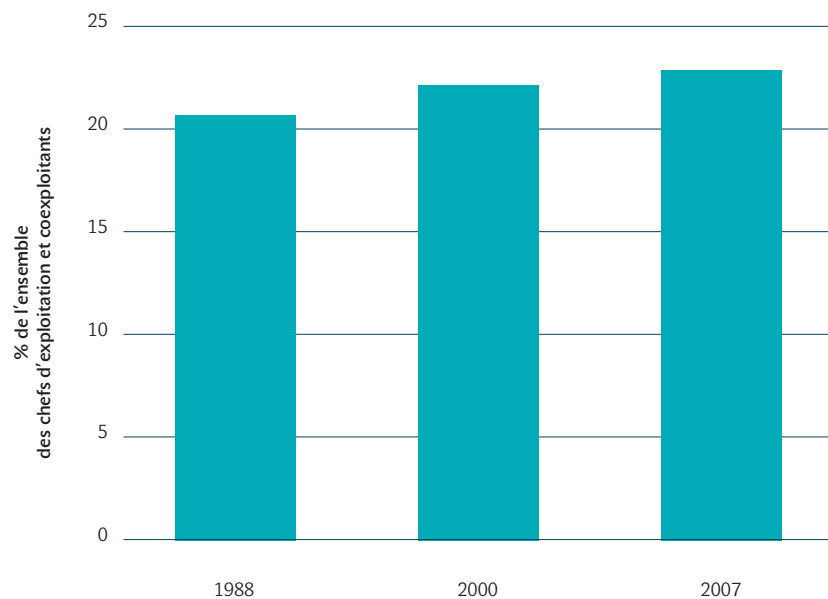


On entend ici par diversification l'ensemble des activités agricoles non liées à la production. Cette diversification connaît un léger regain (figure 15). La vente directe et la transformation concernent davantage les petites exploitations que les grandes, surtout pour les activités de maraîchage, de viticulture et d'horticulture. Le tourisme à la ferme est plus répandu au sein des exploitations spécialisées en ovins, caprins et en arboriculture. On remarque aussi que les agriculteurs ayant diversifié les activités de leur exploitation travaillent avec une main-d'œuvre plus souvent d'origine familiale. Ils recourent davantage que les autres au salariat permanent. En 2000, leur niveau de formation était plus élevé que la moyenne : 57 % de ceux qui avaient une activité touristique sur l'exploitation avaient au moins un niveau de formation secondaire long ou supérieur. Cette diversification pourrait continuer demain à prendre de l'importance. En effet, les Français multiplient les courts séjours pendant leur temps libre et ils recherchent une proximité avec la nature qui peut favoriser l'agrotourisme. La vente directe pourra également bénéficier de la demande croissante des consommateurs. La production d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, plus récemment méthanisation) est une tendance émergente, mais dont on peut penser qu'elle sera durable et importante. Dans un contexte éner-

gétique porteur, les agriculteurs disposent en effet de sérieux atouts en matière de production d'énergies renouvelables (proximité, surface de toitures et au sol disponible, déchets et coproduits mobilisables). Cette activité constitue en outre une source de diversification du revenu moins soumise aux aléas des marchés agricoles.

La pluriactivité des exploitants est elle aussi en légère augmentation (figure 16), le plus souvent pour des raisons économiques. Elle peut également avoir un caractère transitoire, permettant souvent un désengagement progressif de l'exploitant en faveur de son successeur.

Figure n° 16
Les chefs d'exploitation pluriactifs



Sources : Agreste, recensements agricoles 1988 et 2000, enquête Structure 2007

MOBILITÉ
PROFESSIONNELLE

TRANSMISSIONS
INTERGÉNÉRATIONNELLES

DOTATION
JEUNES
AGRICULTEURS

HORS CADRE
FAMILIAL

FORMES
SOCIÉTAIRES

FLUX D'ENTRÉES
ET DE SORTIES

RETRAITES

TRANSMISSIONS
ENTRE PAIRS

3.

LES ENTRÉES ET LES SORTIES DU MÉTIER

Le contenu de ce chapitre suit la trajectoire des agriculteurs, depuis leur entrée dans l'activité jusqu'à leur sortie, en passant par les différentes phases et modalités d'exercice du métier. Ceci donnera également l'occasion d'aborder, de manière transversale, les questions de la transmission des exploitations et des savoirs d'une génération à l'autre.

La poursuite des tendances actuelles suggère qu'un nombre réduit de personnes entrerait dans les métiers de l'agriculture à l'horizon 2025 (autour de 10 000 par an). Leur âge moyen serait plus élevé qu'aujourd'hui (plus de 30 ans) et leurs profils seraient plus diversifiés. Davantage de femmes deviendraient agricultrices, notamment en tant que chefs d'exploitation. Néanmoins, les difficultés d'accès à ce métier pour des personnes extérieures au monde agricole persisteraient et ce secteur continuerait de paraître relativement fermé sur lui-même. De plus en plus impliquées ces vingt dernières années, les collectivités territoriales verraient encore leur rôle se renforcer, en particulier pour favoriser les entrées dans le métier

et la stabilité des nouveaux arrivants. Les statuts juridiques des exploitations seraient plus nombreux et complexes : ils nécessiteraient plus de conseils externes, mais donneraient en retour plus de flexibilité. Les départs se seraient accélérés depuis 2010 (autour de 15 000 à 20 000 par an) et les départs avant 55 ans auraient augmenté. Au total, en 2025, les agriculteurs quitteraient leur métier avant la retraite plus fréquemment qu'en 2011 et avec plus de facilité.

Dans ce contexte mouvant, les agriculteurs devront savoir s'adapter plus fréquemment et plus rapidement, en fonction des dynamiques démographiques, des dispositifs d'aide aux entrées et aux départs, du soutien public à l'agriculture, des évolutions juridiques et fiscales, des stratégies d'optimisation de leurs partenaires ou concurrents, etc.

Pour autant, de nombreuses incertitudes subsistent, quant aux contenus précis des statuts des exploitations et au périmètre même du métier d'agriculteur.

3.1. LA DIVERSIFICATION DES PROFILS DES NOUVEAUX AGRICULTEURS DEPUIS TRENTE ANS

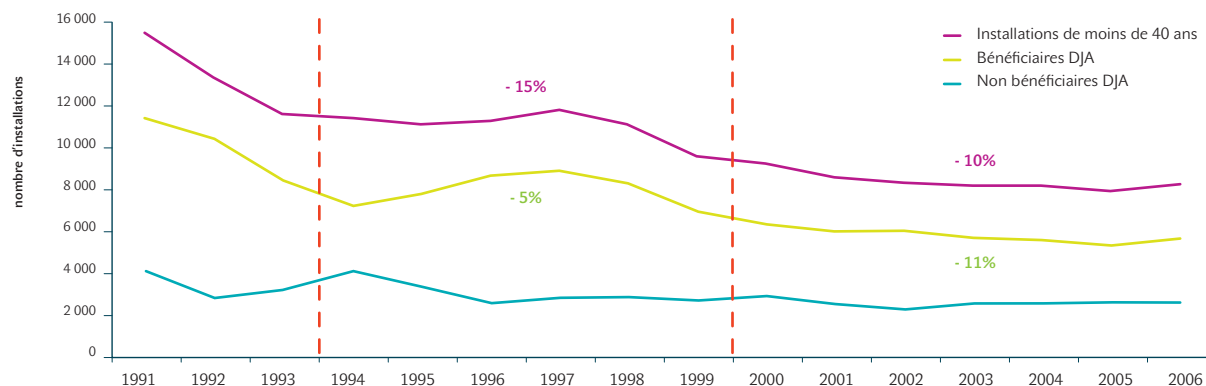
Qui devient agriculteur ? Comment le devient-on ? Dans quelle mesure y a-t-il renouvellement des métiers agricoles ?

Historiquement, les personnes exerçant ce métier étaient majoritairement des enfants d'agriculteurs et l'installation de chefs d'exploitation d'origine non agricole restait un phénomène marginal. Reboul évoquait ainsi une « hérédité professionnelle élevée et nettement supérieure à celle que l'on observe dans les autres secteurs d'activité économique, [qui] offre l'intérêt social d'éviter ou de réduire [...] les hiatus dans la perpétuation de la qualification professionnelle » (Reboul, 1981).

Mais ce modèle basé sur la famille a évolué. Le nombre des fils ou filles d'agriculteurs qui reprennent une exploitation familiale au départ à la retraite des parents affiche une tendance régulière à la baisse. Entre 1965 et 1970, 90 % des entrants âgés de 15 à 29 ans étaient enfants d'agriculteurs (Reboul, 1981), alors qu'en 2004, ils ne sont plus que 75 %, tous âges confondus (CNASEA, 2004b).

L'âge d'entrée dans le métier (pour les chefs d'exploitation) est aujourd'hui en moyenne de 28 ans, raison pour laquelle on parle d'un secteur professionnel peu ouvert aux jeunes (Chardon, 2005). Certains métiers (maraîcher, jardinier, viticulteur) sont souvent exercés en seconde partie de carrière, avant la retraite (Meron *et al.*, 2009). Les entrants sont pour la plupart déjà expérimentés et ont suivi des formations spécifiques, mais cette caractéristique est moins vraie pour les femmes agricultrices.

Figure n° 1
L'évolution du nombre d'installations de moins de 40 ans



Source: rapport d'évaluation *ex post* du PDRN. Données MAAPRAT et MSA

Une photographie de l'ensemble des entrées, en tant que chef d'exploitation, en 2010, amène à distinguer trois profils d'entrants. Un tiers d'entre eux, prenant en charge une exploitation agricole économiquement stable ou jugeant le dispositif d'aide à l'installation trop complexe, ne sollicite pas ces aides. Il s'agit souvent de transferts d'exploitation entre époux. Un autre tiers correspond à des personnes de moins de 40 ans qui conçoivent leur projet en conformité avec les critères de la politique d'installation et bénéficient des aides d'État. Enfin, le dernier tiers représente des installations non éligibles aux aides compte tenu des critères appliqués : âge, qualification, surface minimale, viabilité économique du projet, etc. Un zoom sur ces deux dernières catégories révèle de vraies mutations dans le profil des entrants.

Encadré n° 1 LA PROCÉDURE D'INSTALLATION POUR LES ENTRANTS BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'ÉTAT

Les entrants éligibles à la politique d'aide à l'installation bénéficient d'un ensemble de dispositions facilitant leurs investissements : une aide financière (la DJA), des prêts à taux bonifié pour les reprises d'exploitations ainsi que des avantages d'ordres fiscal et social. La procédure de sélection pour bénéficier de ce dispositif est prise en charge par les CDOA, composées principalement de représentants des organisations professionnelles agricoles, mais aussi de l'État, de la société civile (consommateurs, associations de protection et de gestion de la nature),

de l'artisanat, de la distribution et des collectivités territoriales. Depuis 2009, le dispositif d'accompagnement a été réformé. Le nouveau plan de professionnalisation personnalisé, pris en charge par les Chambres, vise à fournir des services « à la carte ». Il contient une formation de trois jours obligatoire, qui remplace le stage de six mois qui était lui aussi obligatoire (voir chapitre 4). L'enseignement agricole est donc de moins en moins prégnant dans les procédures d'entrée. Depuis 2010 (loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche), les chambres d'agriculture ont reçu des missions de service public relatives à la politique d'installation et de transmission des exploitations agricoles.

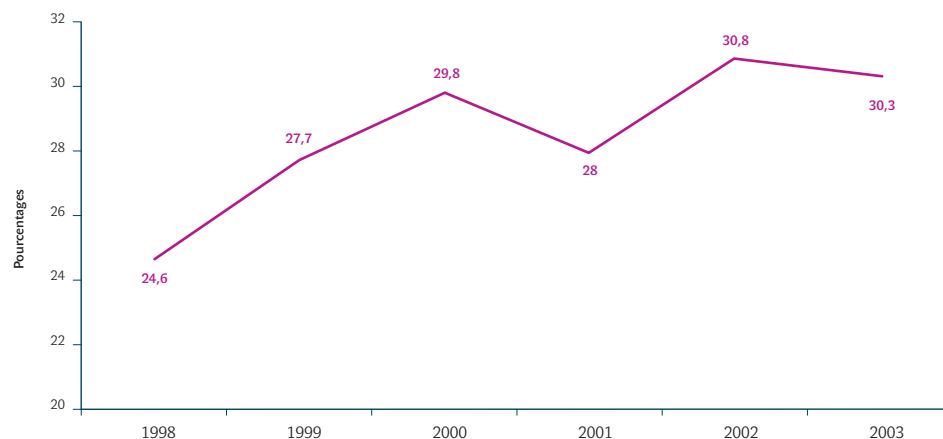
Les « entrants aidés » : des profils de plus en plus variés

En 2010, un tiers des agriculteurs entrants bénéficiaient des aides de l'État à l'installation (encadré 1). Ils sont relativement faciles à caractériser puisqu'ils correspondent aux critères de sélection pour l'octroi de ces aides. L'âge constitue l'un de ces critères : un plafond, aujourd'hui fixé à 39 ans, a progressivement été élevé (il était de 35 ans dans les années 1980). En 2009, près de la moitié des entrants aidés ont 30 ans et plus, un peu plus du tiers ont moins de 25 ans et 23,7 % ont entre 25 et 29 ans (ASP, 2009). Les performances économiques (revenus minimum et maximum) du projet d'exploitation sont un deuxième critère. L'évaluation des projets est prise en charge par les commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) et porte sur des critères élaborés aux niveaux national et européen. Enfin, la formation constitue la dernière condition d'accès : les entrants aidés doivent avoir obtenu un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien agricole pour bénéficier des aides.

Depuis les années 1990, leur nombre a baissé, ainsi que leur proportion par rapport aux autres entrants (figure 1). De plus, leurs profils se diversifient : les « installations hors cadre familial » (HCF) ont doublé entre 1993 et 2003 (CNASEA, 2004b). Cette catégorie inclut des personnes non originaires du secteur agricole, qui en 2009 représentent 31 % des candidats aux aides de l'État à l'installation (DGER, 2009) (encadré 2). Selon le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), trois quarts des installations hors cadre familial bénéficient de la dotation jeunes agriculteurs (DJA).

Figure n° 2

L'évolution de la part des HCF dans les installations aidées



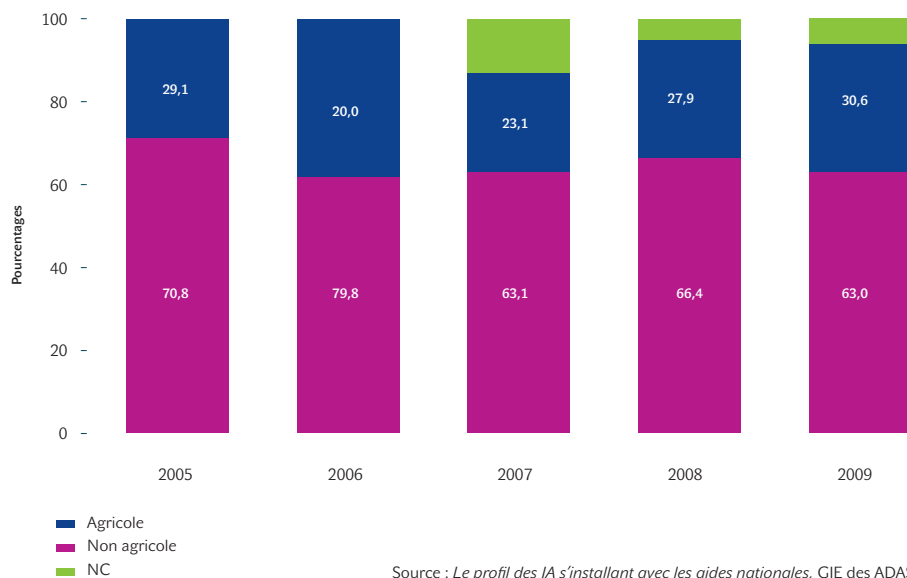
Source : CNASEA, 2004b

Encadré n° 2 QUI SONT LES AGRICULTEURS INSTALLÉS « HORS DU CADRE FAMILIAL » ET QUI SONT LES AGRICULTEURS « NON ISSUS DU MONDE AGRICOLE » ?

Par « installation hors du cadre familial », on entend l'entrée dans le métier d'un individu qui n'a pas de lien de parenté avec l'agriculteur sortant (le cédant) en dessous du troisième degré. Par exemple, l'installation d'un enfant sur l'exploitation de ses parents ou celle d'un neveu ou nièce sur l'exploitation de l'oncle ou de la tante font partie du « cadre familial ». Au-delà de ces liens de parenté, les installations sont « hors du cadre familial ». Il en va de même pour les relations avec l'un des propriétaires fonciers sur au moins 70 % de la surface agricole utile et, en cas d'installation en société, cette condition est étendue au conjoint. La catégorie des HCF, construite dans les années 1990, présente donc quelques limites, mais elle offre un intérêt pour le suivi et la connaissance de phénomènes émergents.

Seule une étude sur la région Bretagne apporte des informations sur les personnes non issues du monde agricole. Ces dernières sont définies comme des actifs agricoles (salariés et chefs d'exploitation) et stagiaires en formation professionnelle continue dans le cadre d'une reconversion professionnelle, n'ayant pas suivi de formation agricole initiale, dont les ascendants ne sont pas ni n'ont été actifs agricoles (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, 2011). Il faut nuancer l'idée selon laquelle les HCF renouvellent automatiquement les profils des entrants, du seul fait de leur non parenté directe au cédant. En production laitière, par exemple, les HCF sont majoritairement d'origine agricole. « La transmission HCF donne lieu [...] à une récréation apparente des liens de parenté. Les successeurs viennent remplacer le fils qui n'a pas repris ; ils viennent occuper une place dans la famille, et la figure de l'adoption s'impose souvent avec force » (Gillet, 1999).

Figure n° 3

L'origine des candidats à l'installation

Source : Le profil des JA s'installant avec les aides nationales, GIE des ADASEA de France

En 2004, selon une étude du CNASEA, 71 % des HCF viennent de la région où ils installent leur exploitation et sont plutôt ruraux, alors que 29 % sont originaires d'une autre région ou d'un autre pays, et dans ce cas pour un tiers d'origine urbaine. Ils ont travaillé sept à neuf ans en moyenne dans des milieux professionnels autres que le secteur agricole. Leur niveau moyen de formation est identique à celui des chefs installés dans le cadre familial, surtout pour les per-

sonnes originaires de la région, qui ont presque exclusivement une formation agricole (30 % ont le niveau de brevet de technicien supérieur agricole [BTSA]). Les autres sont le plus souvent issus d'une formation initiale généraliste, qu'ils ont complétée par une formation agricole du niveau minimum requis pour pouvoir bénéficier des aides à l'installation. Ils s'installent surtout en région méditerranéenne (11,35 %) et en Île-de-France (11,04 %) (Agreste, enquête Structure 1990-2007).

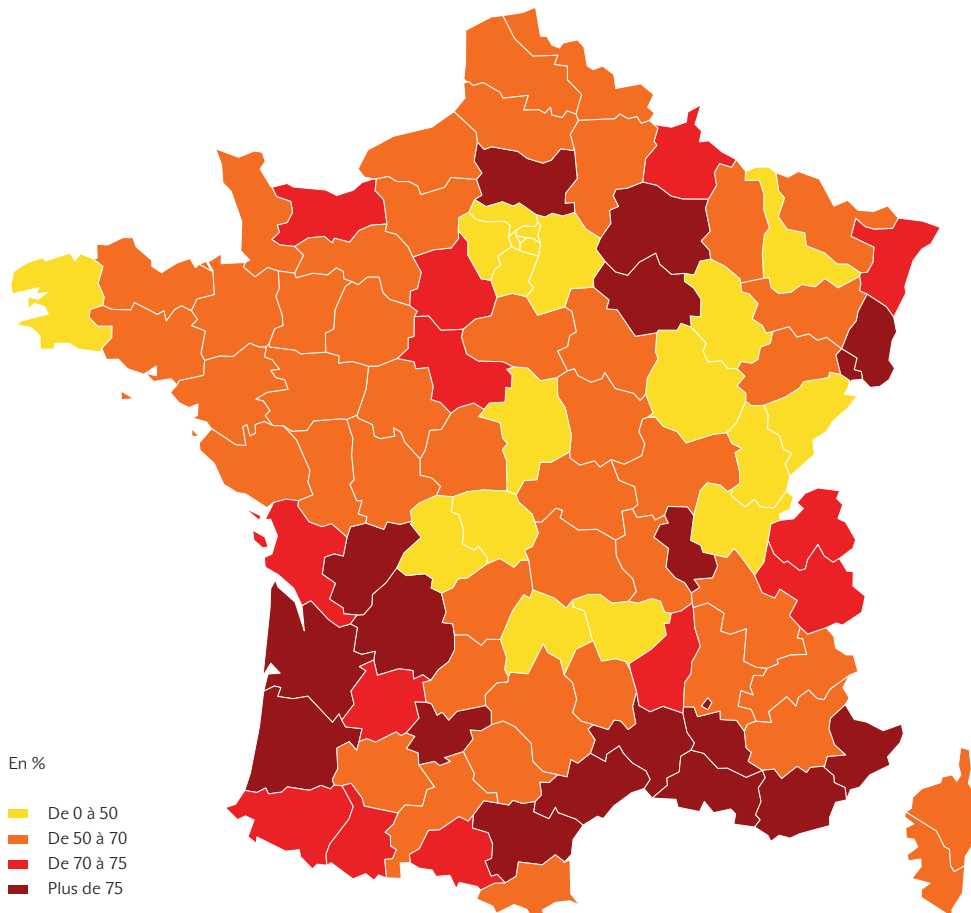
Ces nouveaux profils d'agriculteurs (HCF et personnes non issues du monde agricole [NIMA]) s'orientent depuis les années 2000 vers des productions à haute valeur ajoutée, notamment l'agriculture biologique et des systèmes combinant cultures végétales et élevages. Ils développent aussi davantage de productions atypiques que leurs homologues issus du milieu agricole. Ils s'orientent vers des systèmes de production impliquant de moindres coûts d'installation (maraîchage), ainsi que vers des modes de commercialisation en circuits courts. Enfin, ils intègrent davantage de diversification dans leurs projets : transformation, activités de service, etc. (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, 2011). La surface agricole utile (SAU) moyenne d'installation HCF est deux fois inférieure à celle des installations dans le cadre familial (CNASEA, 2004b).

Des entrants non aidés et méconnus

La proportion des entrants ne touchant pas les aides nationales est en progression continue depuis le milieu des années 1990. Ils représentent un tiers du total des entrants. Contrairement à la catégorie des HCF, ils sont pour la plupart issus de familles agricoles et pratiquent la même agriculture que leurs homologues bénéficiaires des aides de l'État. Ils sont généralement originaires du territoire où ils s'installent.

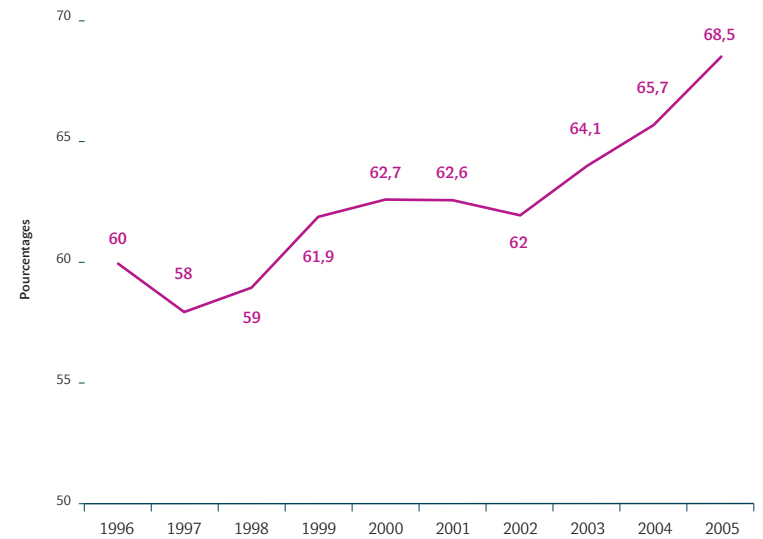
La moitié de ces nouveaux agriculteurs s'installe avant 40 ans, et l'autre moitié après 40 ans. Dans 60 % des cas, c'est l'amour du métier et de la nature qui explique l'entrée dans le métier. 30 % s'installent par tradition familiale et 10 % dans le but d'avoir un statut et de cotiser pour la retraite.

Carte n° 1
La part des installations non aidées



Source : CNASEA, 2006

Figure n° 4
Le pourcentage des installations non aidées par rapport à l'ensemble des installations



Source : CNASEA, 2006

3.2. LES DYNAMIQUES D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Quels ont été les flux d'entrée dans les métiers de l'agriculture ? Quels en sont les principaux moteurs ? Et quels pourraient-ils être à l'avenir ?

Des entrées conditionnées par les sorties

On désigne souvent l'entrée dans le métier d'agriculteur par le terme d'« installation ». Une installation correspond la plupart du temps à la reprise d'une exploitation déjà existante (80 % pour les entrants non aidés, 90 % pour les hors cadre familial), mais aussi parfois à la création d'une nouvelle exploitation. Entrées et sorties dans le métier sont donc étroitement liées dans la mesure où les installations nouvelles dépendent notamment des terres libérées par les agriculteurs qui cessent leur activité. Ce lien est particulièrement visible si l'on observe les effets sur les installations de la politique d'aide à la préretraite des années 1990. À cette période, le double objectif de la politique des structures était d'accompagner le départ des sortants, par la mise en place d'une préretraite, tout en favorisant l'arrivée de plus jeunes. Le nombre d'installations supplémentaires que ce dispositif a engendré reste cependant assez faible (Daucé, 1999).

Pourquoi devient-on agriculteur ?

Qu'en est-il des motivations pour entrer dans le métier ? Au fil du temps, les raisons qu'ont les personnes de devenir agriculteur ont évolué. Pour celles issues de familles d'agriculteurs, le motif est souvent lié à un choix effectué entre les diffé-

rents enfants, consistant à faire succéder le fils le « mieux né », c'est-à-dire celui dont l'âge correspond le mieux avec le départ à la retraite du père (Jacques-Jouvenot, 1997).

Les personnes qui ne viennent pas du milieu agricole entrent, elles, dans le métier non par choix familial mais par choix personnel. Loin de l'image d'« idéalistes » que l'on s'est longtemps fait d'eux, ils ont des projets solides et se donnent les moyens d'y parvenir (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011). Pour une grande partie des HCF, la recherche d'un autre cadre de vie et d'une nouvelle trajectoire professionnelle est le moteur principal de l'entrée dans le métier.

Quel que soit le profil des entrants (issus ou non du monde agricole, aidés ou non aidés), les

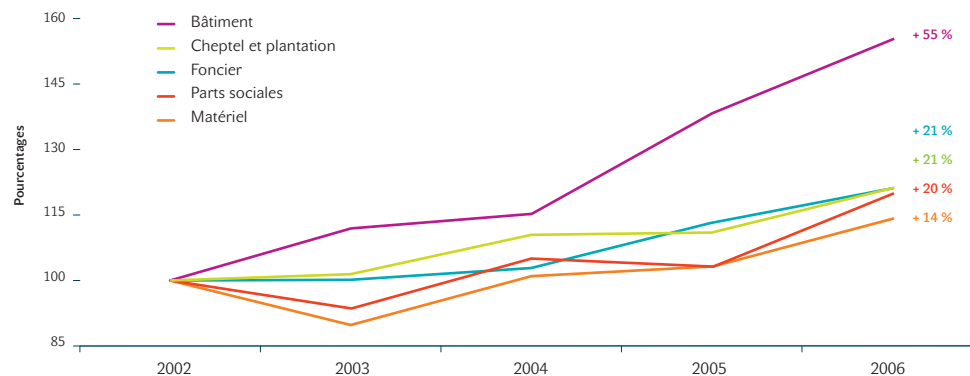
notions de « passion » du travail et « d'autonomie » sont souvent évoquées comme des motifs forts.

Les coûts croissants

L'entrée dans le métier requiert d'importants capitaux. L'agriculteur qui s'installe doit acheter ou louer des terres, des bâtiments, des animaux, des semences, du matériel, etc. Les bâtiments et le foncier représentent les postes les plus lourds (figure 5). Le coût du foncier, en particulier, augmente régulièrement et il est souvent considéré comme un frein à l'installation. Les entrants ont donc de plus en plus recours à la location de terres. À l'avenir, les parts sociales devraient peser davantage, en lien avec le développement des formes sociétaires. S'installer en

Figure n° 5

L'évolution des postes constituant le coût d'installation



Source : ASP, 2009

devenant associé facilite en effet l'accès au capital d'exploitation.

Outre les aspects financiers, les HCF et les personnes non issues de l'agriculture sont confrontés à des coûts d'entrée d'ordres social et culturel : accès plus difficile aux aides, difficultés d'insertion dans les réseaux professionnels locaux, obligation de « faire ses preuves » et d'acquiescer une certaine légitimité, etc. (CNASEA, 2004b).

Des dispositifs locaux innovants

Les soutiens des collectivités territoriales au secteur agricole, en forte progression depuis les années 1980, sont liés au mouvement plus général de territorialisation des politiques publiques. Ils comportent des objectifs et des modalités d'intervention variables selon les territoires. L'aide apportée aux nouveaux agriculteurs fait partie de ces dispositifs. « Certaines régions [attribuent] la majeure partie (Alsace, Auvergne, Haute-Normandie), voire la totalité (Île-de-France, Lorraine) de leurs aides à des mesures touchant à l'installation et à la modernisation des exploitations [...]. Ces mesures représentent à l'échelle nationale des montants importants avec une moyenne de 60 % des soutiens [régionaux] aux activités agricoles » (Gambino, 2009). Les aides des Régions complètent les autres aides existantes (DJA) ou s'adressent à ceux qui n'en bénéficient pas.

Les Régions ont même pris des initiatives qui ont eu un « effet pédagogique sur les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. [...] Ce fut par exemple le cas du dispositif national d'aide à l'installation, assoupli en 1999 par le ministère de l'Agriculture, en modulant certaines dispositions

(âge, formation) et en instituant un contrat territorial d'exploitation "d'installation progressive" » (Gambino, 2009).

Les Régions disposent donc de leviers pour accompagner l'entrée de nouveaux agriculteurs sur leurs territoires. Mais ces leviers sont limités puisque ces aides régionales doivent obligatoirement se conformer au règlement de développement rural (RDR), qui retient les mêmes critères d'éligibilité que ceux de la politique d'installation.

D'autres acteurs locaux mettent en œuvre des mesures pour faciliter l'entrée aux personnes non issues de l'agriculture. Ces initiatives, souvent associatives et émanant d'instances professionnelles, pallient certaines difficultés : manque de compétences techniques et d'expérience, faible connaissance des correspondants locaux, etc. Ces dispositifs sont généralement impulsés par des réseaux dynamiques (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, associations pour le maintien de l'agriculture paysanne, etc.), dont les priorités varient selon les territoires. Il peut s'agir de faciliter l'accès au foncier, par exemple par l'achat collectif *via* l'épargne solidaire (foncière Terres de liens). Il peut s'agir de mise en situation professionnelle, avec des stages et des couveuses d'entreprises agricoles inspirées des pépinières d'entreprises développées dans d'autres secteurs (services, artisanat, commerce). Ces dispositifs permettent à des exploitants de tester leur activité pendant quelques années, en disposant d'un statut spécifique (le contrat d'appui au projet d'entreprise) et d'un hébergement économique et juridique par une structure dédiée. Tout

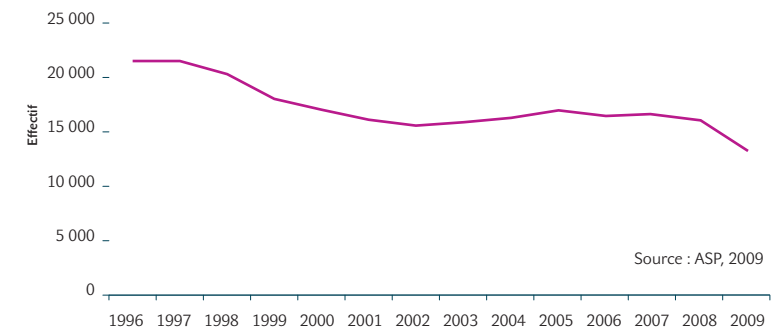
ceci montre l'intérêt des acteurs des territoires pour la diversification des profils d'agriculteurs et le soutien à des projets innovants.

L'évolution non linéaire du volume des entrées

Depuis vingt ans, le nombre de nouveaux chefs d'exploitation n'a pas évolué de manière linéaire : il a baissé entre 1990 et 2000, puis s'est stabilisé et a baissé à nouveau à partir de 2008. Entre 1996 et 2009, le volume total a diminué de 8 000 entrées (figure 6). Le renouvellement des agriculteurs est donc plus qualitatif (arrivée de nouveaux profils) que quantitatif, et il est délicat de conclure à un simple « repli » du métier. On peut considérer que l'évolution moyenne, d'ici 2025, prolongera la baisse observée ces quinze dernières années. Mais des installations plus nombreuses sur certaines productions (maraîchage, viticulture de qualité, etc.), moins contraintes que d'autres par le foncier (élevage, grandes cultures), pourraient infléchir cette évolution (CAS-DARES, 2007).

Figure n° 6

L'évolution du nombre total d'installations



3.3. LES MODALITÉS D'EXERCICE DU MÉTIER

Combien de temps un agriculteur reste-t-il dans le métier ? Quelles en sont les modalités d'exercice ? Comment ont-elles évolué ? Que deviendront-elles demain ?

Un fort maintien dans le métier

Le taux élevé de maintien dans le métier est une caractéristique du monde agricole. 96 % des agriculteurs aidés exercent toujours dix ans après leur entrée. Cette proportion est de 90 % pour les HCF et de 85 % pour les agriculteurs non aidés (CNASEA, 2004a et CNASEA, 2006).

Dans les années 1980, « l'activité agricole d'une personne en bonne santé [durait] plus de quarante ans » (Reboul, 1981). Près de 90 % des agriculteurs n'ont signalé aucun changement (poste, fonction, entreprise) ni aucune interruption (chômage, inactivité) entre 1998 et 2003, contre 70 % dans les autres métiers (Simmonet et Ulrich, 2009).

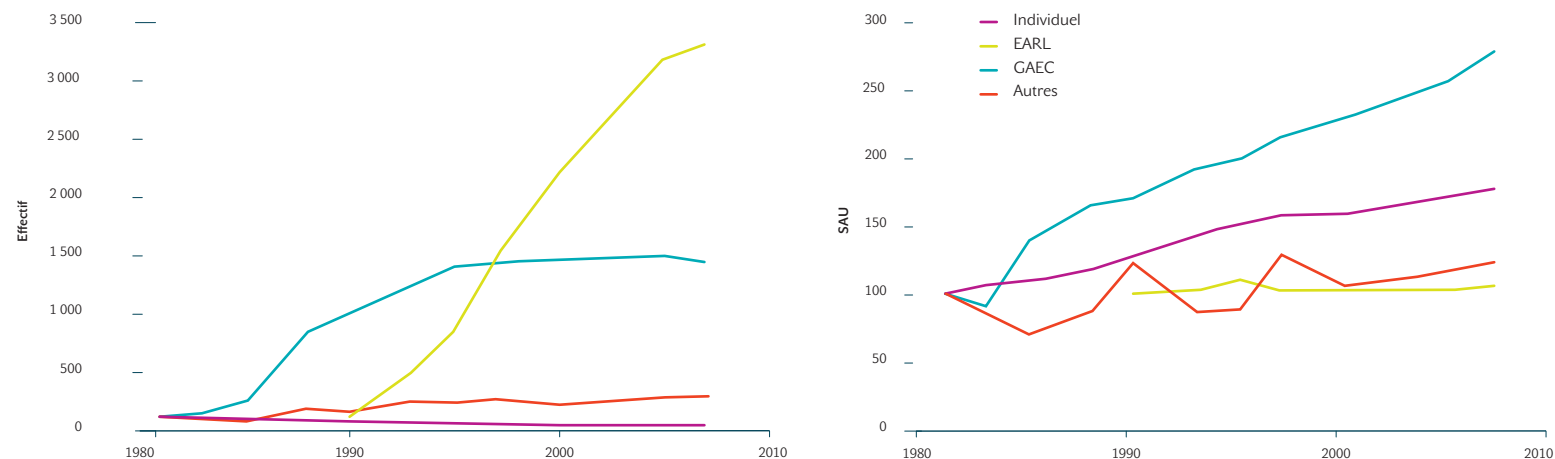
Multiplication des statuts et stratégies variées des agriculteurs

On distingue deux formes d'exercice de l'activité agricole : la forme individuelle, dans laquelle l'agriculteur choisit d'être seul, à son compte, et

les formes sociétaires. Ces dernières visent à distinguer les patrimoines personnel et professionnel, en mettant en commun le travail et des équipements. Depuis le début des années 1980, le nombre d'exploitations de statut individuel a fortement baissé et l'âge moyen des exploitants s'est élevé. En revanche, les formes sociétaires ont augmenté de 3,9 % par an en moyenne entre 1988 et 2007 (SSP, enquête Structure 2007). En 2010, 29,7 % de l'ensemble des exploitations en France métropolitaine ont le statut de société, représentant 56,7 % de la SAU (SSP, recensement agricole 2010). En 2009, 55 % des clients agricoles des centres d'économie rurale (CER) sont sociétaires.

Figure n° 7

La diversification des statuts des exploitations dites « professionnelles »

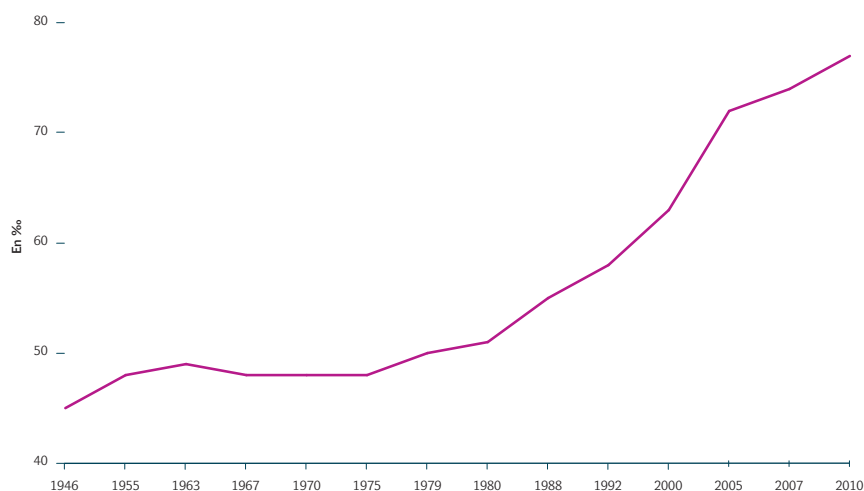


Note de lecture : évolution en indice du nombre d'exploitations professionnelles par statut juridique, et de la SAU utilisée par les exploitations de chacun des statuts. Base 100 en 1981, sauf pour les EARL (100 = 1990).

Source : Piet, 2011

Encadré n° 3

L'AUGMENTATION RÉGULIÈRE DE LA PART DE LA SAU EN LOCATION



Source : Agreste, recensements agricoles, enquêtes Structure et enquêtes foncières

La proportion de terre en location connaît depuis le milieu des années 1980 une évolution significative. Après une période de relative stabilité de 1946 au début des années 1980, on assiste à une forte augmentation du taux de faire-valoir indirect, qui conduit à ce que 77 % de la surface agricole utile soient en location en 2010.

Cette moyenne nationale recouvre néanmoins des disparités régionales fortes marquées par un gradient nord-sud compris entre 54,3 % en Languedoc-Roussillon et 88,9 % en Champagne-Ardenne. Ce fort taux de faire-valoir indirect a été rendu possible par un statut du fermage qui encadre

les relations entre le bailleur et le fermier et assure la stabilité nécessaire aux investissements productifs de ce dernier. On peut penser qu'il s'agit d'une tendance appelée à se maintenir, car l'augmentation progressive de la durée d'inactivité des retraités agricoles continuera à se traduire par une part croissante de terres agricoles mises en location par d'anciens agriculteurs.

Pour une analyse détaillée, voir Courleux F, 2011, « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? », *Économie et Statistique* (à paraître).

Cette tendance à la mise en société est liée à l'évolution de l'organisation de la production agricole et du statut des producteurs (voir chapitre 2) : « Un changement radical vient de ce que le modèle d'exploitation agricole familiale à deux unités de travail, qui dominait au sein de l'Europe occidentale, est ébranlé » (Hervieu et Purseigle, 2011). Les formes individuelles correspondent à des « micro-entreprises à fondement agricole [...] qui présentent souvent une configuration familiale élargie : chaque individu revendique son parcours professionnel, la configuration de l'exploitation consiste donc en une articulation entre plusieurs parcours individuels. Avec les formes sociétaires, on a donc une agriculture [...] fonctionnant de moins en moins sur des logiques patrimoniales et familiales, pouvant aller jusqu'à des formes d'agriculture de firme » (Hervieu et Purseigle, 2011).

Cette dualité masque une grande diversité. Par exemple, de nombreuses configurations existent dans les formes sociétaires : certaines associent des personnes sans lien de parenté alors que d'autres sont familiales (y compris associations de conjoints) ; certaines regroupent plusieurs générations, d'autres pas.

Aussi bien pour les formes individuelles que pour les formes sociétaires, plusieurs modalités juridiques existent (encadré 4). Ces statuts impliquent différents régimes d'imposition (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés), différents régimes sociaux (répartition de l'assiette des cotisations, droit aux prestations du régime de protection sociale, points retraite, etc.). La diversité des statuts correspond également à différentes stratégies économiques mises en œuvre, notamment pour percevoir les aides publiques.

Étant donné le constant et fort développement des formes sociétaires depuis vingt ans, on peut imaginer la poursuite de cette tendance à l'avenir. Des projections démographiques agricoles indiquent ainsi que les statuts sociétaires seront majoritaires en 2020 (Piet, 2011). Mais on dispose de peu de recul pour évaluer la durée de vie des formes sociétaires au-delà de leur transmission à la génération suivant leur création. Leur développement pourrait être confronté à des problèmes structurels. Par exemple, la mésentente entre associés est souvent citée comme raison d'un départ précoce (CNASEA, 2004a). De plus, quelles modalités d'exercice du métier les nouveaux profils d'agriculteurs vont-ils choisir ?

Actuellement, il semble difficile de dégager une tendance pour les HCF. En 2004, deux tiers d'entre eux, et notamment les non issus du milieu agricole, préféraient s'installer avec un statut individuel et semblaient réticents face à la complexité des statuts sociétaires (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, 2011). Mais la part de ceux qui optent pour des formes sociétaires a doublé entre les deux périodes 1993-1997 et 1998-2002, pour atteindre près de deux installations sur cinq en 2004 (CNASEA, 2004a).

Encadré n° 4

LA MULTIPLICITÉ DES STATUTS SOCIÉTAIRES ET INDIVIDUELS : UNE VÉRITABLE CRÉATIVITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

FORMES SOCIÉTAIRES

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) sont des sociétés civiles agricoles regroupant entre de 2 et 10 personnes, ayant des liens de parenté ou non. Ce statut a été créé en 1962. Un GAEC doit revêtir les caractéristiques d'une exploitation familiale. Le nombre de salariés admis au GAEC ne peut être supérieur à celui des salariés normalement employés dans les exploitations de caractère familial. Tous les associés doivent participer de façon égale aux travaux et à la gestion du groupement. Ils perçoivent une rémunération mensuelle au moins égale à un SMIC mais ne dépassant pas six SMIC. Les associés apporteurs en capital bénéficient du statut économique, social et fiscal d'agriculteur. Les associés apporteurs en industrie (compétences) ont le statut fiscal de chef d'exploitation et le statut social de salarié.

La société à responsabilité limitée (SARL) agricole est une société de forme commerciale dont l'activité principale est civile. Elle est composée de 5 à 50 personnes. Le choix du régime d'imposition est une caractéristique des SARL.

L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) n'est pas un statut. Elle peut être unipersonnelle (les biens professionnels constituant le capital de la société sont séparés des biens personnels de l'agriculteur) ou plurielle (le nombre d'associés est limité à 10). Dans les formes plurielles, les associés peuvent avoir deux profils : les associés « exploitants » qui participent aux travaux de l'exploitation et détiennent plus de 50 % des parts de capital, et les associés « simples apporteurs en capitaux ». La responsabilité est limitée, ce qui implique que chaque associé ne supporte les pertes qu'à concurrence du montant de ses apports.

FORMES INDIVIDUELLES

Le statut d'**entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)** a été créé en 2010. L'entrepreneur décide du patrimoine qu'il affecte à son activité professionnelle et le sépare de son patrimoine personnel, sans créer de société. Cette séparation des patrimoines est opposable aux créanciers, dont les droits sont nés avant la création du statut d'EIRL, à condition de les informer personnellement de l'affectation du patrimoine. Si l'exploitant reste imposé selon le régime de l'impôt sur le revenu (IR), il bénéficie de tous les mécanismes limitant l'imposition au moment de la cessation fiscale d'activité et peut prétendre à l'ensemble des particularités de la fiscalité agricole, notamment les déductions fiscales pour investissements et pour aléas, et l'exonération des plus-values professionnelles.

Le statut d'**entrepreneur individuel (EI)**, accessible depuis le 1^{er} janvier 2011, a été créé pour protéger le patrimoine privé des entrepreneurs individuels en cas de difficultés financières, notamment de liquidation judiciaire. Le patrimoine affecté à l'activité professionnelle comprend l'ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à son exercice. Seules les terres agricoles peuvent rester dans le patrimoine privé (alors qu'en EARL, l'associé peut laisser dans son patrimoine personnel tous ses biens immobiliers).

3.4. ENTRE ENTRANTS ET SORTANTS : LES TRANSMISSIONS D'EXPLOITATIONS

Comment les agriculteurs transmettent-ils leur exploitation ?
À qui se font ces transmissions ?

Une étape unique dans le parcours de l'agriculteur

La transmission d'une exploitation constitue une étape rare, sinon unique dans le parcours d'un agriculteur, qui n'intervient le plus souvent qu'en fin d'activité. L'objet de la transmission est l'ensemble constitué au fil des ans par l'agriculteur qui quitte son exploitation (le « cédant »). Il comprend une partie des terres (possédées ou louées), du capital (bâtiments, cheptel, matériel, stocks, etc.) et des savoir-faire. Tout projet de transmission contient une dimension patrimoniale, une dimension technique et une dimension entrepreneuriale (encadré 5).

Au moment de transmettre, un espace de négociation se crée entre le cédant et le repreneur. Leurs objectifs diffèrent le plus souvent. Pour le cédant, il s'agit d'optimiser ses gains liés à la vente, de maintenir l'exploitation en état et d'assurer la pérennité du patrimoine professionnel (Gillet, 1999). Pour le repreneur, il s'agit d'assurer la rentabilité de son projet, d'en asseoir la pérennité (foncier, droits à paiement) et de gérer les risques. Comme pour toute transaction, l'évaluation de la valeur de l'exploitation, de sa rentabi-

lité passée et future, donne lieu à un compromis entre les deux parties. Chaque transmission est donc particulière : temps, contenus de la transaction, prix, modalités de paiement variables, charge affective, etc.

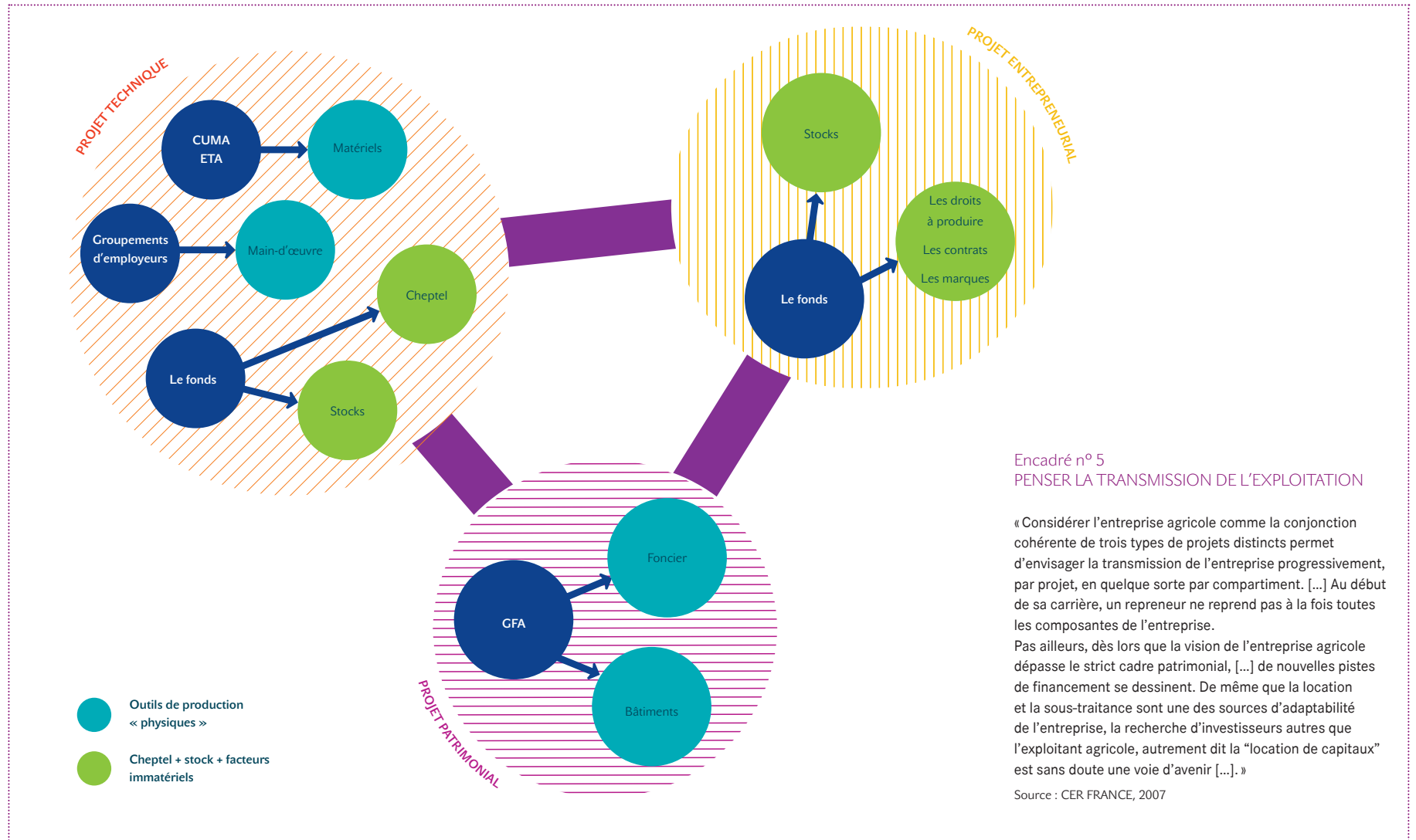
D'un projet familial de long terme à l'éclatement

Traditionnellement, le modèle familial consistait à transmettre à l'un des fils l'ensemble de l'exploitation : « l'exploitation agricole est [...] un tout, transmis comme tel » (Gillet, 1999). La transmission se déroulait en deux phases : la cohabitation des deux générations permettait d'abord de transmettre les savoirs et les compétences, puis ensuite intervenait la succession. Dans ce schéma, l'arrivée d'un nouveau responsable était un moment clé pour la modernisation de l'exploitation. Mais le développement des installations HCF a introduit une rupture croissante avec ce schéma. Dorénavant, d'une part, « le patrimoine est "saucissonné" : certaines choses se vendent, d'autres se louent, d'autres encore se prêtent, d'autres enfin se donnent » (Gillet, 1999). D'autre part, les formes sociétaires mettent en jeu des volumes de capitaux de plus en plus élevés, si bien que la transmission est difficilement réalisable de personne à personne : ce qui a fonctionné pour la transmission à l'intérieur d'un

cadre familial élargi se révèle difficile lors de la transmission à la génération suivante. Dans les grandes exploitations recourant principalement au travail extérieur, les agriculteurs n'ont d'ailleurs pas de « projet véritable de transmission à long terme » (Hervieu et Purseigle, 2011).

D'après la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSAFER), la proportion des terrains rétrocédés à des fins d'installation oscille entre 75 % et 80 % depuis 1998. Le reste est donc destiné à l'agrandissement d'exploitations (voir chapitre 2) ou à des usages non agricoles.

Face à l'éclatement du modèle traditionnel de transmission de l'ensemble de l'exploitation à l'un des enfants, on assiste donc à une complexification et une multiplication des statuts et des modalités de transmission. Cette diversité est sans doute appelée à se maintenir, voire à s'accroître. Elle répond à une difficulté croissante à transmettre les exploitations agricoles en tentant de concilier, au cas par cas, logique économique, vision patrimoniale et projet technique.



3.5. LES DYNAMIQUES DE SORTIE

Figure n° 8
L'âge des chefs d'exploitation sortants

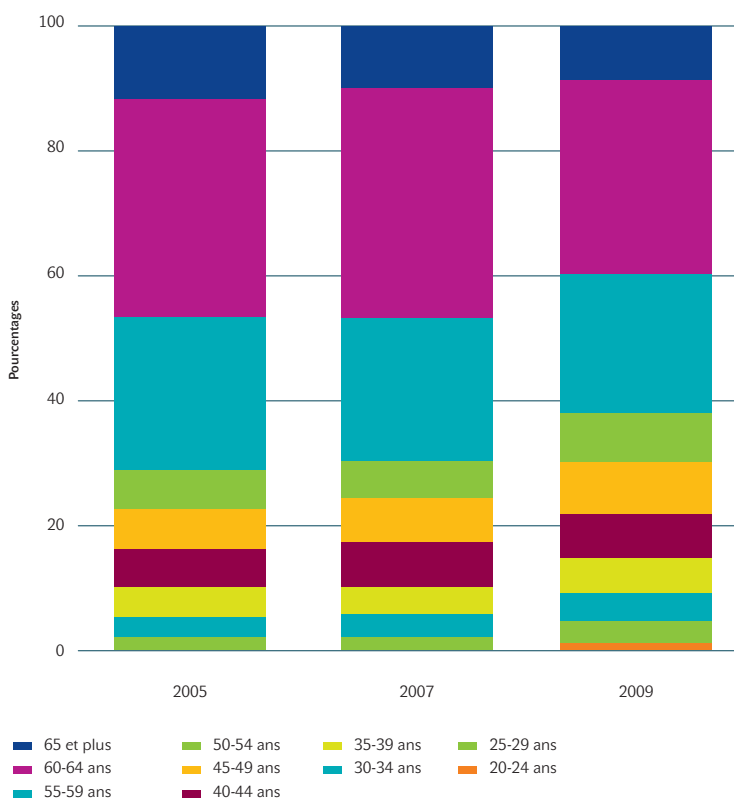
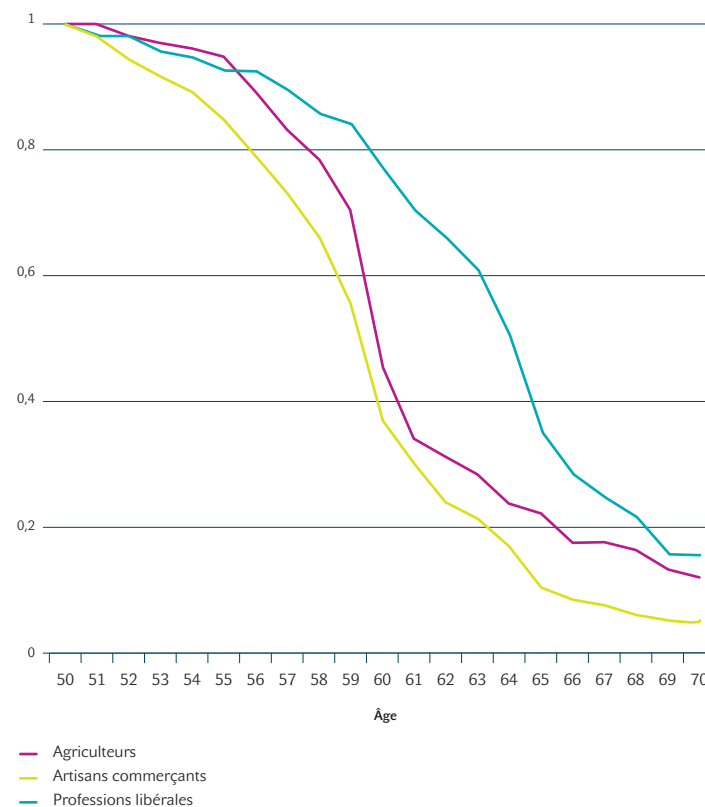


Figure n° 9
**Un métier aux fins de carrière retardées
(probabilité de maintien dans l'emploi en fonction de l'âge)**



Des carrières particulièrement longues

Les métiers de l'agriculture figurent parmi ceux à fin de carrière tardive, c'est-à-dire dans lesquels l'âge moyen de départ à la retraite est de 60 ans ou plus, ce qui est relativement élevé par rapport à l'ensemble des familles professionnelles, à l'exception des médecins et assimilés qui partent après 63 ans. 25 % des agriculteurs sortants ont entre 60 et 64 ans, et près de 10 % ont plus de 65 ans. Environ 20 % ont entre 55 et 59 ans (figure 8).

Les motifs de départ sont la retraite ou des maladies. Jusqu'à aujourd'hui, l'idée selon laquelle on entre dans le métier d'agriculteur pour la vie n'est donc pas complètement fausse.

Les départs avant 55 ans : une rupture dans les parcours des agriculteurs ?

Toutefois, les départs précoces observés depuis la fin des années 1990 pourraient infléchir cette tendance au maintien long dans l'activité. En 2000, ils ont représenté 40 % du total des départs. Ils concernent en majorité la tranche d'âge des plus de 50 ans, mais aussi les générations suivantes, y compris les moins de 35 ans. Il s'agit principalement d'enfants d'agriculteurs installés dans le cadre familial.

Plus de la moitié de ces départs sont dus à des raisons économiques, en particulier à des revenus jugés insuffisants. Pour le reste, il s'agit de quitter des conditions de travail pénibles,

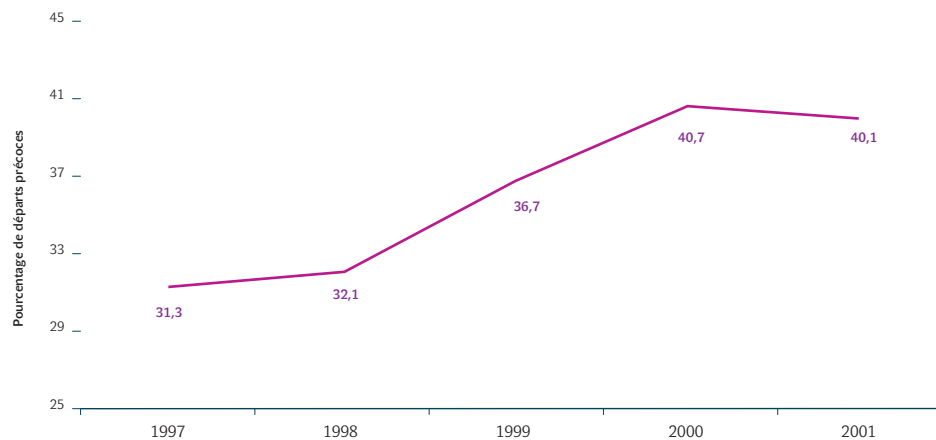
d'échapper à une mésentente entre associés ou encore de problèmes de santé. Moins de 10 % partent pour « faire autre chose ». Les sortants précoces n'ont pas de mal à trouver du travail (7 % de chômage) et vont majoritairement le chercher dans des secteurs autres qu'agricoles (CNASEA, 2004a).

Ces départs précoces rompent avec l'idée ancienne de l'agriculture comme un secteur économique dans lequel on entrait pour la vie. Ils témoignent d'un changement de perception du métier par les agriculteurs : un nombre croissant d'entre eux part avant la retraite.

Cette tendance s'inscrit dans des évolutions sociétales plus large vers davantage de flexibilité et de diversité des parcours professionnels. Il est donc très probable qu'elle se prolongera, et même se renforcera au cours des quinze prochaines années, contribuant ainsi à une plus grande fluidité et perméabilité du métier d'agriculteur.

Figure n° 10

L'évolution des départs précoces (avant 55 ans)



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE

FORMATION
PROFESSIONNELLE

COMPÉTENCES

COOPÉRATIVES

CONSEIL
TECHNIQUE

FORMATION
CONTINUE

CHAMBRES
D'AGRICULTURE

4. LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Pendant les quinze prochaines années, l'élévation du niveau de formation et de compétence de la population active agricole devrait se poursuivre. La moitié des chefs d'exploitation aurait ainsi en 2025 un niveau de formation secondaire et un quart disposerait d'une formation supérieure. Cette tendance serait encore plus marquée en grandes cultures. La formation continue devrait également se développer, mais elle resterait néanmoins à des niveaux inférieurs à ceux d'autres professions. L'enseignement agricole devrait connaître une poursuite de la tendance à la diversification des compétences et des métiers auxquels il prépare, avec un affaiblissement de son identité et

une réduction du nombre d'établissements. En 2025, la formation professionnelle, les réseaux techniques, le conseil agricole et les réseaux de développement auront probablement acquis un poids déterminant, l'État se désengageant progressivement du conseil et du développement agricoles au profit des réseaux d'agriculteurs, des coopératives et des firmes d'agro-fournitures. Les agriculteurs devraient recourir de manière croissante à des prestataires de services en matière juridique, fiscale et commerciale.

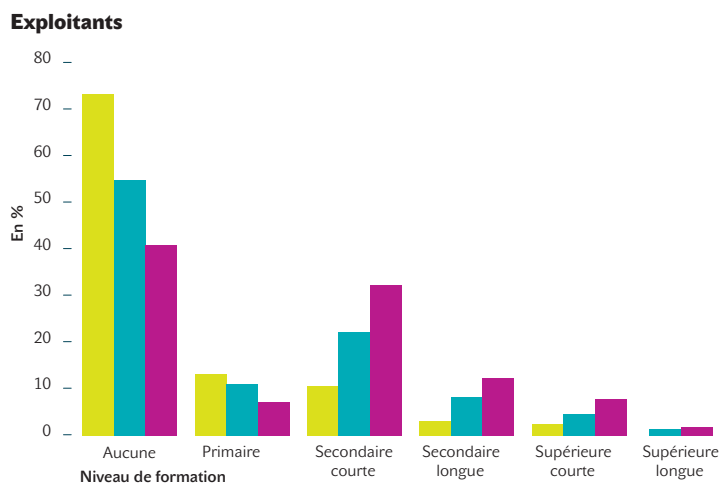
4.1. LA PROGRESSION DU NIVEAU DE FORMATION

Le niveau de formation de la population active agricole n'a cessé de progresser et le degré de qualification des emplois agricoles continue d'augmenter. Cette tendance lourde s'inscrit dans un mouvement global d'élévation du niveau de formation de la population. Cette élévation concerne tous les diplômes, et particulièrement ceux de niveau V.

En 2007, 60 % des chefs d'exploitation ont suivi une formation initiale dans l'enseignement agricole alors qu'ils n'étaient que 25 % en 1988. La même tendance s'observe pour les coexploitants et les salariés agricoles. Depuis 1988, les agriculteurs sont de moins en moins nombreux à entrer dans cet enseignement avant la classe de troisième (figure 1). En 2007, 32 % des exploitants et 31 % des coexploitants avaient un niveau de formation du secondaire court. On remarque qu'entre 1988 et 2007, le nombre d'agriculteurs ayant reçu une formation supérieure (correspondant au brevet de technicien supérieur [BTS] ou ingénieur) a augmenté régulièrement : de 1 % en 1988 à 8 % en 2007 pour les chefs d'exploitation et de 3 % à 11 % pour les coexploitants. Cette tendance

Figure n° 1

La part des exploitants et coexploitants ayant une formation initiale agricole



Coexploitants

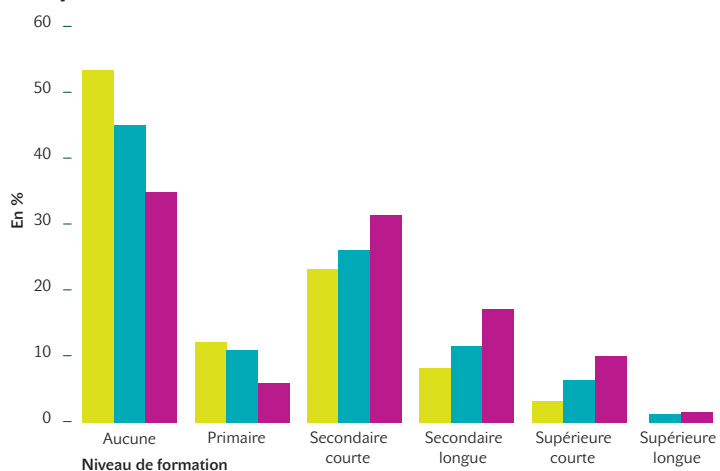
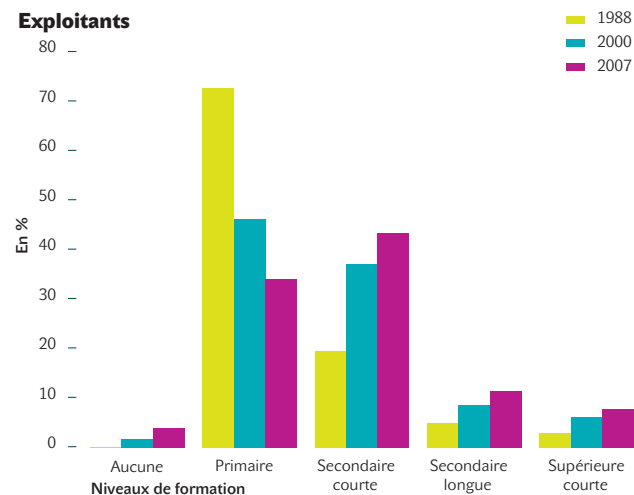
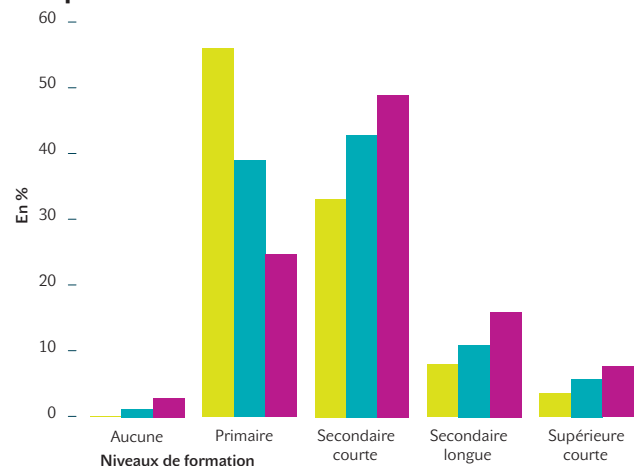


Figure n° 2

La part des exploitants et coexploitants ayant une formation initiale non agricole



Coexploitants



Source : Agreste

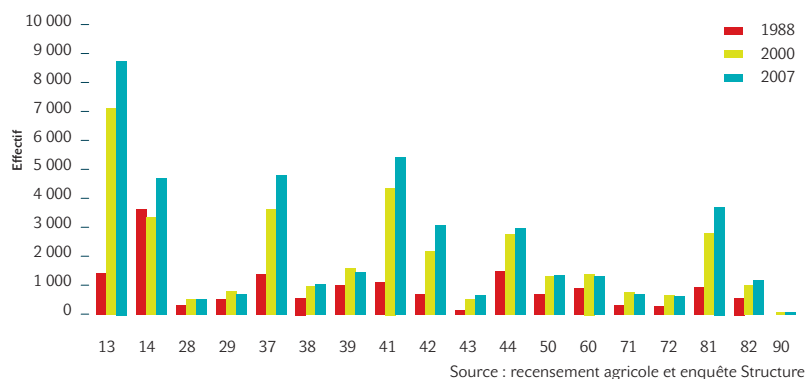
Source : Agreste

est très marquée pour les exploitants en grandes cultures (encadré 1).

Les agriculteurs se forment également de plus en plus *via* la formation initiale générale ou technique, c'est-à-dire en dehors de l'enseignement agricole (figure 2). En 2007, 43 % des exploitants et 48 % des coexploitants avaient un niveau de formation correspondant au certificat d'aptitude

professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) ou brevet d'études du premier cycle (BEPC) de l'Éducation nationale. Ils étaient 7 % à avoir poursuivi pour obtenir un BTS (formation supérieure courte). Cette tendance est identique pour les exploitants et les coexploitants. Les agriculteurs ont donc allongé la durée de leurs études. Aujourd'hui, un agriculteur sur

sept de moins de 40 ans a un niveau de formation Bac + 2. Les comparaisons entre catégories socioprofessionnelles montrent que les agriculteurs ont désormais un niveau de formation proche de celui des employés et des professions indépendantes (figure 3). Ce n'était pas le cas dans les années 1990.



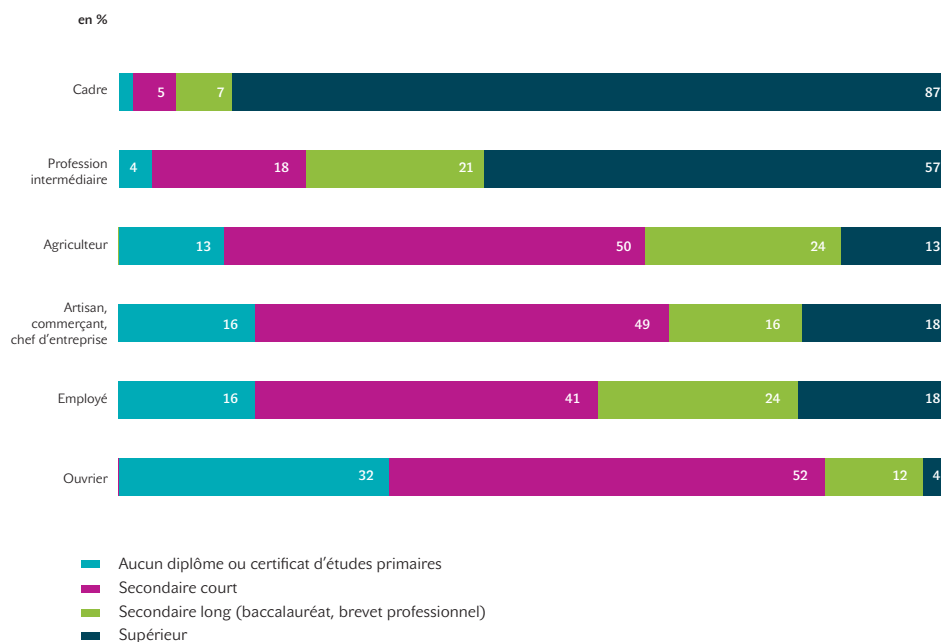
Encadré n° 1

LA FORMATION INITIALE SUPÉRIEURE DES AGRICULTEURS EN GRANDES CULTURES SE DISTINGUE

Entre 1988 et 2007, le nombre de chefs d'exploitation ayant une formation initiale agricole supérieure progresse. Cette progression touche la majorité des OTEX. Les chefs d'exploitation en vin d'appellation d'origine, bovins lait, bovins viande, ovins caprins et autres herbivores ont suivi plus que les autres une formation initiale supérieure, mais ce sont les chefs d'exploitation en grandes cultures qui se distinguent particulièrement en étant les plus nombreux à avoir suivi une formation supérieure agricole. Les écoles d'ingénieurs, notamment celles du réseau de l'enseignement privé (FESIA), y contribuent largement. Depuis 1953, de nombreux élèves en sortant deviennent chefs d'exploitation (INGENIA). Ces écoles donnent également une légitimité académique aux enfants d'agriculteurs qui s'y inscrivent. Ils disposent ainsi d'une reconnaissance sociale (par leur trajectoire familiale) et intellectuelle (par leur trajectoire scolaire), au sein de la profession, qui leur permet de reproduire le modèle agricole dont ils héritent.

Figure n° 3

La répartition des actifs de 40 ans et moins par diplôme selon la CSP (2001)



4.2. L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE FORMATION DES ENTRANTS DANS LE MÉTIER

Le niveau de qualification des agriculteurs, jugé très insuffisant dans les années 1960, a constitué un axe important de la politique de modernisation de l'agriculture. L'attribution des aides à l'installation fut explicitement liée à la formation, à partir de 1973, avec la « capacité professionnelle agricole » (encadré 2). Généralisées en 1976, les aides à l'installation seront conditionnées à des niveaux minimaux toujours croissants de formation agricole.

Les titulaires de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) sont donc davantage formés pour répondre aux conditions d'attribution de l'aide et conformément à l'évolution de la réglementation (figure 4). En 2010, ils sont 58 % à être titulaires d'un brevet de technicien agricole (BTA) ou équivalent, contre 39 % en 1996, avec notamment une augmentation des titulaires du brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole ». Sur la même période, les titulaires du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) sont également plus nombreux. Notons également qu'il y a très peu de différences de niveau entre les

hommes et les femmes. On constate enfin un développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), dont 2 % des bénéficiaires de la DJA sont titulaires en 2010. La tendance est la même pour les salariés agricoles. On peut y voir un fait porteur d'avenir allant dans le sens d'une ouverture accrue de la profession. Mais les freins à l'essor de la VAE seront nombreux : cette démarche menée à titre individuel n'est pas aisée et les organismes de formation considèrent qu'elle leur fait perdre une part de leur clientèle.

Le dispositif d'accompagnement de l'installation a été réformé en 2009 avec la mise en place du plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Ce nouvel accompagnement a pour objectif de mieux prendre en compte le profil et le projet du candidat pour lui proposer « à la carte » les actions favorisant la réussite de son installation. Une seule formation de trois jours est obligatoire (stage de 21 heures). Le niveau de formation exigé reste le même.

Tableau n° 1

Repère sur les niveaux de formation des agriculteurs

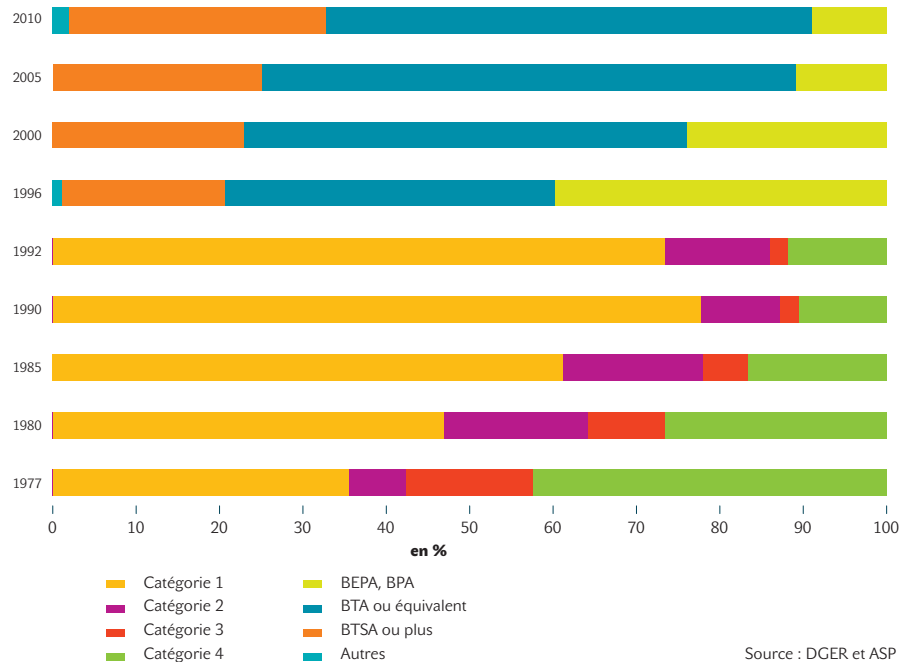
CATÉGORIE DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE en vigueur jusqu'en 1982	NIVEAU	DÉFINITION	DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Catégories 2, 3 et 4	VI	Pas de qualification	
	Vb	Diplômes correspondant au CAP	CAPA
Catégorie 1	V	Diplômes correspondant au BEP	BEPA ; BPA
	IV	Diplômes correspondant au Bac (brevet de technicien, brevet professionnel)	BTA ; Bac technologique - Bac professionnel ; BP REA (responsable d'exploitation agricole)
	III	Diplômes obtenus après un premier cycle universitaire (Bac + 2 ans) : BTS, DUT, etc.	BTSA
	II	Diplômes obtenus à l'issue du deuxième cycle universitaire (Bac + 3 ans) : licence	
	I	Diplômes obtenus à l'issue du troisième cycle universitaire (à partir de Bac + 5 ans) : master, doctorat, diplôme d'ingénieur, etc.	Diplôme d'ingénieur ; titre de docteur vétérinaire

Sur les 4 900 PPP agréés en 2009, on voit que le profil des candidats à l'installation aidée s'inscrit dans la tendance observée d'élévation du niveau de formation initiale. On remarque également que 72 % des candidats ont une expérience professionnelle supérieure à un an, en majorité en lien avec leur projet d'installation. Ils sont même

44 % des candidats à avoir une expérience professionnelle supérieure à trois ans. Seulement 15 % des candidats n'ont pas de diplôme agricole de niveau IV. Le PPP comporte un entretien de positionnement permettant d'évaluer les besoins de compétences du candidat. Il en ressort nettement des besoins de qualification complémen-

taire en gestion économique et administrative et, dans une moindre mesure, en organisation du travail et management, pilotage du système d'exploitation, intégration dans les réseaux professionnels, techniques de production (données de suivi DGER, 2010).

Figure n° 4
Le niveau de formation des bénéficiaires de la DJA



Source : DGER et ASP

Encadré n° 2
LES NIVEAUX DE FORMATION ET DE QUALIFICATION EXIGÉS POUR OBTENIR LES AIDES À L'INSTALLATION

En 1973, la DJA est créée en zone de montagne ; son attribution est assortie d'une obligation de formation (un stage de 200 heures). En 1976, le dispositif est étendu à l'ensemble du territoire. À partir de 1981, les candidats à l'installation doivent en outre suivre un stage de 40 heures débouchant sur la réalisation d'une étude prévisionnelle à l'installation. À partir de 1984, les candidats à l'installation âgés de moins de 25 ans doivent être titulaires d'un diplôme agricole égal ou supérieur au niveau V (BEPA ou BPA) pour bénéficier des aides. Pour les candidats plus âgés, le stage de 200 heures suffit. L'absence de diplôme ou la possession d'un diplôme moins élevé (BAA, CAPA) peut être compensée par une expérience professionnelle. En 1988, il est décidé de porter la capacité professionnelle au niveau IV (BTA

ou équivalent, ou diplôme supérieur). Cette mesure entre en application en 1992 pour les candidats âgés de 21 ans à compter de cette date (nés après 1971). En 1997, le niveau IV est étendu à tous les candidats à la DJA, quel que soit leur âge. Dans les années 1990, la capacité professionnelle est complétée par une obligation de stage pratique de 6 mois à la demande de la profession. En 2009, ce dispositif est modifié. L'obligation du niveau IV est maintenue, mais les autres modalités sont remplacées par un PPP. Le stage de 6 mois n'est plus obligatoire (dans les faits, il est supprimé) et le stage préparatoire à l'installation est réduit de moitié. La liste des diplômes, titres et certificats conférant la capacité professionnelle comprend des diplômes de l'enseignement agricole du niveau IV jusqu'au titre d'ingénieur, mais un seul diplôme universitaire (DUT option agronomie) ainsi que des certificats délivrés par des organismes privés (le CCTAR notamment).

4.3. LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

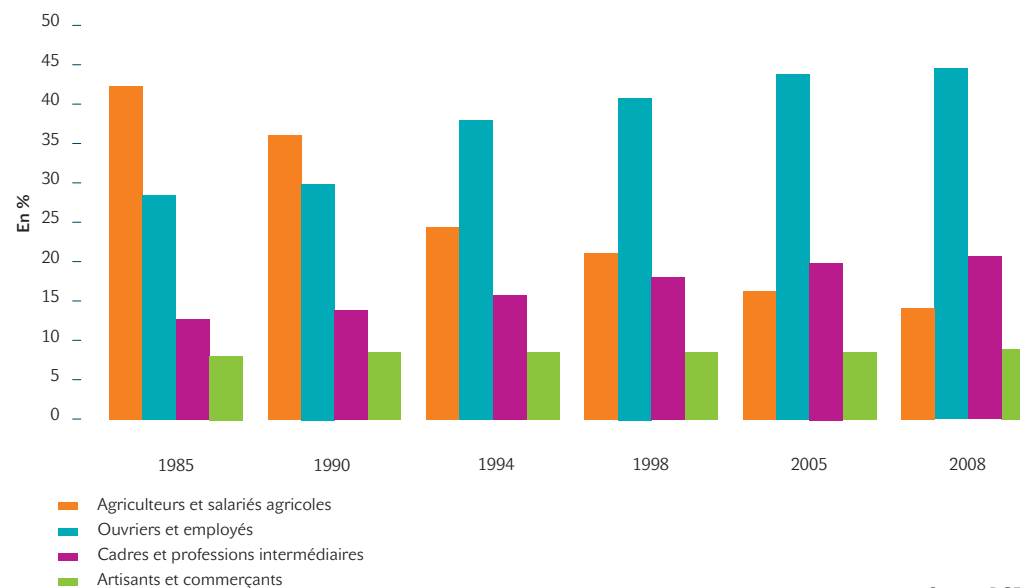
L'enseignement agricole a connu un accroissement de ses effectifs d'un tiers entre 1985 et 2000. Depuis, ils sont stables. Cela a pour corollaire l'ouverture sociale du recrutement. La structure des effectifs (figure 5) montre que la part des élèves issus des familles d'agriculteurs ou de salariés agricoles se réduit tandis que progresse la part des enfants d'employés et d'ouvriers non agricoles, de cadres et de professions intermédiaires. Cette baisse reflète la démogra-

phie agricole. Depuis le début des années 2000, seulement 8 % des élèves de l'enseignement agricole ont un projet d'installation comme chef d'exploitation. *A contrario*, ce sont donc 92 % des jeunes issus de l'enseignement agricole qui n'ont nulle vocation à devenir agriculteurs. On constate cependant que les secteurs de formation liés à la production recrutent essentiellement des enfants d'exploitants agricoles (figure 6). Ils étaient près de 27 % en 2009.

Dans l'enseignement agricole, les filles étaient autrefois très peu présentes car la division sexuelle du travail assignait aux femmes les tâches domestiques et familiales. Elles se dirigeaient donc peu vers les activités liées à la production. De plus, la grande majorité des agricultrices (Giraud et Rémy, 2008) accédait au métier par le mariage. Jusqu'à présent, elles suivaient peu les formations initiales spécifiques à l'installation en agriculture.

Figure n° 5

Les origines socioprofessionnelles des élèves de l'enseignement agricole



Source : DGER

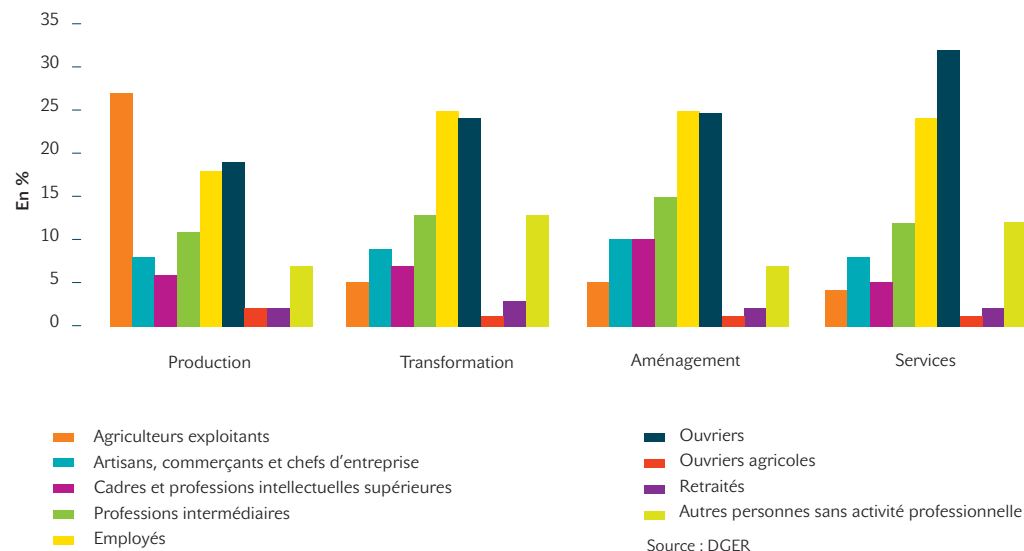
Aujourd'hui, les femmes deviennent plus souvent agricultrices, avec des niveaux de plus en plus élevés et après une formation et des parcours professionnels hors agriculture. Elles peuvent y accéder par choix, et plus seulement par contrainte, en s'appuyant sur la formation agricole. La part des filles dans l'enseignement agricole (public et privé) est ainsi passée de 39 % en 1990 à 52 % en 2009. Depuis 1995, leurs effectifs sont en progression régulière dans trois

secteurs de formation : la commercialisation, la transformation et la production. En 2009, elles représentent 36 % des effectifs du secteur de la production. On peut faire l'hypothèse que, dans les prochaines années, ceci se traduira par un renforcement de la place des femmes dans la profession, qu'elles soient chefs d'exploitation ou salariées. Mais leur accueil dans ces filières reste frileux et leur insertion professionnelle est parfois difficile. Tout au long de leur parcours, les

agricultrices doivent faire face à un environnement professionnel encore réticent à une égalité entre les sexes, ce qui se traduit par des freins dans un certain nombre de domaines comme la formation ou l'accès au foncier et au financement (Dahache, 2010).

Figure n° 6

Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré selon le secteur de formation



4.4. LA FORMATION CONTINUE

Selon l'enquête Emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les agriculteurs acquièrent les compétences nécessaires à leur activité professionnelle par le biais de la formation continue dans des proportions similaires à celles des artisans, commerçants et ouvriers (figure 7). En 2007, moins de 4 % des agriculteurs avaient suivi au moins une formation au cours des trois derniers mois. Cela est beaucoup moins que les cadres et pro-

fessions intellectuelles supérieures (16 %), que les professions intermédiaires (15 %) ou que les employés (9 %). La proportion d'agriculteurs ne suivant pas de formation continue était de 90 % en 1988, 85 % en 2000 et 92 % en 2007 (MAAPRAT-SSP). Ces taux sont très élevés car ne sont comptabilisés que les stages de 3 jours minimum ayant un rapport direct ou indirect avec l'agriculture. Les participations à des groupes de vulgarisation, à des voyages d'études, à des démonstra-

Figure n° 7

La part des individus ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois

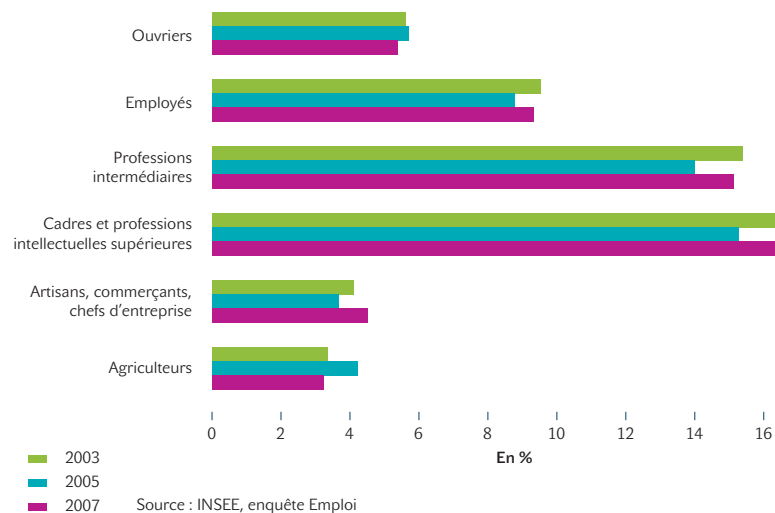


Figure n° 8

Le taux d'accès à la formation continue

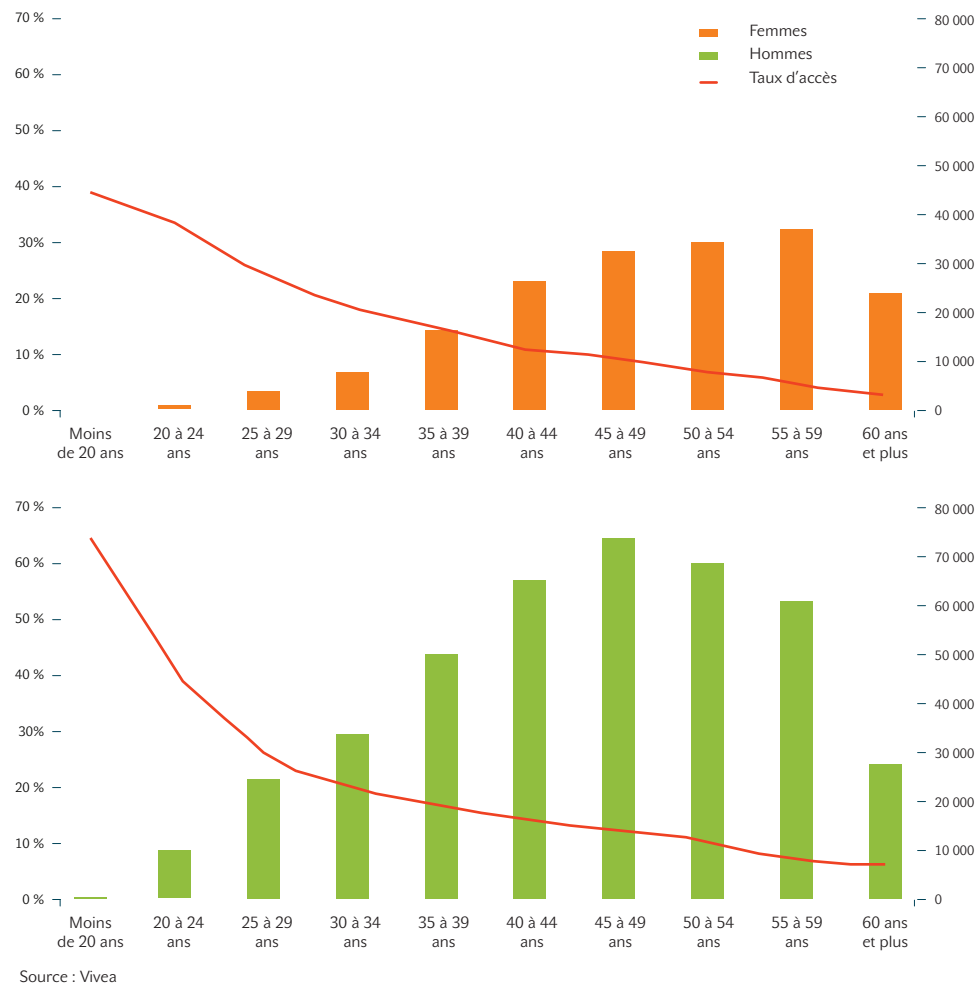


Figure n° 10
La répartition par âge des stagiaires FAFSEA

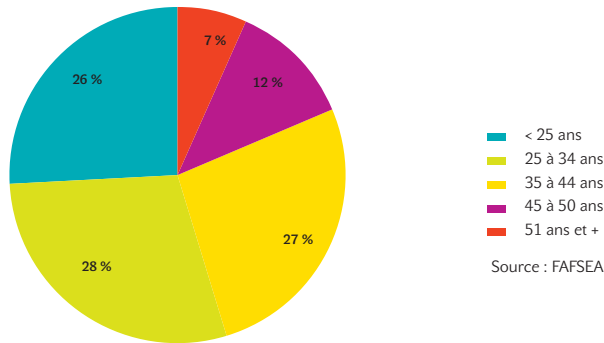
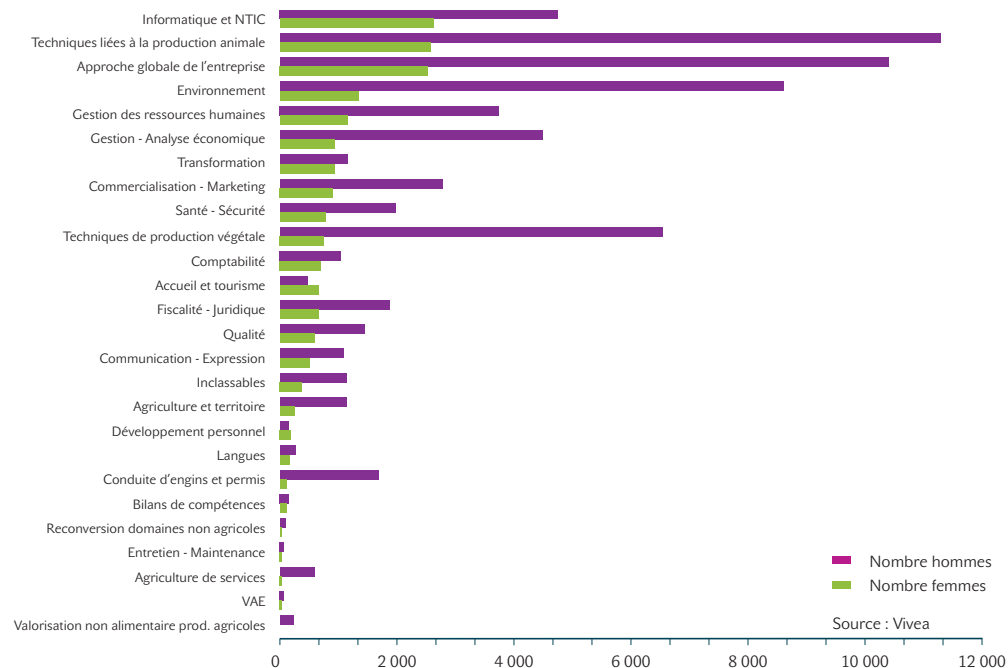


Figure n° 9
Où vont les agriculteurs en formation continue ?



tions et de nombreuses formations dispensées par les fonds de formation ne sont pas prises en compte. Cette tendance devrait néanmoins s'infléchir, notamment sous l'impulsion de la réglementation : à partir de 2014, par exemple, l'obtention d'un certificat individuel sera exigée pour utiliser des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel.

Les statistiques de suivi du fonds de formation Vivea indiquent que les femmes, qui en 2009 représentent 30 % des contributeurs, se forment moins que les hommes. Le taux d'accès à la formation des agricultrices en France est de 8,6 % alors qu'il est de 13,5 % pour les agriculteurs. Elles se forment également plus tard (figure 8), du fait de leur installation plus tardive. Selon une étude menée par Vivea (figure 9), les quatre premiers thèmes de formation suivis sont identiques pour les femmes et les hommes, mais pas dans le même ordre de préférence : approche globale de l'entreprise, environnement, techniques liées à la production animale, informatique et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les femmes se différencient en suivant plus de for-

mations en gestion des ressources humaines.

Les besoins en formation continue des salariés sont également importants, car il y a une élévation du niveau technique de leurs tâches et un développement de leur pluri-activité. Le Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (FAFSEA) finance des actions de formation et d'accompagnement des entreprises liées à l'agriculture et au monde rural. Cette formation professionnelle continue est en progression, mais reste peu développée : il y a eu seulement 10 000 stagiaires en 2005 et 13 000 en 2009 (sur une population totale de salariés permanents agricoles de 144 000 en 2007). Ce sont surtout des salariés peu qualifiés qui ont accédé à la formation continue. Les stagiaires sont aussi très jeunes : 81 % d'entre eux ont moins de 45 ans en 2009 (figure 10). Récemment, le taux d'accès des femmes a augmenté, traduisant leur souhait d'accéder à une palette plus large de métiers pour sécuriser leur parcours professionnel.

4.5. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Après 1945, le dispositif de conseil a eu pour objectif de contribuer à augmenter la productivité du secteur agricole par la diffusion de connaissances techniques, allant de pair avec des mouvements de rationalisation, d'intensification et de standardisation. Pour une grande part, ce sont les chambres d'agriculture, organismes consulaires, qui ont joué ce rôle. Depuis les années 1990, ce conseil technique a été soumis à de profondes restructurations. Son financement a été réformé, avec le remplacement d'un financement parafiscal par une taxe à l'exploitation agricole. Du fait du désengagement de l'État de son financement et de sa gestion, le conseil technique aux agriculteurs est aujourd'hui marqué par une diversification des prestataires (encadré 4) et par une commercialisation croissante des prestations. Au sein des chambres d'agriculture, la prestation de services est de plus en plus individualisée et le conseil technique occupe une place plus faible. Ce mouvement suit la montée du niveau de formation des agriculteurs, qui demandent un accompagnement plus ciblé.

On observe plus généralement en Europe en matière de conseil agricole une tendance au désengagement de l'État, avec des stratégies qui relèvent soit de la décentralisation, soit de la privatisation (tableau 2).

La privatisation de l'accompagnement des agriculteurs existe en France, mais n'est pas aussi massive que dans d'autres pays européens où le retrait de l'État est total, tant sur le plan financier que pour la mise en œuvre du conseil. Ces restructurations sont fondées sur des critiques multiples adressées aux services publics d'appui technique : mauvaise gestion financière, manque d'efficacité et d'impact, inertie face au changement, incapacité à s'adapter aux besoins des agriculteurs, etc. Ce désengagement de l'État, couplé à l'émergence de nouvelles logiques de services,

contribue à la déconstruction de lieux d'accumulation de connaissances et à la réduction des échanges entre les agriculteurs (Labarthe, 2005). Ce processus, masqué par l'existence d'acquis constitués pendant la période antérieure (bases de données, procédures d'expérimentation partagées, liens informels entre acteurs, etc.), va devenir une source croissante de problèmes au fur et à mesure que ces acquis deviendront obsolètes. Avec l'individualisation et la privatisation du conseil, il y a une réelle rupture dans les modalités de renouvellement des connaissances et d'accompagnement des agriculteurs. Cela constitue un véritable défi au regard des évolutions auxquelles l'agriculture doit faire face, en particulier la transition vers des pratiques agricoles durables.

Tableau n° 2

Les formes d'organisation du conseil agricole en Europe (d'après Labarthe, 2006)

FORMES D'ORGANISATION	FINANCEMENT	GESTION	PAYS CONCERNÉS
Déconcentration	Public (national)	Gestion déconcentrée au soin d'agences régionales	République d'Irlande, Belgique
Cogestion	Cofinancement État et associations d'agriculteurs	Cogestion d'État et associations d'agriculteurs	France, Suède, Finlande, Allemagne
Décentralisation	Public (régional)	Gestion par des organismes régionaux indépendants	Suisse, Italie, Espagne
Délégation de service	Public	Service délégué par l'État à des sociétés privées	Danemark
Commercialisation	Facturation directe des services aux agriculteurs	Services de l'État	Allemagne
Privatisation	Désengagement total de l'État vers le secteur privé	Sociétés privées	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne

La question se pose du rôle que pourraient jouer demain d'autres échelons institutionnels dans ces dispositifs de conseil. C'est d'abord le cas des échelons régionaux. Par exemple, aux Pays-Bas, différentes initiatives essaient de recréer des lieux de coordination du conseil pour identifier les problèmes et construire des solutions (Klerkx et Leeuwis, 2006a, 2006b). Cependant, ces initiatives sont souvent fragiles sur le plan financier et aucune d'entre elles n'a encore mis en place de procédure de validation des solutions techniques envisagées. En Allemagne, les contrastes entre l'Est et l'Ouest du pays, mais aussi entre *Länder* de l'Est, révèlent les inégalités territoriales dont cette forme de décentralisation pourrait être porteuse.

Encadré n° 3

LA PRIVATISATION : L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI

Le service national de vulgarisation agricole a fait l'objet d'un fort investissement public après la Deuxième Guerre mondiale. Au milieu des années 1980, à un moment où le rapport à l'administration se détériore au Royaume-Uni, la facturation des services de l'Agricultural Advisory Service (ADAS) est mise en place. Dès lors, le conseil n'est plus considéré comme un outil de politique publique. En 1992, l'ADAS change de statut et devient une agence de conseil, entièrement privatisée en 1997. Récemment, elle est devenue la propriété d'un fonds d'investissement étranger au monde agricole, le London and Oxford Group. La privatisation a eu quatre grandes conséquences :

- un changement de clientèle : quand l'ADAS faisait partie du gouvernement, les principaux clients étaient les agriculteurs, les ministères, les agences et offices gouvernementaux et les firmes privées. Depuis sa privatisation, sa clientèle s'est diversifiée : Department for Environment Food and Rural Affairs (DEFRA) et agences gouvernementales et locales, offices agricoles, industrie chimique, agences de développement, firmes dans les secteurs des télécoms et de l'électricité, et encore agriculteurs, etc.
- un changement d'objectifs : on est passé d'un transfert de technologie pour aider les agriculteurs à accroître leur production (de façon gratuite et accessible à tous) à la fourniture d'informations fondées sur des connaissances scientifiques. Les objectifs sont maintenant dirigés vers la durabilité économique et environnementale. Ce service est payant ;
- un changement de stratégie : il y avait jusque

dans les années 1980 de grands programmes de R&D, des milliers de clients individuels (les producteurs agricoles), tous issus du secteur agricole. Depuis quelques années, le transfert de connaissances et les programmes de R&D sont financés par l'État. L'agriculture est devenue un client parmi d'autres. L'ADAS propose des activités de consulting et de recherche en appui aux politiques publiques ;

- un changement de méthodes : lorsque l'ADAS était encore une agence gouvernementale, elle privilégiait la relation individuelle, complétée par un travail avec des groupes d'agriculteurs et des démonstrations d'expérimentations. Aujourd'hui, on trouve principalement du travail de groupe (ateliers, démonstrations) dans des programmes environnementaux financés par l'État et dont les maîtres d'œuvre sont des associations environnementales. Le face-à-face représente moins de 2 % du chiffre d'affaires de la société.

Encadré n° 4

LES NOUVEAUX ACTEURS DU CONSEIL AGRICOLE

– **Les cabinets de consultants.** Ils proposent des services personnalisés et devraient accentuer encore cette caractéristique à l'avenir, avec des conseillers dédiés à un petit nombre d'agriculteurs. Cette tendance pourrait aller jusqu'à une externalisation partielle de la gestion des exploitations et un partage des gains et risques économiques. En matière de R&D, leur activité se caractérise par une absence d'investissement dans l'expérimentation à l'échelon local, la priorité étant donnée à la formation et aux compétences des conseillers.

– **Les coopératives et les fournisseurs d'intrants.** Leur offre de services est segmentée. Historiquement liée à la vente d'intrants, elle tend aujourd'hui à s'en séparer pour des questions de crédibilité et compte tenu de la complexité

croissante de l'activité de conseil. Ce type de prestataire se livre à des investissements massifs en R&D, avec des structures entièrement dédiées qui dépendent des industries d'amont.

– **Les entreprises spécialisées dans les outils d'aide à la décision.** Leur activité auprès des agriculteurs s'articule autour d'outils innovants, de la mobilisation des TIC et de nouvelles formes d'apprentissage. Elles investissent peu dans la recherche mais se focalisent sur le développement d'outils et construisent des partenariats public-privé avec de nouveaux acteurs industriels.

– **Les organismes de conseil en gestion du risque et commercialisation.** Leur offre est ciblée sur l'information et l'intermédiation en matière de marchés agricoles et d'instruments financiers de couverture.

On observe donc une tendance lourde à la diversification et au morcellement du conseil

agricole. Cette évolution a pour conséquence la déconstruction de la relation qui avait été établie entre recherche appliquée, conseil et organisations agricoles (syndicats ou groupes techniques). Elle est porteuse d'opportunités comme de menaces pour les agriculteurs : personnalisation accrue du conseil, capacité d'innovation supérieure, mais aussi inégalité d'accès ou dépendance vis-à-vis des agrofournisseurs, etc.

Les champs de compétence des différents acteurs du développement agricole tendent à se décloisonner, dans un contexte de concurrence accrue entre les organismes. La distinction entre le conseil économique et le conseil technique tend à s'effacer. La tendance va vers la prestation intégrée de divers services pour l'amélioration des performances globales des exploitations. Les organismes cherchent donc de plus en plus à embrasser l'ensemble des champs de compétence : technique, économique, juridique, social, administratif, environnemental, énergétique, etc.

À l'avenir, plusieurs acteurs auront un rôle à jouer. Pour commencer, les chambres d'agriculture s'impliqueront certainement de plus en plus dans le développement durable et le développement territorial. Le rôle d'animateur territorial émerge dans ces organisations qui se préoccupent « d'articuler, à l'émergence de projets agricoles, les projets de territoire » (Esposito-Fava, 2007). Il s'agit pour elles de rester visibles et crédibles à l'échelle des territoires de projets. Les chambres d'agriculture essaient de s'adapter à ce nouveau contexte, comme s'il s'agissait d'une redistribution des compétences, sans modifier profondément leurs modes d'action (Petit *et al.*, 2010). Face à la diversification de leurs missions, elles sont à la recherche d'un modèle d'organisation pour asseoir leur place face aux autres acteurs du conseil agricole (coopératives, CIVAM, firmes d'agrofournitures).

4.6. QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COMPÉTENCES DES AGRICULTEURS ?

Le rôle clé de la formation initiale et continue pour accompagner la transition vers une agriculture plus durable est très souvent mis en avant. Aujourd'hui, de nouveaux thèmes s'affirment et deviennent le cadre de référence de la formation des futurs agriculteurs et salariés agricoles : préservation et gestion des ressources naturelles (eau, sol, paysage, biodiversité), systèmes alimentaires durables (sécurité sanitaire des aliments et sécurité quantitative des approvisionnements), relations entre environnement et santé ou entre agriculture et nature, etc.

Pour autant, l'utilisation de plus en plus galvaudée du terme « développement durable » augmente les difficultés pour l'enseigner. Il ne peut se concevoir comme une discipline ou une thématique nouvelle qui devrait faire l'objet d'un programme spécifique. Il ne correspond pas à une matière enseignable et ne s'acquiert pas grâce à des modules obligatoires ou à un enseignement normatif sur les productions. Il doit au contraire être intégré dans les enseignements avec une approche transversale. À ce jour, des expériences pilotes se concentrent sur la modification des pratiques dans les exploitations agricoles des établissements. Ainsi, sur les 190 exploitations actives, 70 appartiennent au réseau FERME du plan Écophyto, et 80 exploitations ont des

surfaces en agriculture biologique ou en cours de conversion, représentant 13 % de la surface agricole utile (SAU) des lycées agricoles. Cette focalisation sur les pratiques est intéressante dans la mesure où elle mobilise autour de projets et tente de mettre en pratique des discours. L'apprentissage du développement durable vise ainsi la transformation des manières de penser et d'agir, au niveau individuel. Pour autant, le chemin à parcourir reste long. La prise en compte de l'environnement dans la recherche et l'enseignement agronomiques s'est faite principalement par une mise en évidence des impacts sur l'activité agricole. Il en résulte une tension avec les enseignements liés à la production, ces derniers restant assez orthodoxes et prescriptifs, même si des évolutions notables sont engagées. L'environnement reste considéré comme une contrainte supplémentaire à prendre en compte plutôt que comme une opportunité de repenser les systèmes de production.

Le conseil pourrait faciliter le passage à une agriculture plus durable et contribuer à l'adaptation des agriculteurs aux évolutions scientifiques, technologiques et économiques. Des innovations telles que l'agriculture biologique sont restées pendant longtemps ignorées de « l'appareil de développement ». Elles ont peu à peu gagné leur

légitimité, mais le manque d'informations constitue toujours un frein à leur développement (Rigby *et al.*, 2001, Padel, 2001, Niemeyer et Lombard, 2003). Récemment, un rapport concernant la conversion à la bio de 450 agriculteurs signalait que la moitié d'entre eux jugeait insuffisantes les informations disponibles sur ce mode de production (Quelin, 2010). Subsistent donc de nombreux besoins : « À l'heure où les systèmes agricoles et les réponses sont très spécialisés, ces principes fondateurs de l'agriculture biologique sont mal appréhendés, d'autant qu'on constate des évolutions de profil des convertis à l'agriculture biologique : exploitations plus grandes, systèmes moins polyvalents, moindre prédisposition à accepter des pertes économiques transitoires. Le besoin d'accompagnement des convertis a donc à la fois augmenté et en partie changé de nature » (Sautereau et Bellon, 2010).

ACCIDENTS

MODES DE VIE

NORMALISATION

TRAVAIL PRESCRIT

STRESS

INTENSIFICATION
DU TRAVAIL

ARTICULATION
ENTRE
VIE PRIVÉE ET VIE
PROFESSIONNELLE

MALADIES
PROFESSIONNELLES

5. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SANTÉ

En 2025, les agriculteurs comme les salariés agricoles exprimeront des attentes de plus en plus similaires à celles de l'ensemble de la population, notamment concernant l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ou encore à propos des conditions de travail. La mécanisation devrait avoir permis de dégager du temps, et s'il est moins pénible physiquement, le travail sera certainement plus complexe : gestion de personnel, tâches administratives, maîtrise de techniques plus pointues, etc.

De plus, de nombreuses contraintes liées à la formalisation et à la normalisation du travail pourraient peser de façon croissante sur le quotidien des agriculteurs. Si les tendances se poursuivent, les tâches liées à la production risquent de devenir de plus en plus segmentées, prescrites et répétitives.

Les différences de temps de travail et de pénibilité resteront très marquées entre les filières (par exemple entre grandes cultures et élevage). L'ambivalence du métier sera toujours très marquée : la critique des conditions de travail et de revenus n'empêchera pas l'extrême satisfaction tirée d'une activité en contact avec la nature, favorisant l'autonomie et suscep-

tible de subvenir aux besoins de l'humanité. Le revers de la médaille serait le renforcement d'un certain isolement à la fois social et professionnel.

L'exercice du métier resterait marqué par la tension et le stress, notamment du fait de la volatilité croissante des prix agricoles et des aléas climatiques. Cependant, la mise en place de mesures de prévention pourrait contribuer peu à peu à une amélioration de certains aspects des conditions de travail pour les chefs d'exploitation et leurs coexploitants. Certains secteurs, où la pénibilité est plus marquée (bois, élevage, ateliers), feront progressivement l'objet d'aménagements des conditions physiques de travail. La prévention des risques devrait aussi être de plus en plus développée. Le plus probable est que l'espérance de vie des exploitants se maintiendra et qu'elle restera, comme aujourd'hui, équivalente à celle des cadres. Les chefs d'exploitation risquent d'être plus particulièrement touchés par les cancers liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Mais les problèmes de santé concerneront aussi les salariés agricoles, dont les conditions de vie et de travail pourraient, en l'absence de mesures spécifiques, moins progresser que celles des chefs d'exploitation.

5.1. L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL PAR RAPPORT AUX AUTRES FAMILLES PROFESSIONNELLES

Les résultats du traitement de l'enquête de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Conditions de travail, par le Centre d'analyse stratégique (CAS) (encadré 2), montrent que la catégorie des agriculteurs et éleveurs (A0Z) ainsi que celle des maraîchers, jardiniers et viticulteurs (A1Z) sont soumises à de nombreux risques, nuisances et pénibilités physiques, et se retrouvent dans la même situation que les métiers du bâtiment et des travaux publics, du gros et du second œuvre, qualifiés ou non (B0Z-B4Z) et quelques métiers industriels ou tertiaires.

En ce qui concerne les conditions horaires de travail, la catégorie des agriculteurs et éleveurs est davantage touchée que la moyenne par les horaires atypiques et les astreintes, sans marge de manœuvre vis-à-vis de ces contraintes, sans réduction du temps de travail, mais néanmoins dans une moindre mesure que les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, les professionnels de santé ou les policiers et gendarmes. 60 % de la catégorie A0Z déclarent travailler plus de 45 heures par semaine en 2005, contre 30 % en 1998. Seuls 18 % de la population générale sont dans ce cas. 56 % doivent travailler le dimanche (+ 7 points depuis 1995) Pour ce qui est des rythmes de travail, l'enquête

indique que les agriculteurs et éleveurs sont là aussi dans une position intermédiaire. Les maraîchers, jardiniers et viticulteurs sont eux quasiment dans la catégorie des métiers aux rythmes les moins soutenus. Par ailleurs, les

agriculteurs, éleveurs, maraîchers, jardiniers et viticulteurs ont des métiers où le personnel est peu confronté à des situations de tensions avec le public et où l'entraide est présente.

Encadré n° 1

LA DIVERSITÉ DES RAPPORTS AU TEMPS DE TRAVAIL : LE CAS DE L'ÉLEVAGE

Dans une société à dominante salariale où la norme de séparation entre le travail et le hors travail s'est imposée, la difficulté à prendre des vacances ou des week-ends et à avoir des horaires réguliers est perçue aujourd'hui comme un inconvénient majeur du métier d'éleveur. Pourtant, tous ne considèrent pas ces contraintes de la même façon. Les travaux de Dufour et Dedieu mettent en évidence trois types de rapport au temps de travail.

Le travail « difficile et subi »

Ces éleveurs témoignent du décalage entre la réalité de leur travail, pesant et très lourd, et les normes et réalités du travail de leurs voisins (voire de leurs propres enfants), décalage qu'ils vivent de plus en plus mal. Ils expriment les difficultés organisationnelles et techniques pour simplifier les tâches d'astreinte. Ces difficultés sont liées au manque de main-d'œuvre, à des équipements insuffisants et à une faible confiance dans les solutions mises en avant par les organismes de conseil.

Le travail « organisé »

Ces éleveurs vivent un rapport au temps de travail maîtrisé. Leur journée de travail est très rythmée. Ils se fixent des horaires et un temps de travail précis pour les

tâches quotidiennes afin de vivre en phase avec les autres groupes sociaux. L'exploitation laitière et ses contraintes de travail structurent la vie familiale, mais elle ne subordonne pas à sa logique toutes les autres exigences en matière de temps à soi, de temps en couple ou pour la vie associative. Cela est rendu possible par plusieurs moyens : parc de matériel développé et bâtiments fonctionnels qui permettent d'aller vers une meilleure rationalisation du travail, GAEC non familiaux (pour libérer des week-ends), passage de deux traites par jour à une seule, etc.

Le « travail passion »

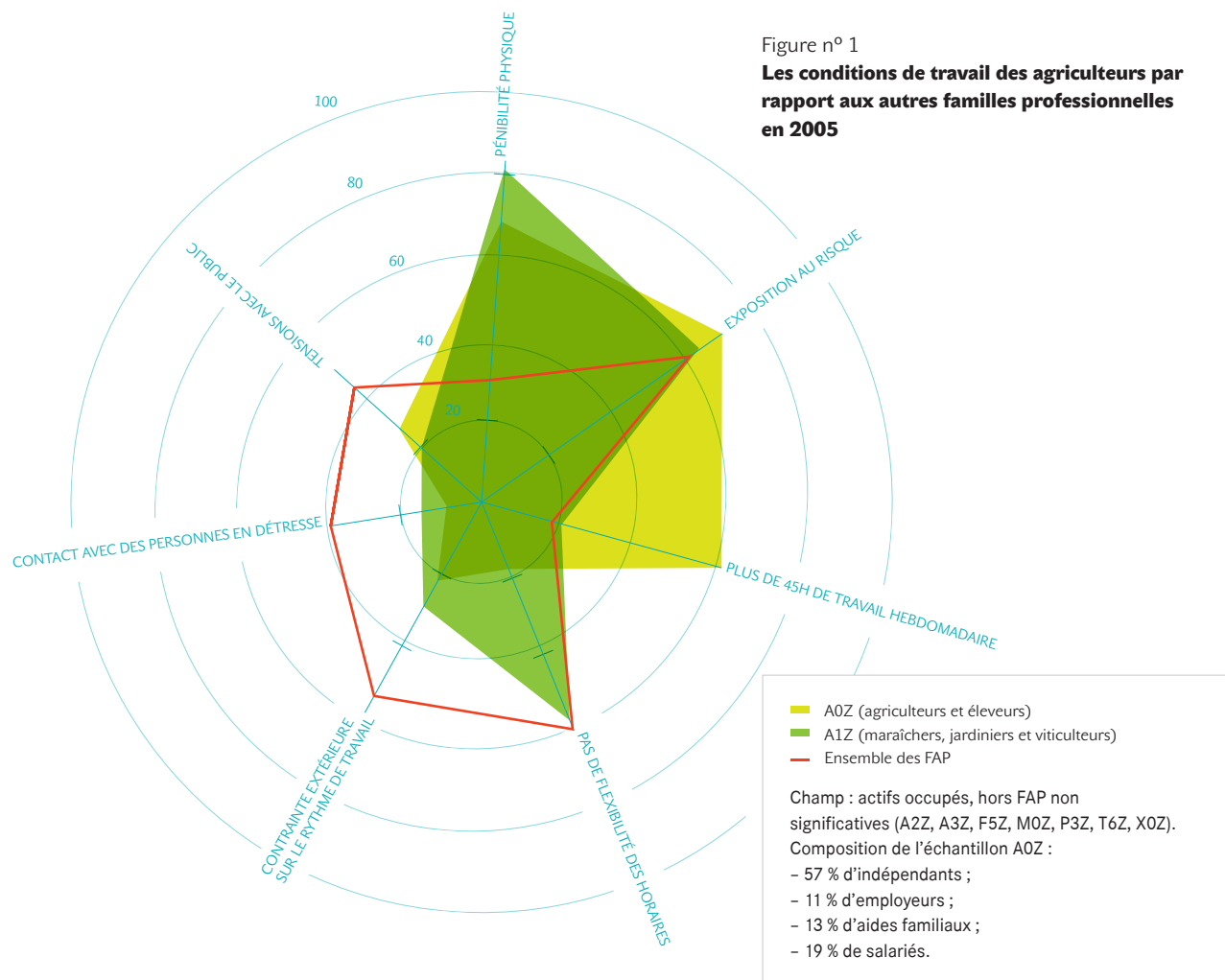
Le temps passé avec les animaux est pour ces éleveurs un temps qui permet l'expression de soi. La norme séparation temps de travail/temps hors travail ne fait pas sens dans leur cas. L'acquisition de compétences pointues dans un domaine spécifique (amélioration génétique du troupeau, commercialisation) leur permet de se construire une image positive d'eux-mêmes, de s'insérer dans des réseaux professionnels, ce qui nourrit l'intérêt pour le métier.

Source : Dufour et Dedieu, 2010

En résumé, comme le montre la figure 1, les agriculteurs ont les conditions physiques de travail les plus difficiles, des conditions horaires de travail intermédiaires et des rythmes de travail parmi les moins contraints. Le métier d'agriculteur est un des moins confrontés au public, mais, revers de la médaille, également un des plus isolés. Enfin, on note une dégradation entre 1988 et 2005 pour toutes ces dimensions.

**Encadré n° 2
LES APPORTS ET LIMITES DE L'ENQUÊTE**

Le traitement de l'enquête de la DARES, Conditions de travail, par le CAS (Klein et Long, 2011), comparant les salariés agricoles et les agriculteurs aux autres professions, permet de dégager un profil-type qui représente la vision globale d'une profession. Plusieurs limites sont cependant à prendre en compte, car les données sont déclaratives, les catégories présentées rassemblent salariés et non salariés, et concernent donc des métiers dont la législation et les conditions de travail sont différentes. Par ailleurs, le découpage en familles professionnelles ne permet pas de différencier élevage et non élevage. Les données présentées permettent surtout de comparer les agriculteurs aux autres groupes professionnels, mais pas de rentrer dans les différences internes.



Source : DARES, enquête Conditions de travail 2005. Traitement : CAS

5.2. L'AUGMENTATION DU TRAVAIL PRESCRIT

Depuis les années 1980, la multiplication des dispositifs de normalisation et de certification, comportant le respect de référentiels et de cahiers des charges, contribue à une certaine formalisation du travail, c'est-à-dire à l'enregistrement de pratiques (textes, cahiers des charges) et de données dans une perspective de contrôle et de compte rendu (*accountability*). Cette multiplication des normes et règles inscrit de plus en plus le travail agricole et ceux qui l'accomplissent dans une logique procédurale.

Cette prolifération normative est tout d'abord le fait de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire (*Codex Alimentarius*, réglementation de l'Union européenne, etc.). Elle découle également du souci croissant de traçabilité et de la mise en place de cahiers des charges spécifiques couvrant l'ensemble des processus de production, des modes de culture jusqu'aux conditions de travail par les grands distributeurs (par exemple GlobalGap). La formalisation de l'organisation du travail accompagne enfin les dif-

férents dispositifs de certification : Label rouge, appellations d'origine contrôlée (AOC), marques privées, etc.

La normalisation a des impacts en termes d'organisation, de conditions et de relations de travail, comme le montre l'analyse de la mise en œuvre du référentiel GlobalGap dans les exploitations de pommes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui exportent vers les pays d'Europe du Nord (Lamanthe et Rau, 2011). Cette mise aux normes implique des réorganisations au sein des exploitations concernées. Elle contribue à une formalisation des savoirs et à une rationalisation de la gestion administrative et de la production. Elle s'accompagne de nouvelles formes de division du travail (montée d'un segment d'experts et de techniciens), de la mobilisation de nouveaux types de compétences et de connaissances formalisées. On note aussi des impacts sur les fonctions et les tâches des salariés affectés à la production, permanents et saisonniers, ainsi que sur leurs conditions de travail. Des exigences accrues sont

formulées auprès des travailleurs : respect des consignes et des procédures, exigences comportementales (règles d'hygiène et de sécurité). La mise aux normes a aussi pour effet une meilleure prise en compte de la santé des salariés, avec une obligation de formation, d'information et du port de vêtements et de protections en relation avec l'usage des produits phytosanitaires.

Ce développement de la normalisation s'opère dans un contexte où les agriculteurs cherchent à combiner exigence de qualité et réduction des coûts du travail, et où des pressions croissantes s'exercent sur les salariés : garantie de qualité du produit, respect des consignes, conformité des comportements, disponibilité, salaires et conditions d'emploi dégradés, etc. Cela crée des difficultés de recrutement et ne contribue pas à motiver la main-d'œuvre.

Dans un tel contexte, et contrairement aux effets attendus, il ressort des observations que bien souvent, la main-d'œuvre ne s'en trouve pas

mieux formée, ni mieux informée. Les salariés ne sont pas plus impliqués dans la compréhension du travail à effectuer : ils subissent de nouvelles contraintes, ici et maintenant, mais n'acquièrent pas une meilleure vision d'ensemble de la filière et de ses enjeux. De plus, il reste difficile de savoir si la législation est vraiment mieux respectée : plus il y a de règles du jeu, et plus les acteurs sont tentés de jouer sur les règles. Selon Lamanthe, les individus sont en fait dépossédés de leur travail et ils perdent leur autonomie, jusque dans leurs gestes professionnels.

Dans le cas des éleveurs (Nicourt, 2011), le travail d'écriture et de compte rendu, s'il apparaît d'abord comme une contrainte, se révèle ensuite un outil d'aide à la décision, en fournissant un tableau de bord et une mémoire. Les différentes formes de traçabilité réclamées aux éleveurs les conduisent en effet à réinterroger leurs pratiques. Ces prescriptions sont perçues autant comme des aides pour leurs décisions que comme des formatages de leurs pratiques adap-

tés à leurs prescripteurs. Ce sont des manières de faire spécifiques qui lient aussi chaque éleveur à l'entreprise qui lui impose son cahier des charges.

La tendance à la normalisation devrait se renforcer demain. Elle concernera aussi bien l'agriculture industrielle que ses formes alternatives : agriculture biologique, certifications attachées au terroir, à la qualité, commerce équitable, etc.

Encadré n° 3 NORMALISATION ET SPÉCIALISATION, L'EXEMPLE DES ÉLEVEURS DE PORCS

« La spécialisation de la production, qu'organisent les groupements de producteurs, standardise les manières de travailler et recentre les échanges des éleveurs à partir de leurs performances technico-économiques. Dès lors, le jugement des indicateurs des outils de gestion se substitue aux pairs pour reconnaître les bonnes manières de faire et, bien au-delà, pour définir les contours du métier. [...]

Le malaise contemporain que vivent les éleveurs, lié à la remise en cause de leurs manières de travailler et à leur isolement, souligne la double déliaison qui s'est opérée sur la durée : déliaison d'avec leurs pairs comme d'avec leurs voisins. Mais la normalisation de l'organisation du travail, en favorisant la désolidarisation de leurs collectifs, les a aussi fragilisés pour répondre aux critiques qui se font jour. La vulnérabilité des éleveurs peut dès lors être interprétée comme le résultat de la déliquescence d'un système de protection : celui d'une construction territoriale du métier adossée notamment à des échanges entre pairs. Au-delà d'une élite professionnelle, qui construit sa performance à partir de l'organisation de multiples échanges techniques et sociaux, se pose massivement la question de la vulnérabilité des éleveurs. »

Source : Nicourt, 2011

5.3. LES MALADIES ET LES ACCIDENTS PROFESSIONNELS

Le travail en agriculture induit des risques et des maladies spécifiques. La santé au travail des agriculteurs et salariés agricoles a fait l'objet d'une étude sociomédicale (Jacques-Jouvenot et Laplante, 2009) qui met en évidence les différences entre salariés et non salariés, entre hommes et femmes, et selon les occupations professionnelles.

Les tendances sanitaires longues ne peuvent pas être retracées, car les données disponibles commencent seulement en 2003, avec la mise en place de la loi du 30 novembre 2001 et l'instauration depuis 2002 du dispositif d'assurance des accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA). En moyenne, depuis l'ATEXA, on dénombre pour les 550 000 non salariés : 100 morts par accident du travail (AT) par an, 35 000 accidents déclarés et 1 500 maladies professionnelles (MP). Les accidents du travail et les maladies professionnelles reflètent la diversité des parcours et des rapports différents aux outils. Chez les salariés (1,9 million), le nombre d'AT est de 48 000, dont 80 mortels. Le nombre de MP croît régulièrement et se situe à environ 3 000 par an (CCMSA). Les figures 2 et 3 illustrent les taux de fréquence des accidents et des accidents mortels. On voit qu'ils se stabilisent ces dernières années.

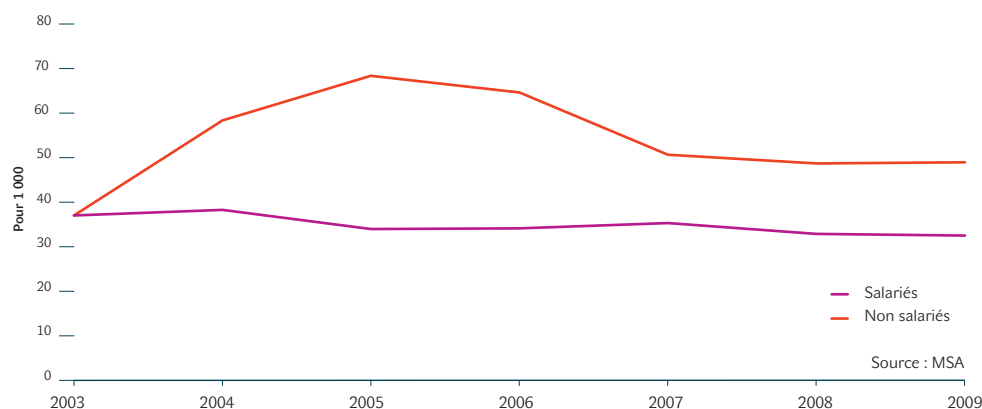
Les non salariés ont un taux d'accidents et de maladies professionnelles nettement plus élevé que les salariés. Les accidents mortels surviennent majoritairement dans le secteur bovin, surtout laitier, lors du travail avec les animaux. Le tiers des accidents mortels de non salariés est en rapport avec l'utilisation de matériel agricole.

L'essentiel des maladies professionnelles relève de troubles musculo-squelettiques (TMS). Un tiers est dû au mal de dos (encore que cette pathologie soit difficilement reconnue comme MP), 30 % au syndrome du canal carpien. Les maladies respiratoires sont la troisième cause de MP.

Si les hommes sont plus touchés par les AT, les femmes déclarent plus souvent des MP. Ceci s'explique par le type de tâches effectuées, mais aussi par les différences d'approche entre les sexes : les hommes sont dans le déni du risque alors que les femmes sont plus sensibles à la maladie et à la prévention. Ceci vaut surtout pour elles-mêmes, mais elles jouent également un rôle décisif pour la prévention de leur mari ou de leur fils. Cela explique que les exploitants célibataires soient souvent encore plus éloignés de la prévention et du système de santé que les exploitants mariés.

Figure n° 2

Les taux de fréquence des accidents avec ou sans arrêt de travail



De nombreux risques professionnels, spécifiques à l'agriculture, sont liés au travail avec les animaux. C'est le cas pour les zoonoses (brucellose, maladie des tiques, grippe aviaire, tularémie, nodule des trayeurs, mycose, charbon). D'autres spécificités concernent les troubles musculo-squelettiques, dus aux vibrations, aux charges lourdes et aux gestes répétitifs, les troubles de l'audition, les affections respiratoires et enfin les risques phytosanitaires.

Si le risque de cancer est globalement plus faible chez les agriculteurs, certains cancers sont plus fréquents : cancers de la peau, de la prostate, du sang, du cerveau, des lèvres. D'autres en revanche, poumons et cancers digestifs, sont moins observés que dans la population générale.

Enfin, la maladie de Parkinson a fait l'objet de nombreux travaux pour déterminer ses liens avec

la profession agricole. Elle est en effet plus fréquente lorsqu'on a été exposé longtemps aux pesticides. Même si l'on observe une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, cette pratique reste un facteur de risque pour les utilisateurs.

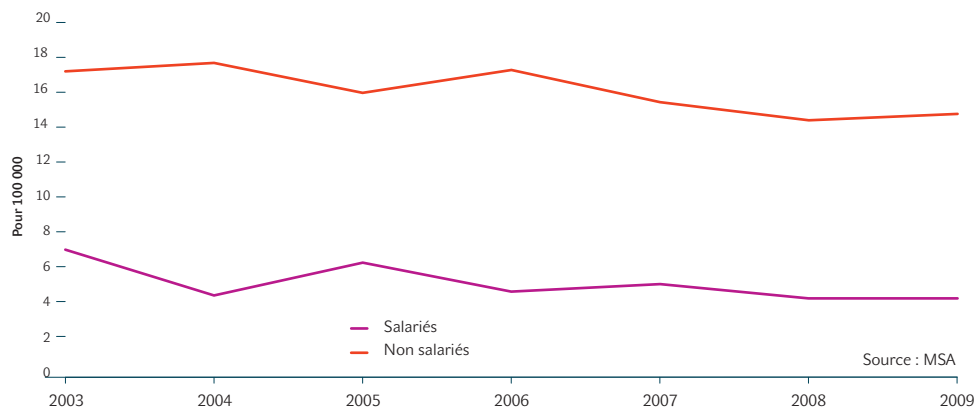
D'autres indicateurs donnent des repères sur la santé de la population agricole active. Une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sur les restrictions d'aptitudes (Handicaps-Incapacités-Dépendance, 1998 et 2000) montre que les agriculteurs et les agricultrices ont plus souvent des restrictions sévères (difficultés à se laver, s'habiller) que les autres catégories socio-professionnelles. Les invalidités, qui sont le signe d'un vieillissement prématuré de l'organisme vers 50 ans, sont aussi fréquentes chez les non

salariés que chez les salariés. Les AT et MP sont à l'origine de 22 % des inaptitudes professionnelles. Les inaptitudes définitives des salariés agricoles au poste de travail déclarées par la Mutualité sociale agricole (MSA) sont stables. Dans 30 % des cas, la maladie dont est victime un salarié ouvre droit à une pension d'invalidité (en catégorie 2). Plus de 50 % des salariés concernés ont plus de 50 ans.

Les risques professionnels sont donc importants et les maladies préoccupantes. Mais travailler en agriculture offre également des atouts d'un point de vue sanitaire : faible tabagisme, exposition précoce à de nombreux antigènes, environnement rural moins pollué, etc. Ce sont des pistes explicatives du faible taux de certaines pathologies, comme le cancer pulmonaire ou l'allergie atopique.

Figure n° 3

Les taux de fréquence des accidents mortels



« L'enseignement agricole a tardé à aborder avec les étudiants la question de la prévention. Les programmes existent depuis longtemps mais les moyens appropriés et le temps utilisé à la prévention n'ont pas été prioritaires. » (Jacques-Jouvenot, Laplante, 2009)

« Les services de remplacement permettent, avec l'appoint d'une mutuelle complémentaire, de pallier en partie l'absence d'indemnités journalières maladie et de remédier à la faiblesse des indemnités accident du travail. Mais cette disposition a des limites car, d'une part, elle ne couvre pas les frais d'un employé à la ferme, d'autre part, la durée dépend du type de contrat souscrit et s'il a été souscrit... Or les plus démunis et les plus jeunes font souvent l'erreur de se passer du dispositif et se trouvent durement frappés par l'accident de santé. » (Jacques-Jouvenot, Laplante, 2009)

5.4. LE STRESS ET LES SUICIDES

Le stress est un état symptomatique d'une relation déséquilibrée et inadaptée entre l'individu et l'environnement. Comme pour toute autre catégorie professionnelle, le stress des agriculteurs résulte d'une combinaison de facteurs : sociaux (isolement), économiques (baisse des revenus, difficultés financières), biographiques, etc. Les enquêtes réalisées auprès des salariés agricoles par la MSA depuis 1993 montrent que trois facteurs de stress ont augmenté : les difficultés dans le contact direct avec le public, le manque de reconnaissance et le rythme de l'activité professionnelle. En 2006, plus de 20 % des salariés se disaient « tendus » (enquête Sumer). Chez les non salariés, le premier facteur de stress est, de loin, la santé économique de l'exploitation et le stress est cité par les personnes interrogées comme la première cause de ce qui peut nuire à leur santé. Les agricultrices seraient, elles, plus sensibles au stress entraîné par des facteurs comme la bureaucratie, les soucis financiers, les événements naturels imprévisibles ou encore la pression du temps. L'augmentation du travail prescrit, liée à la normalisation croissante (voir sous-chapitre 5.2), sera susceptible d'engendrer encore plus de stress dans les années à venir. De même, les variations de plus en plus fortes des

revenus, en lien avec la volatilité des prix agricoles, pourraient renforcer cette tendance.

À l'encontre d'affirmations rapides des médias, la prévalence des suicides en milieu agricole n'est pas facile à cerner. Pour la période 1989-1994, l'étude des suicides par catégorie socioprofessionnelle montrait que les agriculteurs étaient en 13^e position pour la tranche des 25-49 ans, derrière les instituteurs, les employés, les fonctionnaires ou les ouvriers (Bourgoin, 1999). Mais

l'étude COSMOP (Cohorte pour la surveillance de la mortalité par profession), développée par l'Institut de veille sanitaire (InVS), qui analyse les causes de décès par secteur d'activité de 1968 à 1999, aboutit à des conclusions différentes : les agriculteurs exploitants seraient les plus touchés par les décès par suicide, avec un « risque relatif » 3,1 fois supérieur à celui des cadres pour les hommes, et 2,2 fois pour les femmes. Les chiffres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur le suicide

Tableau n° 1

Les hommes et les ouvriers agricoles se suicident davantage

	Suicides et taux de suicides des exploitants agricoles 25-54 ans / 100 000	Suicides et taux de suicides des exploitants agricoles 25-54 ans / 100 000	Ouvriers agricoles 25-54 ans et taux de suicides / 100 000	Ouvrières agricoles 25-54 ans et taux de suicides / 100 000
1999	172 / 46	18 / 20	77	5
2000	167 / 45	27 / 30	89	5
2001	161 / 45	17 / 19	87	3
2002	139 / 40	18 / 12	80	3
2003	141 / 41	12 / 14	78 / 67	6 / 13
2004	139 / 42	18 / 23	86 / 69	9 / 19
2005	156 / 49	15 / 19	77	7

Source : Jacques-Jouvenot et Laplante, 2009, données INSERM et INSEE

des actifs agricoles montrent que les ouvriers agricoles se suicident deux fois plus que les non salariés (69/100 000 pour la tranche d'âge 25-54 ans, contre 42/100 000 pour les exploitants et 33/100 000 dans la population générale, en 2005). Dans les deux catégories, les hommes se suicident beaucoup plus fréquemment que les femmes (tableau 1).

Les suicides agricoles recourent souvent à la pendaison (50 %) et aux armes à feu (30 %), ce qui les rend plus visibles et moins masqués qu'en ville. Le taux de suicide varie avec l'âge, le maximum se situant entre 35 et 54 ans, avec un pic à 44 ans, ce qui correspond à l'âge moyen des exploitants. Il varie également selon les régions, la Bretagne, la Normandie, les Pays de la Loire étant plus touchés, et globalement le Nord plus que le Sud.

On n'observe pas d'évolution significative depuis la fin des années 1990 : malgré les différentes crises agricoles, le taux de suicide n'augmente pas. La dépression est le premier facteur de risque. Le suicide apparaît souvent comme la solution extrême adoptée par les agriculteurs souffrant de dépression, de stress et d'isolement

social. L'écart entre les attentes des personnes par rapport au métier d'agriculteur et la réalité des tâches à effectuer joue certainement un rôle. Il faut noter que le nombre de suicides en milieu rural est deux fois supérieur à celui en milieu urbain.

Comme pour le stress, les contraintes croissantes pesant sur le chef d'exploitation pourraient demain avoir un impact sur l'évolution du nombre de suicides. À l'inverse, on peut espérer que les mesures de prévention envisagées par le ministère avec la MSA, les associations et les syndicats parviendront à infléchir la tendance (encadré 5).

Encadré n° 4 LE SUICIDE : UN PHÉNOMÈNE DIFFICILE À MESURER

Les certificats de décès n'indiquent pas la catégorie socioprofessionnelle quand la personne décédée est retraitée : sont donc exclues des statistiques les personnes âgées de 65 ans et plus. En outre, même pour les actifs dont la profession est renseignée, il y a une forte présomption de biais, car on ne sait pas qui a fait la déclaration : le médecin, la famille ou les pompes funèbres ? L'InVS et la MSA travaillent conjointement à la mise en place d'un observatoire des suicides agricoles.

Encadré n° 5 DES MESURES RÉCENTES

Bruno Le Maire a annoncé un plan de prévention du suicide dans le monde agricole le 31 mars 2011. Le ministre a confié à la MSA le soin de mettre en œuvre ce plan, qui se décline en trois points :

- mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole. Pour ce faire, la MSA et l'InVS vont constituer un groupe de professionnels chargé d'établir des données fiables sur le suicide des agriculteurs ;
- mise en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse. Les personnels des plates-formes téléphoniques des réseaux d'aide à distance spécialisés reçoivent des guides d'échanges adaptés aux spécificités des agriculteurs, rédigés par les équipes médico-sociales de la MSA. Les agriculteurs en détresse sont orientés vers la MSA qui prend le relais

pour apporter une réponse sur mesure à leurs problèmes ;

- création de cellules de prévention dans chaque caisse de la MSA pour repérer les agriculteurs en difficulté. Ces cellules regroupent plusieurs compétences, des médecins du travail, des assistantes sociales, des conseillers en prévention des risques professionnels, des psychologues et des élus de la MSA. Elles sont chargées de repérer les agriculteurs fragiles et de prendre contact avec eux pour prévenir toute tentative de suicide. Elles suivent également les agriculteurs ayant déjà commis des tentatives de suicide par le passé afin de prévenir les récives.

Des associations telles que SOS Paysans ou le SAMU social agricole, ainsi que les organisations professionnelles agricoles, viennent également en aide aux agriculteurs les plus en difficulté.

5.5. LA SANTÉ ET L'ESPÉRANCE DE VIE

En France, les différences d'espérance de vie entre catégories socioprofessionnelles sont fortes, et parmi les plus grandes d'Europe. Comparée aux autres catégories sociales, l'espérance de vie des agriculteurs est plutôt bonne, presque égale à celle des cadres (tableau 2). Ce phénomène s'explique par un tabagisme plus faible, auquel s'ajoutent une plus grande activité physique et une alimentation plus variée.

Cependant, leur espérance de vie en bonne santé (c'est-à-dire sans invalidité majeure) n'est pas aussi favorable, ce qui traduit une dégradation de l'état de santé des agriculteurs seniors et des cessations plus tardives d'activité (61,5 ans pour les agriculteurs et 59,8 ans pour les agricultrices). Les différences d'espérance de vie en bonne santé témoignent de l'inégalité des chances face à la bonne santé et au handicap, non seulement au cours de la période de retraite, mais aussi dans les dernières années d'activité professionnelle.

Tableau n° 2

L'espérance de vie en bonne santé

	EV À 50 ANS		EVBS À 50 ANS		EVBS À 65 ANS		
	Années	Années et IC	% EVBS /EV	Années et IC	% EVBS /EV		
Hommes							
Professions les plus qualifiées	32,2	22,8 (21,8 - 24,0)	71	11,1 (10,1 - 12,2)	59		
Professions intermédiaires	30,6	20,0 (19,0 - 21,0)	65	9,9 (9,0 - 10,9)	55		
Agriculteurs	30,9	16,5 (15,0 - 18,2)	53	7,3 (6,0 - 8,7)	41		
Professions indépendantes	30,2	19,3 (18,1 - 20,6)	64	8,7 (7,6 - 9,9)	50		
Employés	28,6	17,0 (15,6 - 18,4)	59	7,6 (6,3 - 9,0)	45		
Ouvriers	27,4	13,7 (12,9 - 14,5)	50	6,5 (5,8 - 7,2)	41		
Inactifs	20,2	6,2 (4,3 - 8,3)	31	4,6 (3,1 - 6,1)	37		
Total	29,0	16,9 (16,4 - 11,3)	58 %	8,0 (7,6 - 8,4)	47 %		
Femmes							
Professions les plus qualifiées	36,1	23,8 (21,6 - 26,1)	66	11,6 (9,7 - 13,9)	53		
Professions intermédiaires	35,1	19,6 (18,2 - 21,1)	56	9,1 (7,8 - 10,6)	43		
Agricultrices	35,2	16,7 (14,9 - 18,6)	47	7,0 (5,5 - 8,6)	33		
Professions indépendantes	35,3	19,4 (17,7 - 21,2)	55	8,9 (7,4 - 10,5)	42		
Employées	34,8	17,4 (16,5 - 18,3)	60	8,4 (7,6 - 9,2)	40		
Ouvrières	34,0	14,7 (13,4 - 16,1)	43	7,0 (5,9 - 8,1)	34		
Inactives	32,4	15,4 (14,4 - 16,4)	48	7,8 (6,9 - 8,7)	40		
Total	34,2	17,2 (16,8 - 17,7)	50 %	8,2 (7,7 - 8,6)	40 %		

L'espérance de vie en bonne santé à 50 ans représente le nombre moyen d'années en bonne santé que peuvent espérer vivre les personnes âgées de 50 ans, compte tenu des risques de mortalité par âge du moment et de l'état de santé observé dans la population. L'indicateur EVBS, espérance de vie en bonne santé perçue, est basé sur une autoévaluation par la personne

de son propre état de santé à travers des questions d'enquête classiques (« En général, diriez-vous que votre état de santé est très bon, bon, moyen, mauvais ou très mauvais ? »). La santé perçue, bien que subjective, est un bon indicateur de santé. Elle s'avère fortement corrélée au risque de mortalité et de dégradation fonctionnelle.

5.6. L'AGRICULTURE ET LES NOUVEAUX SERVICES

Les nouveaux services sociaux obtenus récemment par les agriculteurs renseignent sur l'évolution de leurs besoins et de leur place dans la société. Leurs attentes sont encore spécifiques au milieu rural, mais elles se rapprochent de plus en plus de celles des autres catégories socio-professionnelles. Elles concernent l'accueil des jeunes enfants, l'aide aux premiers départs en vacances, la médiation familiale pour accompagner la résolution de conflits dans les exploitations et dans les familles, l'amélioration des conditions de logement tant des exploitants que des salariés.

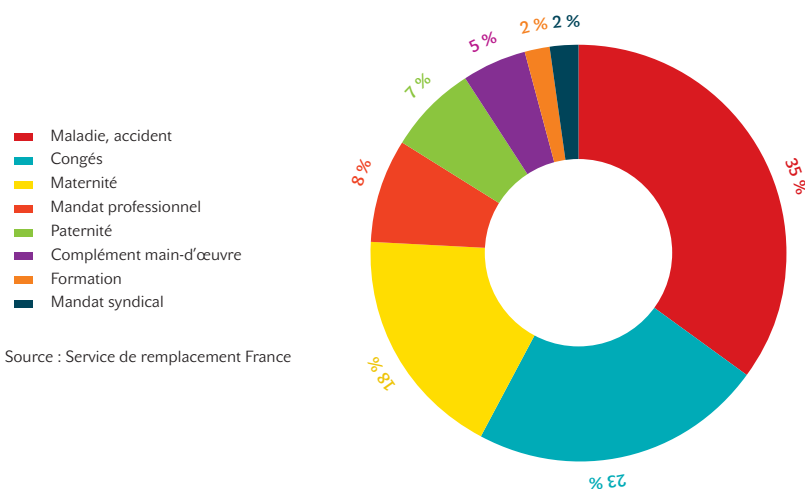
Pour favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie privée, les agriculteurs peuvent également se faire remplacer en recourant au salariat, ce qui reflète l'évolution du rapport travail familial/travail salarié dans le travail total de l'exploitation. La diversité passée des formes de salariat s'est adaptée aux conditions actuelles des métiers agricoles : non plus des journaliers mais des salariés à temps plein ou partiel, non plus des domestiques de ferme mais des salariés des services de remplacement, des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) ou d'entreprises de travaux agricoles. Les services de remplacement, sous statut associatif du type loi 1901, concernent un nombre de plus en plus important d'exploitations. Ils assurent le remplacement de leurs adhérents (70 000 en 2009) en cas d'absence ou d'empêchements temporaires liés aux maladies et accidents pour plus d'un tiers

des journées réalisées en 2006 (figure 4), aux congés de toute nature, à l'exercice de mandats professionnels ou syndicaux, à la participation à des formations, etc.

En 2008, les services de remplacement représentaient un volume de 556 000 journées (+ 38 % par rapport à 1998). Elles ont profité à 40 000 agriculteurs et les 11 000 agents de remplacement représentaient plus de 2 700 équivalents temps plein, dont près de la moitié en CDI.

Figure n° 4

La répartition des journées de remplacement réalisées en 2006



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

LE PROLONGEMENT DES TENDANCES

Lorsque l'on tire les conclusions d'une analyse de tendances, il est fréquent – pour mieux faire ressortir les changements intervenus – d'opposer de façon un peu caricaturale un « modèle ancien » à un « modèle actuel », ou bien un « modèle présent » à un « modèle futur », chacun des deux ayant des caractéristiques bien tranchées et symétriquement opposées. Selon le même principe, il est couramment affirmé en matière d'agriculture que le « modèle modernisateur » de l'après-guerre s'est effacé au profit d'un nouveau modèle déjà bien installé ou en train de prendre sa place. Cette vision binaire a l'avantage de faciliter la compréhension des évolutions, mais au prix d'un réel appauvrissement du détail.

Loin de ce dualisme réducteur, les données quantitatives et qualitatives mobilisées tout au long de ce document montrent que l'on a plutôt affaire à une multitude de changements réguliers et continus, sans véritable cassure des tendances au fil des décennies. Le monde agricole n'a pas connu de brusques révolutions, sur des périodes courtes, mais un enchaînement d'évolutions au long cours. Non pas des basculements rapides et imprévisibles, mais des mutations structurelles

progressives inscrites dans les transformations plus globales de l'ensemble de la société.

Comme pour la plupart des autres secteurs économiques et métiers, les activités et conditions de travail de l'agriculture ont changé constamment et imperceptiblement, de jour en jour. Elles sont le résultat d'influences locales, d'innovations sociales, de stratégies familiales, et de l'agrégation des multiples calculs faits par les exploitants pour apporter des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Les agriculteurs n'en finissent pas de changer et d'enchaîner les « révolutions silencieuses », pour reprendre le titre du livre de Michel Debatisse. Attention donc aux illusions d'optique qui nous amènent à exagérer les ruptures – comme si la réalité faisait des bonds – ou à surestimer les changements « des dernières années » – comme si le présent gommait le passé. Portons attention au temps long et à ses régularités, et méfions-nous des épiphénomènes tapageurs : pour comprendre la trajectoire d'un métier, ce qui est très nouveau n'est pas forcément intéressant et ce qui est très intéressant n'est pas forcément nouveau... Les vraies nouveautés réellement significatives n'en ressortent alors qu'avec plus de relief.

Si l'on prolonge les tendances à l'œuvre au sein du monde agricole et de la société française qui l'englobe, et tout en gardant à l'esprit les limites d'un tel exercice, on voit se dessiner une image complexe et hétérogène de ce que pourrait être le métier d'agriculteur à l'horizon 2025. Ce sont en effet l'effacement des frontières avec les autres groupes socioprofessionnels, l'affaiblissement du particularisme agricole et l'éclatement des modèles et activités qui frappent d'emblée.

En tendance, aux alentours de 2025, la France compterait à peu près 300 000 exploitations, avec une divergence croissante entre petites et grandes structures : environ un tiers de petites fermes de moins de 40 hectares (équivalent blé) et environ deux tiers de grandes exploitations. La population active agricole serait marquée par le vieillissement et par la poursuite de la féminisation de la profession (un tiers de femmes chefs d'exploitation). Le recours croissant au salariat et à l'externalisation se serait poursuivi. La localisation des exploitations agricoles ferait apparaître une concentration forte de l'activité dans le grand bassin parisien et le grand Ouest ainsi qu'une spécialisation accrue des bassins de production.

La réduction du nombre des installations se prolongerait pour conduire, dans une quinzaine d'années, à environ 10 000 installations par an, avec une forte diversification des profils : plus des trois quarts des installés ne seraient pas éligibles à la dotation jeunes agriculteurs (DJA) dans sa configuration actuelle ; les installations auraient lieu à tous les âges, notamment au-delà de 40 ans. On assisterait parallèlement à une accélération des départs, autour de 15 000 à 20 000 par an, avec notamment un accroissement des départs précoces. La taille des fermes augmenterait ainsi régulièrement, notamment avec la croissance forte du nombre des grandes exploitations (plus de 150 hectares). Cette structure d'exploitations permettrait de mieux tirer profit des outils existants pour continuer d'améliorer les conditions de travail : économies d'échelle et nouveaux équipements, téléguidage de

machines, tri automatique des animaux, technologies de l'information et de la communication, etc. La mécanisation des tâches accentuerait le mouvement de spécialisation. Le capital fixe par actif serait de plus en plus important. Les gains de productivité du travail pourraient se poursuivre à un rythme soutenu, de l'ordre de 3 % par an en moyenne. À cela s'ajouterait une réduction régulière de la valeur ajoutée créée en agriculture (d'où une restructuration indispensable pour maintenir le revenu), une simplification accrue du travail (rotations très courtes, faible diversité des assolements, systèmes fourragers de plus en plus axés sur le maïs, etc.) et une plus forte diversification des revenus.

Dans ce contexte, les limites environnementales seraient de plus en plus prégnantes : stagnation des rendements, pression qualitative et quantitative sur l'eau, érosion de la biodiversité, etc. La pluriactivité de l'exploitation se développerait légèrement, avec un quart d'exploitations ayant diversifié leur activité, soit une augmentation de 1 % en moyenne tous les sept ans. Des catégories différentes d'exploitations seraient concernées par ce phénomène, avec une dualité croissante entre les exploitations très engagées dans la spécialisation et l'agrandissement, et celles qui développent des activités annexes (énergies renouvelables, tourisme, transformation, etc.).

L'élévation croissante du niveau de formation des agriculteurs se poursuivrait : la moitié d'entre eux aurait une formation secondaire et un quart une formation supérieure. Cette tendance serait encore plus marquée en grandes cultures. L'offre de formation continue devrait s'étoffer, mais elle resterait à des niveaux inférieurs à celle des autres professions. L'effacement du particularisme agricole dans l'enseignement agricole se confirmerait, avec la diversification des champs professionnels. Les réseaux techniques, le conseil privé, les coopératives et les firmes d'agrofouritures prendraient de plus en plus de poids.

L'articulation entre vie professionnelle et vie familiale continuerait de poser question. Les acteurs agricoles et para-agricoles penseront de plus en plus l'agriculture au-delà du modèle familial, ce qui ne veut pas dire que la composante familiale disparaîtra. Comme on l'a vu, elle continuera d'être une caractéristique forte du métier, surtout en comparaison avec d'autres. Mais cette dimension devrait s'affaiblir : l'exploitation pourrait être de plus en plus entrepreneuriale et les formes de travail agricole plus diversifiées. Pour cette même raison, l'agriculture sera probablement de plus en plus une profession en quête de successeurs. Le schéma de l'installation dans le cadre familial devrait continuer à se réduire, le nombre de fils ou filles d'exploitants ne permettant plus d'assurer seul le renouvellement des générations.

Les attentes des agriculteurs devraient en outre se rapprocher de celles de l'ensemble de la population, nécessitant des adaptations des services publics pour y répondre, notamment des services sociaux. Les progrès de la mécanisation devraient permettre de dégager du temps et de rendre le travail moins pénible physiquement. Le métier d'agriculteur devrait s'enrichir en tâches de gestion (management, qualité, administration) et devenir plus complexe (dimensions économiques et stratégiques, relations avec l'aval, maîtrise de techniques pointues, etc.). La gestion des risques et les préoccupations d'assurance devraient occuper une place croissante parmi les fonctions essentielles du métier. Des contraintes de plus en plus nombreuses, liées à la formalisation et à la normalisation des processus de travail, pèseraient sur les pratiques quotidiennes des agriculteurs. En même temps que les conditions de travail s'amélioreraient, les tâches liées à la production pourraient devenir de plus en plus prescrites et répétitives. Plus que pour la majorité des autres groupes professionnels, cette problématique des conditions de travail dans et hors de l'exploitation agricole serait dans les quinze prochaines années au cœur des transformations auxquelles la profession aura à faire face.

L'exercice du métier serait marqué par le stress, aussi fréquent et grandissant que pour la population active générale. Cette dégradation concernerait particulièrement les salariés agricoles. Un certain isolement professionnel se maintiendrait, lié à l'ancrage territorial de l'activité et à l'autonomie revendiquée des exploitants. La prévention de la pénibilité du travail et du risque serait amenée à se développer, dans les politiques publiques et sur les exploitations, mais les taux d'accidents devraient rester stables. L'espérance de vie des exploitants resterait plus élevée que la moyenne car certaines variables protectrices (moins de tabagisme, davantage d'exercice physique, etc.) continueront à produire leurs effets sur le long terme. L'attractivité du métier se dégraderait, de par l'image ambivalente que les agriculteurs ont d'eux-mêmes, mais aussi à cause des représentations erratiques véhiculées par la société, faites tout à la fois de stigmatisation et d'idéalisation.

Dans l'ensemble, on constate donc que s'il y a demain une réduction du nombre d'agriculteurs, il ne devrait pas pour autant y avoir homogénéisation de leur groupe social. Bien au contraire, moins les agriculteurs seront nombreux, et plus le monde agricole pourrait être diversifié, voire éclaté. Les individus que l'on réunit dans la catégorie « agriculteurs » font de moins en moins le même métier, n'ont pas les mêmes sources de revenu, ni le même rapport au travail ou à la famille. D'un côté se renforce une agriculture de firme, de l'autre se maintient une agriculture familiale. Entre ces deux extrêmes prolifèrent les situations intermédiaires, empruntant plus ou moins à l'une et à l'autre. Les frontières de l'activité agricole bougent sans cesse.

Nous sommes donc en face d'un double mouvement de contraction et d'éclatement, de resserrement démographique et d'hétérogénéité socioprofessionnelle. Ce processus assez classique a déjà été observé pour d'autres professions : les agriculteurs ne sont pas le seul groupe qui se segmente qualitativement au fur et à mesure qu'il s'amenuise quantitative-

ment. Au-delà des catégories statistiques, qui peuvent donner le sentiment que l'on a toujours affaire à un groupe homogène, un des enjeux de ce travail était justement, par-delà les tendances globales, de restituer les diversités internes à cette population.

L'exercice de ce métier est très marqué par deux fonctions : alimenter la population et gérer l'environnement. L'analyse des tendances montre que ces deux missions entrent et entreront de plus en plus en tension. L'informatique, la délégation aux machines, la valorisation des technologies de l'information pourraient être les éléments d'une ligne d'évolution agricole amplifiant encore la très forte concentration de l'activité de production (aux États-Unis aujourd'hui, 2 % des exploitations fournissent 53 % de la production). Dans le même temps, certaines des limites environnementales et sociales de ce modèle semblent atteintes. Plusieurs voies de synthèse ou de dépassement de cette contradiction se dessinent, sans qu'il soit possible de dire laquelle s'affirmera.

La profession agricole est également tiraillée entre deux logiques, celle de l'agriculteur exerçant un métier spécialisé qui répond à une logique sectorielle et celle d'un métier de proximité qui répond à une logique territoriale s'appuyant à la fois sur la multifonctionnalité et la diversification des activités. Si une partie des actifs agricoles peut se reconnaître sans hésitation dans l'une ou l'autre de ces logiques, la plupart d'entre eux se trouvent pris en étau entre elles. Leurs besoins en appui, formation et conseil en sont modifiés. Leurs pratiques, leurs compétences et leurs systèmes d'information s'en trouvent également changés.

Mais ce qui reste incontournable, au-delà de ces variations, c'est que l'agriculteur de demain devrait continuer à « travailler pour son compte », et donc à adhérer aux valeurs de liberté et d'indépendance, au modèle de l'entrepreneur individuel, avec tous les risques professionnels et sociaux que cela comporte.

Ces risques eux-mêmes devraient demeurer une composante forte de la morale du métier, et entretenir l'image d'une certaine « différence agricole ».

Pour finir, avouons que ce travail d'analyse et d'anticipation a été rendu difficile par le conservatisme inhérent aux cadres de pensée, aux outils de mesure et d'analyse de la réalité. Par exemple, le concept d'« exploitation agricole », dominant dans les réflexions sur l'agriculture, s'avère très mal adapté à la situation plus complexe et plus floue qui s'esquisse pour 2025. De même, les agriculteurs sont appréhendés à travers le prisme de catégories statistiques dont les définitions épousent mal les contours changeants du métier : la réalité bouge plus vite que les outils construits pour l'interpréter. Cela invite à poursuivre et à approfondir le travail de veille et d'anticipation, en particulier en étant attentif aux signaux faibles et facteurs de changement qui pourraient infléchir les tendances ici décrites.

DES INFLEXIONS POSSIBLES

Les cinq chapitres de cet « atlas » insistent sur les tendances retenues par le groupe de travail comme étant les plus stables dans le temps, et donc aussi comme les plus probables dans les prochaines années. Pour autant, la prospective n'est pas une pré-diction ou une pré-vision, et plusieurs incertitudes pourraient venir infléchir ces tendances de fond.

Inflexion institutionnelle

Les tendances qui se dégagent des chapitres précédents pourraient tout d'abord être infléchies du fait d'un ensemble de changements radicaux ou de crises se situant dans la sphère politique et institutionnelle, et consistant en une désinstitutionnalisation plus rapide que prévue du secteur agricole : évolu-

tion des périmètres ministériels, érosion de l'identité agricole de certaines institutions, difficultés du régime de protection sociale agricole, modification du rôle des chambres d'agriculture, etc. L'ensemble du « service public agricole » pourrait s'affaiblir et perdre en légitimité, chaque crise d'un des éléments renforçant la difficulté de tous les autres. Ceci ne jouerait pas directement sur les conditions de travail et les pratiques professionnelles des agriculteurs, mais pèserait néanmoins sur leur vie quotidienne et sur leurs stratégies d'exploitants : choix du régime de protection sociale et des risques couverts, orientation scolaire des enfants, conscience d'être moins bien représenté et défendu à l'échelle nationale comme locale, choix des formes sociétaires, priorités d'investissements, etc.

Ces transformations des institutions agricoles pourraient être renforcées par l'évolution du système politico-administratif : montée en puissance des Régions et des intercommunalités, poids croissant de l'Europe, poursuite des mouvements de décentralisation et de déconcentration, extension des partenariats public-privé, etc. Les Régions multiplieraient les dispositifs d'accompagnement de l'entrée dans le métier agricole, elles chercheraient à améliorer les relations entre agriculture et environnement, favoriseraient certains circuits de commerce et de distribution, etc. Elles élaboreraient des politiques économiques (compétitivité des filières locales, développement de produits différenciés, maîtrise de l'offre) et de développement rural (attractivité, aménagement, animation du territoire). Les répercussions pourraient être de divers types : plus grande diversité des voies d'installation dans le métier, organisation régionale de l'enseignement agricole très en phase avec le marché local de l'emploi, réorganisation de la carte des établissements de formation, accompagnement des agriculteurs en lien avec les priorités économiques des collectivités territoriales, etc. Des agriculteurs pourraient se délocaliser pour profiter des aides plus avantageuses d'autres Régions, avec des impacts sur l'équilibre des productions et des compétences.

Inflexion environnementale

Les limites environnementales, ainsi que la sensibilisation croissante des consommateurs aux questions telles que les pesticides, les antibiotiques ou autres (pour leur propre santé autant, sinon plus, que pour l'environnement), obligerait à une révision progressive du système de production. Il ne s'agirait pas seulement d'augmenter le nombre d'exploitations ou la part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique, mais de « verdir » l'ensemble des pratiques. Cette transformation s'appuierait notamment sur l'agroécologie et passerait par la mise en place de fortes mesures publiques de soutien, ainsi que par des cahiers des charges de plus en plus contraignants des industriels et distributeurs ou encore des agences de l'eau. Les exploitations maintiendraient, voire augmenteraient leur valeur ajoutée par une réduction des consommations intermédiaires. Cette inflexion pourrait s'accompagner, voire entrer en synergie avec le développement des circuits courts et une plus grande attention portée par les consommateurs à la proximité et à la qualité de leur alimentation.

Les conditions de travail en seraient profondément modifiées : davantage de temps consacré à l'observation et à la conception des systèmes de culture, recherche d'autonomie accrue, production et utilisation de services environnementaux, etc. En termes de formation, les besoins seraient également différents : l'agriculture « verte » demande une plus grande technicité, de l'observation et une très bonne connaissance de l'environnement. Dans l'ensemble, selon l'ampleur de cette inflexion, il serait possible que les besoins de main-d'œuvre agricole soient plus importants.

Inflexion sociale

Une inflexion notable du système de valeurs liées au travail, à la famille et aux modes de vie toucherait les nouvelles générations agricoles, du fait d'un double mouvement de déplacement des populations : entre zones géographiques d'un côté, entre secteurs d'activité de l'autre. Dans un sens, un nombre

croissant de citadins (souvent de niveau de qualification élevé et d'âge moyen) délaisserait le modèle de vie urbain et les emplois salariés pour trouver des emplois techniques et manuels dans les zones périurbaines et rurales. Dans l'autre sens, les fils d'agriculteurs continueraient de quitter majoritairement le secteur, attirés par les emplois du tertiaire ou l'offre de services dans les zones urbaines. Il en découlerait un nombre plus élevé d'installations sur des petites exploitations, de manière homogène sur le territoire national, mais de façon plus marquée dans les zones attractives comme le Sud.

Le vieillissement de la population agricole serait moindre, alors que la tendance à la féminisation serait confortée. Les nouveaux agriculteurs s'orienteraient davantage vers des productions locales ou atypiques et des activités de diversification (transformation, tourisme, commerce). Leur arrivée revaloriserait en partie l'image des agriculteurs et la place de l'agriculture dans les projets de territoires durables. La productivité du travail n'augmenterait pas pour ces nouveaux agriculteurs, mais le brassage générerait de nouveaux modes d'organisation et de gestion de leur exploitation. Cette inflexion appellerait des aménagements importants dans les dispositifs d'accès à l'emploi, de formation, de conseil et d'accompagnement agricole. Les conséquences sur les conditions de travail pourraient aller dans le sens d'une intensification liée à la diversification.

Inflexion par radicalisation des tendances observées

Une quatrième inflexion possible de la tendance générale esquissée dans ce travail pourrait résider dans l'accélération du mouvement de financiarisation et de restructuration du secteur agricole. Cette inflexion s'appuierait d'un côté sur la montée en puissance d'exploitations agricoles très spécialisées, segmentées et soutenues par un fort mouvement d'intégration verticale. En parallèle, on assisterait au développement de « l'agriculture de firme », avec une sous-traitance intégrale des travaux agricoles et des tâches de gestion asso-

ciées (optimisation fiscale, mise en marché, etc.). L'exploitant pourrait ainsi abandonner son activité tout en conservant son statut et le bénéfice des droits à paiement unique « DPU ». Les terres seraient alors mises à disposition sous des formes contractuelles échappant aux statuts du fermage à des prestataires de travaux agricoles se chargeant de l'itinéraire technique, voire de la commercialisation de la récolte (Hervieu et Purseigle, 2011).

Cette inflexion pourrait se développer dans un contexte de forte pression sur la compétitivité et de recherche d'une productivité physique maximale. Elle entraînerait une restructuration du secteur, par la disparition des exploitations agricoles les moins compétitives et par la sortie du métier d'agriculteur de nombreux anciens exploitants propriétaires de leurs terres, qui les confieraient à des prestataires spécialisés pour ne conserver que la rente foncière. Une telle évolution entraînerait une réorganisation et une concentration majeures du secteur agricole, et modifierait en profondeur l'organisation et le contenu du travail. La généralisation du salariat et de la logique agro-industrielle appellerait des compétences nouvelles en management, gestion, finance, etc.

ENJEUX POUR L'ACTION PUBLIQUE

À l'issue de ce vaste panorama des hommes et des femmes qui feront l'agriculture de demain, le groupe de travail n'avait pas vocation à formuler des propositions concrètes. Les tendances et les inflexions décrites doivent avant tout permettre aux décideurs et aux acteurs du monde agricole d'identifier les évolutions en cours et d'en déterminer les aspects souhaitables ou, au contraire, évitables. Il se dégage néanmoins de ce travail des enjeux pour l'action publique, sur lesquels le groupe souhaite attirer l'attention.

Un premier enjeu concerne la politique d'entrée et de sortie du métier d'agriculteur, avec la nécessité de rendre plus fluides les trajectoires professionnelles depuis et vers l'agriculture. L'idéal type de l'exploitation familiale avec sa transmission de père en fils ne correspond plus aux réalités démographiques, sociales et économiques de l'agriculture, tout en demeurant la référence symbolique ou pratique de la plupart des outils de politique publique consacrés à l'installation. Dans ce contexte, le groupe considère qu'il faut faciliter l'entrée dans le métier d'agriculteur et en banaliser la sortie. La politique des structures est un moteur fort du renouvellement de la population agricole qui doit être adapté à un nouveau contexte et de nouveaux défis. Aujourd'hui, le parcours d'installation reste trop normatif, le projet d'entrée est trop marqué par des certitudes et la reproduction de l'existant. Il conviendrait, selon les membres du groupe, de dédramatiser la sortie du métier en la rendant plus honorable et plus sécurisée. Il faudrait également passer d'une politique publique descendante d'installation administrativement normée à des dispositifs d'accompagnement prenant mieux en compte la diversité croissante des profils des entrants et de leurs trajectoires. Se dessinerait ainsi une politique d'accompagnement à l'entrée dans le métier plus souple et plus décentralisée, dont la gouvernance pourrait

faire une plus large place à l'ensemble des parties prenantes. Elle pourrait viser, entre autres, à faciliter l'accès au foncier, notamment sur les petites surfaces, à animer des répertoires départementaux à l'installation, à soutenir davantage les projets alternatifs et innovants (agriculture biologique, agriculture durable, diversification, etc.).

Un second enjeu est lié au développement du salariat en agriculture, au respect des droits et à la protection sociale des salariés agricoles. Le recours croissant au salariat et à l'externalisation devrait renforcer très nettement cet enjeu à l'avenir. Les salariés agricoles sont en effet actuellement très peu accompagnés et faiblement syndiqués. Leur dispersion rend difficile leur structuration et les syndicats de salariés agricoles ont peu de poids. Le droit du travail et la protection sociale n'ont pas toujours été pensés pour prendre en compte les spécificités du travail agricole salarié. Un défi important pour l'avenir serait de réussir à mieux adapter le droit et la protection à l'hétérogénéité des parcours, ce qui plaide pour repenser un droit social mieux rattaché à l'individu pour éviter la perte de ses droits. Il y a également un besoin de flexibilité accru pour accompagner des parcours professionnels et interprofessionnels et assurer leur reconnaissance en termes de retraite.

La question de l'environnement et la nécessité de remettre l'agronomie et les écosystèmes au cœur du modèle agricole constituent un troisième enjeu. Les effets environnementaux des systèmes de production agricoles, la forte dépendance aux intrants et la focalisation sur l'augmentation de la productivité physique au détriment de la valeur ajoutée ou de l'emploi constituent en effet des limites fortes à la poursuite des tendances à l'œuvre. Pour les membres du groupe, cela invite à repenser les systèmes de production en s'appuyant sur les écosystèmes, à développer le sens de l'observation et le management par la qualité, à faire évoluer les référentiels

techniques et économiques pour mieux prendre en compte la durabilité. Ces évolutions offrent des perspectives intéressantes en termes d'emploi et de valeur ajoutée. Ce mouvement d'ampleur devra être accompagné par des politiques publiques claires dans leurs objectifs et ambitieuses dans leurs moyens, ce qui pourrait passer par une répartition des aides publiques favorisant une transition environnementale en agriculture ou une fiscalité davantage incitative à la prise en compte de l'environnement.

Un dernier enjeu souligné par le groupe est lié à l'hétérogénéité croissante des agriculteurs et de l'agriculture, évoquée plus haut. Elle se manifeste par la diversité croissante des profils, des trajectoires, des statuts, des formes d'organisation du travail, du contenu du métier et des stratégies de celles et ceux qui font et feront l'agriculture. Appréhender cette diversité, la penser, la mesurer et concevoir des politiques publiques adaptées constitue un véritable défi. Comme on l'a dit, les cadres de pensée, les références symboliques, les catégories statistiques ou les définitions administratives sont en effet toujours en retard sur la réalité et peinent parfois à s'adapter à leur objet lorsqu'il connaît des modifications profondes et rapides. Or, c'est bien ce à quoi l'on peut s'attendre en agriculture, et que l'on observe déjà en partie. Des stratégies de plus en plus clivées (agrandissement ou diversification, spécialisation ou pluriactivité), des structures très hétérogènes avec une polarisation croissante entre petites et grandes exploitations, des trajectoires socioprofessionnelles plus variées (notamment avec une proportion croissante d'agriculteurs non issus du monde agricole) constituent autant de faits nouveaux qu'il faudra être en mesure de prendre en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques touchant l'agriculture.

6. ANNEXES

ANNEXE 1. LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Philippe Boulet	Directeur de l'offre et des compétences, CER France.
Annie Colombani	Responsable du Centre de documentation et d'information Agreste, MAAPRAT.
Aurélie Darpeix	DGPAAT, bureau des politiques commerciales et extérieures communautaires, MAAPRAT.
Franck Darty	Adjoint au responsable du département développement social et services aux personnes, MSA.
Benoît Dedieu	Directeur de recherche, zootechnicien, INRA Clermont-Ferrand.
Sophie Devienne	Maître de conférences, agro-économie, AgroParisTech.
Marc Dufumier	Professeur, agro-économie, AgroParisTech.
Bertrand Hervieu	Professeur de sociologie, inspecteur général de l'agriculture, MAAPRAT.
Dominique Jacques-Jouvenot	Professeur de socio-anthropologie, université de Franche-Comté.
Tristan Klein	Chargé de mission Prospective des métiers, Centre d'analyse stratégique.
Annie Lamanthe	Sociologue du travail, LEST, UMR 6123, CNRS, Aix Marseille Université.
Christian Nicourt	Historien et ergonomiste, Unité RiTME, INRA.
Claire Quelin	Service des études, de la statistique et de la prospective, ASP.
Jacques Rémy	Directeur de recherche, sociologie, INRA.
Hervé Savy	Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, MAAPRAT.

ANNEXE 2. BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

BASF, 2002, *Quels agriculteurs en 2010 ? Pour quelle agriculture en France ?*, Cercle prospective des filières agricoles et agroalimentaires.

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, 2008, *Évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire breton à l'horizon 2020*, étude commanditée par le Conseil agricole régional.

Daucé P, 2003, *Agriculture et monde agricole*, Paris, La Documentation française.

Dirn L, Forsé M *et al.*, 1990, *La société française en tendances*, Paris, PUF.

Dockès A-C (dir.), 2007, *Les transformations du métier d'agriculteur : conséquences pour la recherche développement*, Paris, Institut de l'élevage, Itavi, Arvalis, Chambres régionales d'agriculture de Bretagne et Rhône-Alpes.

Lacombe P *et al.*, 2002, *L'agriculture à la recherche de ses futurs*, DATAR Groupe de prospective - Agriculture et territoires, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Poux X (coord.), 2006, *Agriculture, environnement et territoires. Quatre scénarios à l'horizon 2025*, Paris, La Documentation française.

CHAPITRE 1

Bauer G, Roux J-M, 1976, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Le Seuil.

Bernard C, Dufour A, Angelucci M-A, 2005, « L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur », *Économie rurale*, n° 285.

Commission européenne, 2009, « Les Européens, l'agriculture et la PAC », *Eurobaromètre spécial*, n° 336.

Commission européenne, 2010, *La PAC à l'horizon 2020 : alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir*, Bruxelles (Belgique).

Coutin P, 1949, « La population agricole en France », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, n° 1(1), pp. 18-25.

Dahache S, 2008, « Les politiques de l'égalité des chances en agriculture : quels effets sur les rapports de genre ? », 2^{es} journées de recherches en sciences sociales INRA-SFER-CIRAD, 11-12 décembre 2008, Lille.

Dahache S, 2010, « La singularité des femmes chefs d'exploitation », in Hervieu B *et al.*, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Les Presses de Sciences-Po, pp. 93-110.

Darpeix A, 2010, *La demande de travail salarié permanent et saisonnier dans l'agriculture familiale : mutations, déterminants et implications. Le cas du secteur des fruits et légumes français*, thèse de sciences économiques, SupAgro Montpellier.

DGTPE, 2009, « Les femmes en agriculture », *Sillons d'Europe*, n° 121, novembre.

Dockès A-C (dir.), 2007, *Les transformations du métier d'agriculteur : conséquences pour la recherche développement*, Paris, Institut de l'élevage, Itavi, Arvalis, Chambres régionales d'agriculture de Bretagne et Rhône-Alpes.

Eurostat, 2010, « EU Agricultural Income down 11.6% in 2009 », *Statistics in focus*, n° 18/2010.

Frémont A, 1997, « La terre », in Nora P (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome III, Paris, Gallimard, pp. 3047-80.

Gambino M, 2009, « Les politiques agricoles des régions : état des lieux et perspectives », CEP-MAAPRAT, *Note d'analyse*, n° 8, mai.

GNS, *Sélection*, 2010, « Les Français et le monde agricole ».

Hervieu B, Purseigle F, 2007, « Images et imaginaires agricoles : histoire d'une (dés)illusion marchande », *Déméter 2007*.

Hervieu B, Viard J, 2001, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

IFOP, *Dimanche Ouest France*, 2011, « Baromètre d'image des agriculteurs. Vague 11 ».

Institut de l'élevage, 2004, « Transformation du métier d'agriculteur et recherche-développement », séminaire des 29 et 30 mars 2004.

Institut de l'élevage, 2009, *France laitière 2015. Vers une accentuation des contrastes régionaux*.

Lefebvre F, 2009, « Démographie agricole : la France doit-elle craindre l'avenir ? Prévisions à l'horizon 2020 », *Déméter 2009*.

Lemery B, 2003, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du travail*, n° 45.

MAAP-SCEES, 2010, *GraphAgri 2010*.

Mendras H, 1967, *La fin des paysans*, Paris, Seis.

MSA, 2010a, « Le dynamisme des groupements d'employeurs de 2002 à 2008 », *OES trimestriel - Synthèse*, n° 19, février.

MSA, 2010b, *Les femmes dans l'agriculture au 1^{er} janvier 2009*, Direction des études des répertoires et des statistiques.

MSA, 2010c, *L'enquête vieillissement en agriculture (EVA)*.

MSA, 2011, *Le suivi statistique des cotisations des exploitants agricoles : outil de mesure du renouvellement des générations et des installations*, non publié.

Nowicki P, Goba V et al., 2009, *Scenar 2020-II. Update of Analysis of Prospects in the Scenar 2020 Study*, European

Commission, Directorate-General Agriculture and Rural Development, Bruxelles (Belgique).

Perrier-Cornet P, Hervieu B, 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Piet L, 2011, « Moins d'exploitations toujours plus grandes. La tendance va-t-elle se maintenir ? », présentation au Salon international de l'agriculture.

Pujol J-L, Dron D, 1998, *Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige. Rapport à la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement*, Paris, La Documentation française.

Purseigle F, 2004, *Les sillons de l'engagement. Jeunes agriculteurs et action collective*, Paris, L'Harmattan.

Rémy J, 2006, « Une illusion bien fondée ? Le groupe des agriculteurs », séminaire de recherche 2006-2007 « Les mondes agricoles en politique », CEVIPOF-Paris.

Sautereau N, Penvern S, Petitgenet M, Fauriel J, Bellon S, 2011, « Concilier des performances pour une agriculture durable. L'agriculture biologique comme prototype ». *FaçSADe. Résultats des recherches du département INRA - SAD*, n° 2011/33.

Villaume S, 2009, *Emploi agricole : recensement et comparaison des sources. Exemple : rapprochement de l'enquête Structure des exploitations et du fichier MSA non salariés*, INSEE, document de travail, octobre.

Warzee C, 2009, « Départs du marché du travail dans les régions à l'horizon 2020. Le papy-boom n'explique pas tout », *Insee première*, n° 1255, septembre.

CHAPITRE 2

Garambois N, 2011, *Des prairies et des hommes. Les systèmes herbagers économes du bocage poitevin. Agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin*, thèse de doctorat AgroParisTech.

Landais E, 1998, « Agriculture durable. Les fondements d'un nouveau contrat social ? », INRA, *Courrier de l'environnement*, n° 33.

MAAPRAT-SSP, 2010, *Pratiques culturelles 2006*.

Mazoyer M, Roudart L, 1998, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Le Seuil.

MEEDDM, 2008, *Bilan de la mise en œuvre de la Directive Nitrates (2004-2007)*.

Mounier A, 1992, *Les théories économiques de la croissance agricole*, Paris, Économica/INRA éditions.

Purseigle F, 2005, « Les malaises du monde paysan », *Regards sur l'actualité*, n° 315, « Agriculture et monde rural », pp. 41-60.

Schott C, Mignolet C, Meynard J-M, 2010, « Les oléoprotéagineux dans les systèmes de culture : évolution des assolements et des successions culturales depuis les années 1970 dans le bassin de la Seine », *OCL Oléagineux Corps Gras Lipides*, n° 17(5).

Vissac B, 2002, *Les vaches de la République. Saisons et raisons d'un chercheur citoyen*, Paris, INRA éditions.

CHAPITRE 3

ASP, 2009, *La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs*.

CAS-DARES, 2007, *Les métiers en 2015*.

CELAVAR, 2010, *L'espace test en agriculture. Une solution innovante pour des installations agricoles durables*.

CER FRANCE, 2007, *L'exploitation agricole flexible*.

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, 2011, *Publics non issus du milieu agricole. Besoins en formation professionnelle et en accompagnement dans l'emploi*.

Chardon O, 2005, « La spécialité de formation joue un rôle secondaire pour accéder à la plupart des métiers », *Économie et Statistique*, n° 388/389.

CNASEA, 2004a, *Les départs précoces de l'agriculture*.

CNASEA, 2004b, *Le devenir des agriculteurs installés hors du cadre familial. Le renouvellement des générations agricoles bientôt assuré par des citoyens ?*

CNASEA, 2006, *Les agriculteurs non aidés : installation et devenir. Un état des lieux national*.

Courleux F, 2011, « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? », *Économie et Statistique*, à paraître.

Daucé P *et al.*, 1999, « L'impact du deuxième dispositif de préretraite sur l'installation des jeunes agriculteurs », *Économie rurale*, n° 253.

David J, 1988, « Les formes contemporaines de la transmission des exploitations agricoles », *Études rurales*, n° 110/112, « La terre : succession et héritage », pp. 71-83.

Delord B, Lacombe P, 1988, « Le renouvellement des agriculteurs », *Études rurales*, n° 110/112, « La terre : succession et héritage », pp. 235-52.

DGER, 2009, « Données de suivi du PPP », note interne.

Gambino M, 2009, « Les politiques agricoles des régions : état des lieux et perspectives », CEP-MAAPRAT, *Note d'analyse*, n° 8, mai.

Gillet M, 1999, « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial », *Économie rurale*, n° 253, pp. 87-90.

Hervieu B, Purseigle F, 2011, « Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe », *Projet*, n° 321.

Jacques-Jouvenot D, 1997, *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris, L'Harmattan.

Méron M, Omalek L, Ulrich V, 2009, « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », in INSEE, *France, portrait social*.

Piet L, 2011, « Moins d'exploitations toujours plus grandes. La tendance va-t-elle se maintenir ? », présentation au Salon international de l'agriculture.

Reboul C, 1981, « L'apprentissage familial des métiers de l'agriculture », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, pp. 113-120.

Simmonet V, Ulrich V, 2009, « La mobilité entre métiers : 30 % des personnes en emploi en 1998 avaient changé de métier en 2003 », DARES, *Première Synthèses*, n° 05.3.

CHAPITRE 4

Alföldi T, Weidmann G, Schmid O, Niggli U, 2003, « Challenges for the Transfer of Knowledge: the Situation in Switzerland », *Wissenschaftstagung zum Ökologischen Landbau*, pp. 439-42.

Beguïn P, Dedieu B, Sabourin E (dir.), 2011, *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*, Paris, L'harmattan.

Cerf M, Laurent C, Pasquier C, 2004, « Multifonctionnalité de l'agriculture et évolution des logiques de soutien technique aux ménages agricoles dans l'UE », in Delorme H (éd.), *La politique agricole commune. Anatomie d'une transformation*, Paris, Les Presses de Sciences Po, pp.299-320.

Dahache S, 2010, « La singularité des femmes chefs d'exploitation », in Hervieu B *et al.*, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Les Presses de Sciences-Po, pp. 93-110.

Giraud C, Rémy J, 2008, « Les choix des conjoints en agriculture », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n° 3(88), pp. 21-46.

Esposito-Fava A, 2007, « Quand territorialisation rime avec ré-organisations », XLIII^e colloque de l'ASRDLF.

Klerkx L, Leeuwis C, 2006a, « Balancing multiple interests: innovation brokers in the market for innovation support services », 7th European IFSA Symposium, 7-11 mai 2006.

Klerkx L, Leeuwis C, 2006b, « Matching demand and supply for innovation support services: experiences with intermediary organizations in the privatized Dutch agricultural knowledge and information system », 7th European IFSA Symposium, 7-11 mai 2006.

Labarthe P, 2005, « Trajectoires d'innovation des services et inertie institutionnelle : dynamique du conseil dans trois agricultures européennes », *Géographie, économie, société*, n° 2005/3, pp. 289-311.

Labarthe P, 2006, « La privatisation du conseil technique agricole en question. Évolutions institutionnelles et performances des services de conseil dans trois pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas) », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Marne-la-Vallée.

Niemeyer K, Lombard J, 2003, « Identifying problems and potential of the conversion to organic farming in South Africa », 41^e Annual Conference of the AEASA, 2-3 octobre 2003, Pretoria (Afrique du Sud).

Padel S, 2001, « Conversion to organic farming: a typical example of the diffusion of an innovation », *Sociologia Ruralis*, n° 41(1), pp. 49-61.

Petit S, Barthès C, Lemery B, 2010, « Les chambres d'agriculture à l'épreuve du territoire », colloque SFER « Conseil en agriculture : acteurs, marchés et mutations », 14-15 octobre 2010, Dijon.

Quelin C, 2010, *Quelles perspectives pour l'AB française ?*, étude ASP-DCE.

Rigby D, Young T, Burton M, 2001, « The Development of and Prospects for Organic Farming in the UK », *Food Policy*, n° 26(6), pp. 599-613.

Sautereau N, Bellon S, 2010, « Quels conseils pour la conversion à l'agriculture biologique (AB), modèle d'accompagnement vers des systèmes écologisés ? », colloque SFER « Conseil en agriculture : acteurs, marchés et mutations », 14-15 octobre 2010, Dijon.

Vargas A, Filippi M, 2010, « Organisation du conseil coopératif en France », colloque SFER « Conseil en agriculture : acteurs, marchés et mutations », 14-15 octobre 2010, Dijon.

CHAPITRE 5

Bourgoin N, 1999, « Suicide et activité professionnelle », *Population*, n° 1.

Cambois E, Barnay T, Robine J-M, 2009, « Espérances de vie, espérances de vie en santé et âges de départ à la retraite : des inégalités selon la profession en France », *Retraite et société*, n° 59, pp. 194-205.

Caroli E, Gautié J, Lamanthe A, 2009, « The french food-processing model: High relative wages and high work intensity », *International Labour Review*, n° 184(4), pp. 375-94.

Dufour A, Dedieu B, 2010, « Rapports au temps de travail et modes d'organisation en élevage laitier », *Cahiers Agricultures*, n° 19(5), pp. 377-82.

Ferraro KF, Farmer MM, Wybraniec JA, 1997, « Health trajectories : long-term dynamics among black and white adults », *Journal of Health and Social Behavior*, n° 38(1), pp. 38-54.

Geoffroy-Perez B, 2006, *Analyse de la mortalité et des causes de décès par secteur d'activité de 1968 à 1999 à partir de l'échantillon démographique permanent. Étude pour la mise en place du programme Cosmop*, InVS, septembre.

Idler EL, Benyamini Y, 1997, « Self-rated health and mortality: a review of twenty-seven community studies », *Journal of Health and Social Behavior*, n° 38(1), pp. 21-37.

Idler EL, Kasl SV, 1995, « Self-ratings of health: do they also predict change in functional ability? », *Journals of Gerontology Series B Psychological Sciences and Social Sciences*, n° 50(6), pp. S344-53.

InVS, 2010, *Suicide et activité professionnelle en France : premières exploitations de données disponibles*.

Jacques-Jouvenot D, Laplante J-J, 2009, *Les maux de la terre. Regards croisés sur la santé au travail en agriculture*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Klein T, Long K, 2011, « Conditions de travail, organisation du travail et usages des TIC dans les métiers : résultats d'une exploitation de l'enquête Conditions de travail », CAS, document de travail, à paraître.

Lamanthe A, 2008, « Les paradoxes de la formalisation de la relation salariale en milieu rural (briançonnais) », *Études rurales*, n° 182, juillet-décembre, pp. 29-44.

Lamanthe A, Rau V, 2011, « Marchés des produits et marchés du travail dans l'agriculture mondialisée : entre formalisation et informalisation. Une mise en perspective Argentine/ France », International Conference « Fragmented Agricultural Productions and Circular Migrations : New Spaces of Insecurity », Centre for Area Studies.

Nicourt C, 2011, « Normalisation du travail d'élevage et vulnérabilité sociale des éleveurs de porcs », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n° 92(1), pp. 69-95.

Salavec G *et al.*, 2010, « Work stress and health in Western European and post-communist countries: an East-West comparison study », *Journal of Epidemiology and Community Health*, n° 64(1), pp. 57-62.

Von dem Knesebeck O, Dragano N, Siegrist J, 2005, « Social capital and self-rated health in 21 European countries », *Psychosocial Medicine*, n° 2, p. Doc02.

CONCLUSION

Debatisse M, 1963, *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Paris, Calmann-Levy.

Hervieu B, Purseigle F, 2011, « Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe », Ceras, *Projet*, n° 321, avril.

Quelques décennies de modernisation rapide, depuis la fin du dernier conflit mondial, ont profondément transformé l'agriculture de notre pays. Si ses évolutions techniques, économiques, politiques ou agronomiques font l'objet de très nombreux travaux, les hommes et les femmes qui travaillent, produisent et développent des activités agricoles pour en vivre sont moins bien étudiés.

C'est pour éclairer ce versant trop méconnu et analyser la figure présente et future des agricultrices et agriculteurs que le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire a réalisé, avec un groupe d'une quinzaine d'experts, ce portrait social prospectif des agriculteurs au travail. Il est centré sur *la pratique du métier*, sur les actes quotidiens liés au fonctionnement de l'exploitation et sur les facteurs directement liés à ce fonctionnement : qualifications et compétences de l'agriculteur, formation initiale et continue, revenus, statuts juridiques, trajectoires professionnelles, emplois du temps, conditions de vie et de travail, santé, etc. Il présente les transformations des conditions d'exercice du métier d'agriculteur sur le long terme, en partant des évolutions *passées* et de la situation *présente* pour en esquisser le prolongement tendanciel.

Créé en 2009, le Centre d'études et de prospective produit des analyses sur des problèmes publics complexes d'envergure nationale et internationale. Il remplit des missions de veille et d'expertise, d'appui méthodologique et d'animation de réseaux. Ses observations et travaux sont rendus publics dans plusieurs formats de publications : notes de veille, notes d'analyse, revue *Notes et Études Socio-économiques*, documents de travail, rapports, etc.

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

SANTÉ

FÉMINISATION

ENVIRONNEMENT

SALARIAT



Diffusion
**Direction de l'information
légitime et administrative**
La documentation Française
Tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Imprimé en France
Prix : 14€

ISBN 978-2-11-008879-6
DF 5HC28890

